

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 20 MAI 2022 À 9H30**  
(Convocation du 13 mai 2022)

Aujourd'hui vendredi 20 mai deux mil vingt-deux à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h50  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00  
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15  
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00  
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00  
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30  
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00  
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 14h30  
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35  
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15  
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25  
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00  
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00  
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30  
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d’affichage correspondantes.**

Les dispositions exceptionnelles issues de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire s'appliquent à la présente séance. Il est notamment fait application des dispositions de l'article 6 relatives au calcul du quorum et aux pouvoirs.

*LA SÉANCE EST OUVERTE – 09 HEURES 40*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Bonjour à toutes et à tous. Si vous voulez bien prendre place que l'on puisse commencer ce Conseil.

D'abord une information technique. Il faut penser à mettre vos badges dans les consoles pour que le système moderne, ultramoderne que nous avons puisse donner toute sa performance.

Comme prévu, avant de commencer l'ordre du jour, nous allons faire un point sur les Girondins. Je vais dire quelques mots puis chacun pourra s'exprimer.

Quelques mots sur les Girondins. Comment évidemment ne pas débiter en évoquant notre inquiétude et notre tristesse sur ce club qui est centenaire, qui, dans tous les cas, va connaître un épisode douloureux samedi prochain, qui pourrait être dramatique courant juin, selon le verdict de la Direction nationale de contrôle des comptes, la DNCG. Cela, évidemment, nous touche tous. Nous sommes nombreux à être des amateurs de football comme d'ailleurs de rugby avec l'UBB. Les Girondins et l'UBB font partie de notre patrimoine, je pense que l'on peut le dire sans excès, cela fait partie du patrimoine de notre Métropole. J'ai aussi une pensée pour les salariés. Là, dans les différents scénarii qui sont évoqués, il y aura sans doute un plan drastique de réduction de la masse salariale qui va frapper les salariés peut-être ou même sans doute à la hauteur du nombre de salariés aujourd'hui. Evidemment, nous avons une pensée pour eux. Je crois que Bordeaux a besoin d'un club de football professionnel comme nous avons également besoin d'une équipe féminine qui puisse disposer de moyens. J'ai eu Gérard LOPEZ hier soir, il sortait de son Conseil d'administration. Le premier point c'est qu'il m'a confirmé qu'il resterait aux commandes du club en Ligue 2. Il l'a déjà dit mais il me l'a répété, et qu'il travaille, évidemment, nous le savons aussi, à présenter à la DNCG un budget qui puisse être accepté par elle. Cela veut dire beaucoup de négociations avec les deux principaux créanciers qui sont KING STREET et FORTRESS. Ces négociations, aujourd'hui, ne sont pas achevées, mais il avait bon espoir qu'elles puissent l'être dans les prochains jours. Il faut bien avoir quand même en tête la réalité qui est brutale, mais la réalité est toujours brutale, c'est que ce sont eux qui détiennent en grande partie les clés de la décision, soit ils veulent être remboursés en totalité, et là, cela posera beaucoup de difficultés, soit ils veulent être remboursés en partie, et là, ce sera déjà difficile, soit ils acceptent de ne pas être remboursés et donc de perdre également une partie de leurs créances. Ce sont eux qui détiennent la clé. On peut toujours penser autre chose, mais à la fin, c'est une question d'argent. C'est aussi brutal que cela.

En fait, nous sommes un peu dans la même situation que l'année dernière, c'est-à-dire qu'il y a eu beaucoup de conseils donnés, beaucoup de choses qui ont été dites, mais voilà, la question est simple et redoutable : « Qui peut apporter les fonds ? ». Et l'année dernière, il n'y avait pas grand monde. On le sait d'autant plus aujourd'hui que l'on a un peu de recul. Beaucoup se sont agités, mais peu ont été bailleurs de fonds, et il n'y en a eu qu'un qui s'appelle Gérard LOPEZ. Donc, on va retrouver à peu près cette même situation dans les jours et dans les semaines qui viennent. Il y a de l'inquiétude aussi pour nous, pour notre collectivité, pour Bordeaux Métropole. Quelles sont les conséquences pour Bordeaux Métropole ? D'abord, rappelons que nous sommes liés par une convention d'occupation et de mise à disposition du stade Matmut qui avait été signée

en octobre 2011, et qu'au terme de cette convention, les Girondins nous versent une redevance annuelle de 4,97 millions, presque 5 millions d'euros au titre de la disposition du stade, pas uniquement en titre de la disposition du stade, et également de la participation à des charges annuelles d'entretien de la pelouse. C'est le point important que je répète. Ni le contrat de partenariat public-privé du stade Matmut, ni cette convention ne mentionnent l'éventualité d'une relégation du club résident donc des Girondins. Ce n'est pas prévu. Cette convention ne prévoit pas de modulation, de baisse de la redevance en fonction de la situation sportive du club. En clair, cela veut dire que si les Girondins demain descendent en Ligue 2, la convention s'appliquera. Et il n'y aura pas de baisse de leur redevance. D'ailleurs, nous avons finalement anticipé cette situation dans la délibération de juin dernier en étalant les paiements de la dette, vous avez cela en mémoire, et des loyers pour les saisons 2021-2022, 2022-2023, mais également pour 2024-2025. Ce qui veut dire que cet échelonnement de la dette continuera à s'appliquer l'année prochaine en Ligue 2, ce qui pourrait être évidemment une bouffée d'oxygène pour les Girondins. Qu'est-ce qui se passe si les Girondins sont défaillants, s'ils ne peuvent pas payer ? Vous savez aussi que nous avons voté en juillet 2021 une délibération actant le fait que la société de Monsieur LOPEZ ou ses associés qui s'appellent Jogo Bonito Group, s'est engagée à ce paiement des redevances par les Girondins conformément à la lettre d'intention qu'il nous avait remise. On a cette garantie, comme on avait connu avant des garanties données par les autres bailleurs de fonds. On verra bien ce qu'elle vaut, et espérons d'ailleurs qu'elle n'entre pas en jeu. On peut aussi avoir quelques inquiétudes.

En fait, il y a deux hypothèses. La première hypothèse, c'est que la DNCG valide le projet de budget, le cadre contractuel à ce moment-là ne change pas, rien ne bouge. Dans ce cas de figure, il y a également un point qui parfois pose des questions, cela ne change rien non plus pour SBA. La SBA qui exploite le stade que les Girondins utilisent. SBA exploite le stade dans ses deux facettes, la facette sportive d'un côté, la facette spectacle de l'autre.

De fait, vis-à-vis de la SBA, cela ne change rien puisque SBA n'est pas intéressée aux recettes des matchs des Girondins sauf qu'il y a un événement qui peut intervenir, qui interviendra au 31 juillet 2025, qui est le renouvellement du *naming*. Évidemment, si les Girondins sont en Ligue 2 ou plus bas encore, le renouvellement du *naming* ne se fera pas dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Il existe une deuxième hypothèse. C'est que le club n'arrive pas à apporter une garantie financière suffisante. La DNCG ne valide pas. La sanction est immédiate, rétrogradation, en division inférieure, c'est-à-dire en Nationale 3 et probablement une liquidation du club. Donc, là, s'en est fini des Girondins. Cela, c'est l'hypothèse la plus dramatique.

J'ajouterai juste un point concernant la SBA qui a sa vie propre. On a, dans les mois qui viennent, dans les années qui viennent, des éléments considérables. On a d'abord évidemment la Coupe du monde de rugby qui doit avoir lieu au Matmut, qui aura lieu au Matmut. On a les Jeux Olympiques, et même on a en 2025 la demi-finale du TOP 14. C'est notre intérêt comme c'est l'intérêt de la SBA que tout soit en ordre pour cette période-là et on travaille beaucoup avec SBA pour qu'il en soit ainsi. SBA a des difficultés, vous le savez, puisque cela a été révélé par la presse. Je ne révèle rien de confidentiel, mais SBA a aussi quelques grands concerts qui ont été programmés depuis des années, et il faut que l'on puisse rassurer nos partenaires.

Je voulais faire cette mise au point très factuelle. Il n'est pas encore temps de pleurer, mais il est temps en tout cas de s'alarmer. Malheureusement, nous n'avons pas toutes les clés, et la plupart des clés n'appartiendront pas au Conseil de la Métropole, ni au maire, ni au monde politique, je le répète. La question c'est de savoir qui comble le déficit pour le 15 juin qui devrait être la date du passage devant la DNCG.

Merci de m'avoir écouté, et je donne la parole à qui le souhaite. Monsieur le Maire de Bordeaux.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur le Président d'avoir mis brièvement à l'ordre du jour cette

situation qui s'impose dans notre calendrier. Je crois que l'on partage tous les inquiétudes qui viennent d'être formulées, des inquiétudes économiques dans le cadre de nos relations avec ce club. Le Président a rappelé quelle était l'étendue de nos engagements et l'étendue des garanties qui nous avait été offertes au moment de la reprise de ce club. Ce que j'ai envie de dire aujourd'hui, c'est que nos relations avec le club des Girondins ne sont pas que les relations économiques. Le club des Girondins, c'est le Maire de Bordeaux plus particulièrement qui parle, fait partie depuis il y a 140 ans du patrimoine de tous les Bordelais. Et je crois, nous allons être samedi soir nombreux à être attristés par ce qui n'est plus du suspense sportif, c'est-à-dire la descente en Ligue 2 du club des Girondins. Je voudrais partager avec vous le fait que c'est un triste moment pour notre club, pour notre Ville, pour la Métropole, mais aussi pour tous les supporters et pour toutes celles et tous ceux qui y sont attachés. Une nouvelle page de l'histoire des Girondins va s'ouvrir à partir de samedi avec cette descente inévitable en Ligue 2. J'ai tendance à penser, j'aimerais partager avec vous le fait que le club doit apprendre des erreurs de cette saison ratée et plus largement de la dérive qu'il connaît depuis plusieurs années. C'est Alain GRESSE, qui, dans le quotidien *Sud Ouest* cette semaine, disait : « Mais la dérive, elle a surtout commencé en 2018 avec le rachat du club par les Américains au départ de DaGrossa », mais on a vite deviné que derrière DaGrossa il y avait FORTRESS et KING STREET naturellement, et que la situation n'a pas changé. Ce sont toujours les fonds de pension américains KING STREET et FORTRESS qui sont les véritables propriétaires de notre club. Ce sont eux les créanciers. Ce sont eux qui sont encore à même de faire la pluie et le beau temps en ce qui concerne le devenir du club.

En effet, cette dérive, elle a démarré sérieusement en 2018, à l'époque, vous étiez un certain nombre à être inquiet et il y avait des raisons légitimes de l'être. Je pense que progressivement les Girondins se sont éloignés des valeurs qui fondaient l'esprit girardin, et qu'à mon avis incarnent bien Alain GRESSE dont j'ai parlé il y a quelques instants. Et c'est quoi cet esprit girardin ? C'est l'ancrage dans le territoire. C'est la formation. C'est la confiance avec les supporters. C'est le dialogue avec les acteurs socio-économiques et les institutions locales. J'ai tendance à penser que tout cela reste à construire. Il ne va pas falloir seulement remonter en Division 1, mais il va falloir reconstruire un club de foot conforme à ce que j'appelais il y a un instant l'esprit girardin. C'est l'appel que nous avons lancé. D'ailleurs, Alain ANZIANI est également signataire de l'appel Tous Girondins que nous avons lancé il y a de cela un an au moment où le club était déjà en danger. Nous appelions à un nouveau modèle sportif qui devait émerger de la crise, et en demandant qu'il repose sur une meilleure collaboration avec les acteurs locaux attachés à leurs territoires, avec d'anciens joueurs qui ont incarné l'histoire des Girondins, et également des supporters qui constituent l'âme du sport et des relations de confiance avec les collectivités locales, et également une culture territoriale irriguant l'ensemble des passionnés de la Région, mais aussi, il faut le rappeler, le football amateur et le football féminin qui doivent être davantage soutenus par notre club des Girondins. Enfin, une formation privilégiée et plus ancrée sur son territoire régional. J'ai envie de dire, tout cela date d'il y a un an, et c'est toujours d'actualité. Je pense que l'on a eu un sursis d'un an. On a peut-être rêvé pendant un an que le club allait se réformer, allait se maintenir dans l'élite du football français. Cela n'a pas été le cas, et nous sommes nombreux à être déçus aujourd'hui. Peut-être qu'à quelque chose malheur peut être bon, et que cette descente pourra sans doute permettre cette reconquête de l'esprit girardin et que l'on ne se contentera pas d'une remontée rapide en Ligue 1 même si tous, on la souhaite, mais également d'une opportunité pour refonder totalement ce que doit être le club des Girondins de Bordeaux. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur FLORIAN.

**M. Nicolas FLORIAN** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Bien évidemment, qui serait contre et je m'exprimerai en mon nom, et puis, tous ceux qui siègent à mes côtés, en général les passionnés du football quelle est la tristesse que l'on vit depuis maintenant quelques semaines avec une échéance qui devient un ultimatum pour samedi dont on connaît l'issue. Nos Gigi vont

descendre en Ligue 2. Vous l'avez dit, je crois que l'on ne sera jamais assez avare là-dessus d'une expression collective, certes, de tristesse, mais de soutien, soutien à ce qu'est le club, ce que représente le club. Alain ANZIANI l'a exprimé, il fait partie du patrimoine matériel et immatériel. Patrimoine matériel, c'est le club en tant qu'entité juridique, et immatérielle, qui n'a pas en mémoire, vous parliez d'Alain GIRESE, Pierre HURMIC, de cette demi-finale de Coupe d'Europe face à la Juventus, de cette descente en 90 et cette remontée en Ligue 1 avec Alain AFFLELOU comme Président de cette épopée européenne face au Milan AC, où on remonte trois buts, comme quoi rien n'est impossible alors que l'on avait perdu à San Siro une semaine avant avec Christophe DUGARRY, Bixente LIZARAZU. C'est véritablement ancré dans le cœur et l'âme des Girondins, des Aquitains, et ce club fait partie quand on prend les cotes d'amour des différents clubs français auprès des personnes qui suivent le football, les Girondins ont toujours eu une bonne image, une belle cote. Cela fait partie du monde du football. Donc, cette tristesse, elle est collective. Vous avez raison Monsieur le Président, Monsieur le Maire, d'exprimer une inquiétude sur le devenir du club lui-même et les conséquences que cela pourrait avoir sur ce stade.

Le stade, je ne vais pas ré-ouvrir un débat que nous avons eu ici. Le stade, il n'a pas été construit à l'époque que pour les Girondins de Bordeaux. Je rappelle que le stade, quand Alain JUPPÉ décide avec son équipe municipale, avec le concours de Bordeaux Métropole, avec le concours de la Région, de l'État, de construire un stade, c'est dans l'optique d'avoir un bel équipement qui puisse accueillir des compétitions internationales, des manifestations internationales. Cela a été l'EURO 2016. Rappelez-vous, on a été positionné à ce moment-là. Cela a été des matchs internationaux, cela a été rappelé à l'instant par Alain ANZIANI, des demi-finales de TOP 14. C'est à terme la Coupe du monde de rugby. Bref, c'est un équipement qui n'est pas simplement dédié à un club domestique même si dans le montage les Girondins de Bordeaux avaient, bien évidemment, leur part à prendre.

Donc, le stade, aujourd'hui, il doit traverser cet épisode malheureux pour les 10, 15, 20, 30, 40 ans qu'il a devant lui. *A minima* quand on construit un stade, c'est pour 50, 60, 70 ans, et là aussi permettre à SBA, alors bien sûr que SBA est en difficulté. Enfin, on ne peut pas d'un côté regretter que les grands groupes, la Finance, s'approprient un certain nombre de leviers, et après regretter que les mêmes ne gagnent pas l'argent qu'ils s'attendaient gagner. Cela, c'est l'affaire des actionnaires, de SBA et là-dessus, je ne suis pas d'une grande inquiétude, et je pense que sur la durée, ils relèveront le gant.

Sur les conséquences sur le stade, Monsieur HURMIC nous parle de dérive. Je peux reprendre le terme, mais si on devait le reprendre, on ne le reprendrait pas que pour Bordeaux. Quand vous regardez les 20 clubs aujourd'hui qui jouent dans le Championnat de France en Ligue 1, il n'y en a plus que quatre sinon trois qui sont sur un modèle un peu utopique, pas utopique, mais enfin idéaliste de réunion associative de gens locaux réunissant autour d'eux et des bénévoles et des soutiens financiers. C'est aujourd'hui la rareté. Quand vous prenez l'actionnariat de tous les clubs français, ou ce sont des fonds étrangers, ou en tout cas des capitaux étrangers, ou des grandes entreprises ou des grandes familles qui sont propriétaires. On peut le regretter. On peut l'accompagner. Peu importe, c'est une réalité. Les Girondins de Bordeaux quand M6 décide de céder le club, ils ne sont pas dans un contre-courant, ils sont dans un mouvement général de ce qui se passe au niveau du football français. C'est vrai, dans les autres pays européens, c'est une réalité. C'est factuel : on peut parler de dérive. Elle est peut-être globale, mais elle n'est pas que bordelaise. Premier point.

Deuxième point, je serais tenté de dire qu'entre la cession du club et ce qui se passe aujourd'hui, ce n'est en aucun cas la gestion financière, économique, juridique du club qui amène les résultats auxquels on assiste. Je suis un supporter comme beaucoup d'entre vous, l'ensemble d'entre vous, je serais incapable de vous dire si l'entraîneur a été bon. J'ai mon opinion. Je ne m'autorise pas à l'exprimer. Si les joueurs sont assez motivés, et si la taille des crampons est la bonne pour la bonne utilisation du ballon. Non, la réalité, c'est qu'un club de football et quand vous prenez

l'histoire là aussi de la Ligue 1, vous avez des grands noms du Championnat français qui ont eu cette période de purgatoire, c'est l'OM, c'est l'OL, c'est Nantes, c'est Saint-Étienne, cela va être Bordeaux qui, dans leur histoire, ne passent pas toute leur vie à un niveau de compétition le plus élevé que l'on ait dans ce pays. Cela fait partie de l'aléa. On peut le regretter, mais ce n'est en aucun cas le modèle économique qui est en cause.

Pour l'avenir, je pense que, espérer : OK. Maintenant, qu'est-ce que l'on est capable, nous, dans cette enceinte de faire pour aider le club et sa survie financière ? Alain ANZIANI a redit à juste titre qu'en juin 2021, dans ce même hémicycle, nous avons tous voté à part Philippe POUTOU, qui était logique d'ailleurs. Nous avons tous voté à l'époque pour, ce qui est aujourd'hui une facilité que l'on accorde Girondins en termes de paiement de la redevance. Cet effort économique, sur les deux ans, il a été acté. On appelle cela un sursis. On appelle cela un moratoire. Il existe. Qu'est-ce que l'on est capable de faire dans les semaines qui viennent ? Il y a urgence pour aussi rehausser ou amender notre position. Est-ce que l'on s'engage dès maintenant dans un tour de table ? Est-ce que dès maintenant on essaie de trouver des partenaires, recapitaliser le club ? C'est une possibilité, mais comment on organise cela ? Et moi, Monsieur le Président, ce que l'on vous demande, c'est de pouvoir mettre en place un comité trans partisan, peu importe, avec des gens qui puissent suivre le dossier, vous aider, vous accompagner dans vos démarches et vos relations avec Gérard LOPEZ. Gérard LOPEZ, vous nous rassurez en nous disant que vous l'avez eu au téléphone hier et qu'il maintient qu'il sera toujours à la tête du club si on lui en donne les possibilités pour l'année prochaine. Or je ne sais pas quelle a été la teneur exacte de votre conversation, s'il vous a demandé, sollicité sur d'autres aspects, mais nous sommes à votre disposition pour vous accompagner, Monsieur le Président, dans cette entreprise, cette œuvre qui viserait à sauver économiquement les Girondins de Bordeaux.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Olivier ESCOTS. Après, Monsieur CAZENAVE.

**M. Olivier ESCOTS** : Merci Monsieur le Président et mes chers collègues. Merci pour ce point d'étape, ce point de situation sur les Girondins qui va bien au-delà, comme vous l'avez dit, de la situation sportive. Effectivement, si le seul enjeu était autour de la relégation de l'aspect sportif, comme le disait Monsieur FLORIAN, on en parlerait sans doute à la machine à café, mais peut-être pas dans cette instance.

Merci aussi Monsieur le Président d'avoir évoqué la situation des salariés qui vont se retrouver en première ligne, selon les différents scénarios, ceux qui seront en première ligne avec de la casse sociale. Monsieur le Maire de Bordeaux évoquait une dérive : c'est de l'entrée des fonds de pension, et aujourd'hui on en voit les conséquences. Monsieur FLORIAN nous dit : « Tous les clubs font pareil », mais aussi on a vu la gestion par ces fonds de pension, et le club qui est endetté avec ce grand point d'interrogation : est-ce qu'il passera le cap et le jury des instances financières dans quelques semaines ? Ce sont des questions importantes que nous posons avec le scénario catastrophe qui pourrait se dérouler. Il y a cette dérive de fonds de pension, et il y a aussi la dérive du partenariat public-privé. Donc, des décisions politiques qui ont pu être prises ici. Des décisions politiques qui ont pu accompagner ces choix. On en supporte aujourd'hui les conséquences. Il n'y avait pas beaucoup d'élus ou de groupes politiques pour s'y opposer ces dernières années. S'il n'y avait pas eu ces décisions politiques, on serait peut-être en train de discuter de l'aspect sportif qu'il aurait fallu mettre comme arrière droit, ou comme ailier gauche pendant la saison. Est-ce qu'il aurait fallu de nouveau changer d'entraîneur, etc. ? On ne parlait que de cela, mais aujourd'hui on parle de conséquences, de scénario catastrophe parce que des décisions politiques ont permis d'arriver à cette situation aujourd'hui.

Monsieur le Maire de Bordeaux, vous évoquez aussi tout à l'heure l'esprit girondin. On est d'accord sur ce point-là avec peut-être aussi s'il y a un club à reconstruire, il faudra voir d'où on part, mettre

en avant davantage cette équipe féminine. Il y avait un débat, le 8 mars dernier, autour des femmes dans le sport, et les membres de l'équipe de foot nous disaient qu'à chaque fois qu'il y avait des coupes à faire ou des choix à faire au sein du club, c'étaient les premières à trinquer, il y a, je pense, quelque chose à reconstruire, soit un sport et un club plus égalitaire qui s'affranchit aussi de toutes les dérives d'un football professionnel très masculin, très viriliste aussi et peut-être accompagner ce club et ceux qui l'entourent dans une démarche aussi d'égalité et de lutte contre les discriminations.

Je terminerai en évoquant ce qui s'est passé samedi dernier au Grand Stade. C'était la journée organisée par la Ligue de football de lutte contre l'homophobie. La Ligue de football, le football professionnel a fait son travail avec ces panneaux « Homo, hétéro, on porte tous le même maillot » et pendant une grande partie du match, on a entendu les ultras, le virage sud, entonner des chants homophobes, et il n'y a pas de sanction aujourd'hui, pas de sanction de la Ligue, pas de sanction des clubs. Peut-être que l'on pourrait dans la reconstruction du club l'accompagner pour être davantage égalitaire, davantage engagé dans la lutte contre les discriminations. Il y a des comportements que l'on souhaite ne plus voir dans les stades. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Le système très performant et très moderne que nous avons est en panne. Donc, il faut que vous leviez la main pour me demander la parole. Oui, Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci Monsieur le Président. Je serai très bref parce que beaucoup de choses ont été dites. D'abord, vous remercier d'avoir mis cette question à l'ordre du jour pour partager avec nous les informations, je dirais, fraîches sur ce sujet de préoccupation collectif. C'est effectivement, pour reprendre vos mots ainsi que le mot du Maire de Bordeaux, une bien triste nouvelle, alors que nous étions effectivement comme le rappelait Nicolas FLORIAN il y a presque un an à voter une délibération pour étaler le loyer et puis aider à la reprise du club, aujourd'hui on est au bord du gouffre avec la perspective de relégation. Puis, comme vous l'avez dit, je crois le risque pour la pérennité du club, si jamais cela se passait difficilement d'un point de vue financier dans les prochaines semaines. Lors du débat, il y a un an, on avait exprimé quand même à la fois notre soulagement et nos doutes et inquiétudes. Nous avons dit d'ailleurs que c'était le risque pour que rien ne change, et en fait, nous avons été démentis par les faits. Je dois dire parce que l'on est très loin de la révolution du modèle du foot business espéré par certains. Les faits nous ont donné tort. La situation, finalement, elle a changé, mais en pire, aujourd'hui, hélas, et comme beaucoup de spectateurs supporters nombreux girondins et néo-aquitains, nous sommes inquiets sur la pérennité du club. Je voudrais, non pas partager des recommandations, des propositions, et vous avez un certain nombre de questions, de point de vigilance, en rappelant quand même par rapport à l'intervention du Maire de Bordeaux, attention à plaider une forme de refondation du modèle du football. Je pense que le football de haut au niveau, il obéit à ses propres règles, y compris sur le plan financier. Si on ne respecte pas ces règles-là, et on peut ne pas y adhérer complètement. Or si on veut un club de haut niveau, il faut que l'on respecte ces règles-là, et ces règles-là, c'est de trouver des grandes sources de financement quels que soient d'ailleurs les modes de financement.

Les questions qui demeurent, nous semble-t-il, c'est enfin, est-ce que l'on est prêt à imaginer d'autres leviers d'action Monsieur le Président, que notre seule action sur les loyers demain ? Si la pérennité du club est en question, est-ce que l'on est prêt à imaginer à notre niveau quoiqu'il en coûte pour sauver le club, ou est-ce que l'on considère, si vous considérez que c'est une ligne rouge et que notre seul support demain au club restera toujours la question du lissage et l'étalement des loyers ? Est-ce que l'on est prêt demain à se projeter dans un autre modèle, un autre scénario si la question de la pérennité du club était en question ? Que va-t-il se passer pour notre équipe féminine qui est quand même, elle aussi, au plus haut niveau ? Quelles perspectives pour le stade ? Vous l'avez évoqué. Et je souscris à la proposition faite à l'instant ou il y a quelques

minutes par Nicolas FLORIAN d'essayer d'associer des élus de toutes tendances confondues pour travailler ensemble à répondre à ces questions et les autres qui ne manqueront pas de se poser dans les prochaines semaines et les prochains mois, et vous pouvez compter sur notre participation et notre implication pour amener notre pierre à l'édifice.  
Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : J'ai bien écouté attentivement les différentes interventions. C'est vrai que l'on peut s'interroger sur le modèle économique du football professionnel. Je suis d'accord, c'est un monde à part, mais je pense quand même que, sur cette année, on n'en parle pas, mais il y a eu quand même une gestion, à mon sens, du vestiaire, une gestion interne, une gestion sportive qui a été extrêmement mauvaise pour ne pas dire catastrophique. Je ne sais pas si on est en mesure de demander des comptes, mais enfin, quand même, la lecture de *Sud Ouest*, des informations que je peux avoir par ailleurs ou que certains peuvent avoir sur ce qui se passe à l'intérieur, je veux dire que cela a été du n'importe quoi, et cela a l'air de passer comme cela. L'esprit girardin, il a une histoire. Il a beaucoup de ressources. On entend GIRESE. On entend un certain nombre de personnes, mais moi, j'ai l'impression que Monsieur LOPEZ qui, par ailleurs, a l'air très sympathique, comme cela, il a géré cela tout seul. Je ne sais pas, il s'est appuyé sur qui, sur quoi ? Le choix de l'entraîneur, on a choisi quelqu'un qui ne connaissait ni la Ligue 1, qui n'avait jamais entraîné de club et qui ne parlait pas français. On a fait venir des joueurs dont certains n'avaient même pas le niveau de la L1. La gestion du vestiaire lorsque l'on voit ce qui s'est passé, cela a été n'importe quoi. Est-ce que vous croyez que quand on va aller en L2, on va remonter comme cela alors que l'année prochaine, il n'y aura plus que deux clubs qui vont monter ? Je pense qu'il y a aussi des questions à se poser pas que sur le plan financement. La gestion globale de ce club cette année, ce n'est pas que la vente après M6, ce n'est pas que les fonds de pension, c'est aussi du n'importe quoi à mon sens, et au sens de beaucoup de personnes. Je pense qu'il faut que cela soit dit dans cette instance, c'est que, si on refait, si c'est Monsieur LOPEZ qui continue à gérer, il va falloir que cela se passe différemment parce que sinon ce n'est pas la L2, cela va être la Nationale 3 vite fait. Ce n'est pas possible de continuer comme cela avec une telle gestion.

Puis, j'ai entendu l'année dernière, il y a 2 ans des « Démission Longuépée » tout le temps, tout le temps. Là, cette année, personne ne dit rien. Là, c'est pareil. Je pense que l'on a eu deux poids deux mesures cette année. Je pense que la gestion de ce club, au-delà du problème financier, a été vraiment catastrophique, et cela ne doit pas continuer. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui lève la main ? Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Merci. Je vais relativiser la tristesse ou l'absence de tristesse. Je crois que c'est Monsieur FLORIAN qui disait que c'est un peu la loi du sport, un club qui descend, donc il y a cet aspect-là. Les Girondins, c'est depuis 1960, je crois, qu'ils n'étaient pas descendus de manière sportive, ils descendent aujourd'hui. Il faut un peu raison garder. Ce n'est pas dramatique du tout. C'est comme cela. Cela arrive et ils descendent peut-être un peu plus loin si en plus il y a les conséquences financières qui s'ajoutent. Je pense qu'il faut vraiment relativiser les choses, et d'ailleurs de mettre cela à l'ordre du jour, OK, c'est important parce que c'est l'actualité, parce que derrière on sait qu'il y a un impact financier pour la collectivité territoriale et aussi un impact social puisqu'en fait on se rend bien compte qu'il risque d'avoir un plan de licenciement, 60, 80, ou une centaine de salariés d'après ce que j'ai pu lire. On voit bien les conséquences qui sont graves, mais cela fait toujours un peu décalé quand même de se préoccuper uniquement de ce

problème-là alors que l'actualité, par exemple, à Bordeaux, ce n'est pas juste le drame des Girondins de Bordeaux qui pourrait descendre, c'est aussi la situation dans l'hôpital. On peut penser que même l'hôpital c'est quelque part le patrimoine, notre patrimoine collectif. Notre patrimoine public, ce n'est pas que les Girondins, et je pense que là aussi il faut quand même faire attention à ne pas être trop déconnectés des problèmes et des préoccupations. Il y a la question des Girondins et les questions sociales, les conséquences sociales. Je tiens donc à parler de ce qui se passe à l'hôpital et c'est révélateur que ce ne soit pas à l'ordre du jour, que ce ne soit pas un problème posé parce qu'en fait les collectivités territoriales, elles devraient aussi réfléchir là-dessus. Comment répond-on au drame social, à la destruction du service public de santé qui n'est même plus capable d'assurer un service des urgences. On a vu la grève aussi du côté des urgences pédiatriques, mais aussi le ras-le-bol, l'écœurement, les démissions ou les menaces de démissions dans les services d'urgence. Les services d'urgence qui ne fonctionnent plus normalement. C'est complètement dingue cela. À la limite, la descente des Girondins à côté on s'en fiche. C'est cela aussi qu'il faut arriver à se poser comme problème. Qu'est-ce que font les collectivités territoriales ? Alors, OK, il faut voir par rapport aux Girondins de Bordeaux. D'ailleurs, pourquoi ne pas s'assurer d'un reclassement de personnes qui vont être licenciées ? Est-ce qu'il n'y a pas la possibilité de faire en sorte que les personnes qui vont être sans emploi suite à ce qui se passe chez les Girondins de Bordeaux ne soient pas réembauchées ou qu'il n'y a pas une volonté de la part de la Métropole ou d'autres collectivités de pouvoir assurer et garantir la réembauche immédiate de tout le personnel licencié. Cela peut être une réponse sociale à ce qui se passe avec les Girondins de Bordeaux en sachant qu'après la question du stade, c'est beaucoup plus compliqué, mais la question de l'hôpital, oui, qu'est-ce que l'on fait ? Qu'est-ce que la Métropole a envie de faire ? Est-ce que l'on ne discute pas aujourd'hui du renforcement des services publics, de ce qui est entre les mains ou de ce qui est dans la capacité de la collectivité territoriale de se dire : « Oui, il faudrait peut-être développer un système de santé dans les quartiers populaires, et développer ou en tout cas assurer des structures qui permettent de garantir l'accès à toutes et tous à la santé. » On peut penser quand même que c'est un problème politique de fond qui nous est posé et que cela peut avoir des conséquences sur la gestion des budgets de dire : « Oui, voilà, on va mettre les moyens là-dessus parce qu'il faut y répondre. » Donc, on a à la fois la question des Girondins, c'est un problème important évidemment, mais cela dépend comment on le traite. Or il faut aussi, à mon avis, discuter de situations qui sont très graves aujourd'hui, qui sont dramatiques où là on peut, à mon avis, utiliser les mots comme « tristesse », utiliser les mots comme « drame » sur des situations telle que celle de l'hôpital. Je peux aussi parler du secteur culturel qui vit des situations très difficiles, qui ne s'en remet pas. On n'en parle pas tant que cela. Personne ne parle de tristesse ou même de patrimoine. On pourrait discuter d'un patrimoine à ce niveau-là parce qu'il y a quand même des choses très compliquées, et c'est en tout cas un secteur qui se remet difficilement de la crise sanitaire.

J'interviens pour cela, pour ces aspects-là. Après, je ne vais pas répéter la vision critique que l'on a du sport professionnel. On s'était disputé il y a un an, c'était le 9 juillet de l'année dernière, au moment où il y avait l'histoire de la reprise des Girondins de Bordeaux. On s'était disputé sur la vision du sport. C'est vrai que nous, on était très critique sur le sport professionnel et le sport business, le sport de l'argent où on voit d'ailleurs que l'argent ne garantit pas le beau jeu. L'argent, cela ne garantit pas une belle équipe. Cela ne garantit pas la réussite sportive. Le monde des affaires parasite et abîme le sport, mais comme le monde des affaires abîme la culture, comme le monde des affaires abîme la santé, puisque dès qu'il y a la marchandisation, dès qu'il y a loi du profit, la loi de rentabilité, on s'aperçoit que cela se dégrade fortement. Je ne vais pas répéter tout cela, mais c'est quand même important aussi à mon avis d'avoir des débats là-dessus et de voir comment les collectivités territoriales, à chaque fois, peuvent répondre et pas juste avoir des postures de dire : « Oui, cela ne va pas. Ce n'est pas terrible. Il y a une mauvaise gestion. ». Se poser le problème de comment justement les structures publiques comme les collectivités territoriales peuvent justement limiter ou empêcher les désastres sociaux qui sont la conséquence des lois de l'argent.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, Monsieur le Président. Je vais corroborer les propos de Monsieur POUTOU et de Monsieur ESCOTS. Effectivement dans ces conséquences du fameux néolibéralisme de cette collusion entre le public et le privé, et puis, finalement, on est là pour gouverner, mais en fait, on ne gouverne rien du tout. On est à la merci du système financier qui met en compétition un sport, et au final, on se retrouve avec des joueurs qui sont poussés à bout, qui vont avoir une certaine concurrence entre eux aussi parce que l'on est dans un marché. Puis, cela a comme conséquence que l'esprit joyeux du sport, du foot, tel que l'on le pourrait le voir en haut des Altiplano du Chili sans aucun rapport avec l'argent, il n'est plus là. A côté de cela, on a des conséquences, comme cela a été évoqué, sur le public qui se radicalise. Finalement, cela ne fait pas venir d'autres joueurs parce qu'il y a une forme de haine à l'intérieur de ces stades. On a des joueurs qui sont aussi soumis au dopage, à être obligés d'ailleurs d'être « injectés ». Encore une fois, on est dans cette façon d'aborder les choses, c'est-à-dire qu'il faut rentrer dans le moule, il faut rentrer dans les cases, et finalement le jeu ne se fait plus dans la joie, dans l'esprit collectif qui fait que finalement une équipe gagne. Elle gagne pour son honneur propre. Elle n'est pas là pour défendre absolument normalement un système capitaliste qui va dire : « D'un seul coup, il faut rentabiliser absolument. Il faut monter en Ligue. Il faut faire des ventes de match. » Voilà, il y a Monsieur M6, Monsieur NIEL qui fait un peu la pluie et le beau temps, et il y en a d'autres, évidemment, sur le marché. Puis, on est face effectivement à cette politique de Monsieur MACRON, entre autres, qui pousse à bout en permanence tous les systèmes de la société. Cela a été évoqué par Monsieur POUTOU, on est face à ces drames quotidiens en fait, au sein de la santé, l'hôpital évidemment, et on mesura cela. On minimise d'un côté, ou même on fait une forme d'omerta parce que si on n'en parlait pas ici, qui en parlerait ? À côté de cela, c'est médiatisé le foot et cela, par contre, on pourra en parler. Je trouve ainsi qu'il y a vraiment de gros décalages avec cette société qui se doit de gouverner et d'anticiper. On est face à cette forme de nihilisme. On a fait des votes sur la façon dont les conséquences seraient irrémédiables. On ne travaille jamais sur la cause des causes, sur la façon dont les politiques devraient se faire, humanistes, avec évidemment quelque chose qui va moins vers cette logique de la compétition concurrentielle, mais, plus, au contraire, dans cette fraternité que l'on devait tous avoir quand on regarde un match de foot. Je déplore tout cela, et puis évidemment, ce que j'espère avec beaucoup d'humilité, c'est que si on redescend au niveau des divisions, peut-être qu'effectivement il y aura moins de pression, et peut-être que l'on sauvera des vies avec des joueurs qui seront moins sollicités par tout ce que j'ai évoqué précédemment. Voilà où on en est. J'espère que les choses se passeront le mieux possible avec la question de la volonté politique encore une fois sur la violence, des licenciements à terme qui sont évoqués dans cette instance. Si on a une volonté politique, on peut absolument régler ce problème des emplois. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Juste quelques éléments de réponses. Après les interventions qui viennent d'être faites, est-ce que l'on doit imaginer un autre soutien à apporter aux Girondins ? La question, pour l'instant, ne se pose pas. Il faut attendre d'abord la décision de la DNCG. On verra bien ensuite après quel est l'état de la situation. Je rappelle d'ailleurs qu'après la DNCG qui doit intervenir vers le 15 juin, on aura deux autres Conseils de Métropole. Donc, on aura évidemment la possibilité d'ajuster si cela nous paraît nécessaire.

Deuxième point, je suis plutôt favorable à la proposition qui a été faite de créer un groupe qui réunit des représentants de l'assemblée pour que l'on puisse effectivement travailler ensemble. C'est une question qui nous est commune et on peut travailler d'une façon commune également.

Troisième point, c'est une question redoutable, est-ce que l'on doit, nous, être inspecteurs de la vie sportive et de la vie des clubs ? Est-ce que l'on doit rentrer et juger de savoir si l'entraîneur a été bon, si un des choix a été mauvais. C'est quand même très délicat comme question. C'est très délicat même si dans notre tête chacun a son avis, et cela, c'est certain, mais méfions-nous de ne pas nous imposer comme directeur sportif à la place de directeur sportif. Pour moi, il y a deux questions qui sont des questions guide. La première, c'est « Quelles sont les conséquences pour nous et pour nos contribuables ? ». La gestion du stade de Matmut, cela, c'est notre compétence. C'est la différence aussi avec l'hôpital public, c'est-à-dire que l'hôpital public ne relève pas de la Métropole ou des collectivités locales, mais relève de l'État. C'est à l'État d'assumer sa responsabilité dans l'hôpital public. Nous sommes tous d'accord pour dire que l'hôpital public nécessiterait certainement un soutien beaucoup plus affirmé aujourd'hui des pouvoirs publics.

Puis, la deuxième question qui est plus redoutable et qui est moins institutionnelle, mais quand même qui nous taraude tous : « Faut-il, oui ou non, un club professionnel à Bordeaux ? ». Mais sur cette question-là, on peut avoir des avis différents. Mais si on répond : « Oui, il faudra un club professionnel », alors, ils vont regarder les conditions pour que puisse exister un club professionnel. Elles sont dans le monde entier toutes les mêmes. À chaque fois, c'est une question de qui apporte l'argent. Alors si on veut un club professionnel, la question, c'est « Qui sont les apporteurs de fonds ? ». Et là, on n'a pas le choix, c'est-à-dire que l'on attend, on regarde qui apporte l'argent et qui n'en n'apporte pas. Voilà, merci. C'est un débat qui évidemment se poursuivra dans de mauvaises conditions, que je n'espère pas trop dramatique non plus. L'idéal serait quand même que les Girondins restent en Ligue 2. Monsieur LOPEZ est assez confiant sur cela, mais il faut attendre la décision de la DNCG.

Merci. On va commencer l'ordre du jour de notre assemblée. Sur les 97 délibérations présentées, 64 sont regroupées, et donc 33 affaires sont dégroupées.

## **Procès-verbal de la séance du 25 mars 2022 – Adoption**

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la dernière séance du 25 mars 2022. Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ? Oui, Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Sur le PV, je voulais faire quelques remarques hormis le fait qu'il y a eu des fautes d'orthographe sur mon nom avec deux R ou un seul S, mais c'est surtout sur le fait que n'apparaît pas ma question qui aurait dû être posée en séance. Donc, vous avez tronqué le débat démocratique, Monsieur le Président. Je regrette encore une fois. J'espère que la prochaine fois, c'est-à-dire en fin de ce Conseil, on aura l'occasion réellement de lire mes questions. Cela, par rapport au fait que dans le PV elle n'apparaît pas non plus, donc, j'aimerais que ma question soit jointe au PV, d'abord, et ensuite, n'apparaît pas effectivement la façon dont ce sont opérées les coupures de parole parce que vous dites : « Vous êtes le censeur. Vous êtes... » Je n'ai pas pu parler mes 5 minutes la dernière fois et j'aimerais bien que cela apparaisse aussi au niveau du PV. Idem au niveau de la question, de la façon dont cela s'est passé. J'aimerais bien que l'on dise réellement dans ce PV que Monsieur le Président n'a pas voulu que je pose ma question.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Ce PV ne fait que refléter la confusion des débats de ce jour-là. Il n'invente rien. Il ne retire rien. Il ne fait que refléter.

Sur votre question, je vous le redis, les questions ne sont pas de droit. Les questions doivent relever de la compétence de la Métropole. À l'évidence, j'ai considéré qu'elles ne relevaient pas

de la compétence de la Métropole. De fait elles étaient hors sujet, mais cette fois-ci Monsieur MORISSET, vous allez pouvoir poser à la fin du Conseil votre question même si elles sont sans doute très tangentes sur la compétence de la Métropole, mais je préfère que vous la posiez, et que chacun puisse entendre les termes de vos propos.

Sous réserve de cette intervention, le PV est adopté.

## **Communications de Monsieur le Président**

### **Désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint**

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je propose la désignation de Céline PAPIN comme secrétaire de séance et d'Andréa KISS comme adjointe.

Je donne la parole à notre secrétaire de séance.

**Mme Céline PAPIN** : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je vous indique que les affaires 4 et 83 sont retirées de l'ordre du jour de ce Conseil.

Ensuite, je vais donc appeler les affaires regroupées.

- ✓ Délégation de Monsieur le Président Alain ANZIANI : les affaires 1 et 2.
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : les affaires 3, 6, 7, de 9 à 16.
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : les affaires 17 et 19.
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT : l'affaire 20.
- ✓ Délégation de Madame Véronique FERREIRA : les affaires 24, 25, de 27 à 30, de 33 à 35, et de 37 à 40.
- ✓ Délégation de Monsieur Alain GARNIER : les affaires 42 et 43.
- ✓ Délégation de Madame Marie-Claude NOËL : l'affaire 44.
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : les affaires 49, 52 et 54.
- ✓ Délégation de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE : l'affaire 55.
- ✓ Délégation de Madame Claudine BICHET : les affaires de 57 à 60.
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : les affaires de 61 à 63.
- ✓ Délégation de Madame Brigitte BLOCH : les affaires 68 et 69.
- ✓ Délégation de Madame Andréa KISS : les affaires de 72 à 81.
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : les affaires 82, 83, 86, de 88 à 91, 93 et 95.
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphanie PFEIFFER : l'affaire 98.

J'indique également que, sous réserve de leur accord afin de garantir la conformité de nos décisions, je propose de considérer par principe que les élus ne participent ni au débat, ni au vote de la délibération concernant un organisme dont ils ou elles sont membres des instances décisionnelles.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Il faut préciser que certains élus ne peuvent pas participer au vote, ni au débat concernant un organisme dont ils sont membres. D'ailleurs, je ferai une observation sur ce point. Je crois que la loi est devenue trop complexe, mais qu'à la fin, il y a plus grand monde qui pourra voter. On le voit, par exemple, pour les délibérations qui concernent les associations où il y a beaucoup d'élus qui sont membres d'associations, et évidemment, beaucoup devraient quitter la séance. C'est pourquoi, je suis obligé, par exemple, de scinder certaines délibérations sur les associations en deux pour être sûr d'avoir le quorum. Cela, pour

ceux qui demain, pourraient avoir un destin législatif et devraient se pencher sur cette question. J'ai proposé d'ailleurs aussi de saisir l'association des Maires de France pour qu'il puisse y avoir une réflexion sur ce sujet. La transparence, c'est très bien. J'ai toujours été un grand militant de la transparence. J'ai beaucoup travaillé au Sénat sur la transparence, mais là, ce n'est plus de la transparence, c'est une chape de plomb qui nous empêche de travailler.

Je sou mets au vote l'ensemble des délibérations des affaires regroupées. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Merci Monsieur le Président. Le Groupe communiste votera contre les délibérations 26 à 29 et la délibération 34. Ce sont les dossiers de VEFA. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : J'ai passé la liste des votes à Céline LAROCHE qui a pris en compte, cela m'évite et cela nous évite à tous de subir la longue lecture des abstentions et des votes contre.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pas d'autres observations ? Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Dans la même logique, j'ai transmis à Madame LAROCHE mes votes. J'ai fait un effort pour que ce soit plus concis pour que cette instance soit débattue en profondeur. J'espère effectivement que ne se reproduira plus que ce qui s'était passé, c'est-à-dire la stigmatisation des délibérations en fin de Conseil me concernant au niveau du dégroupage. J'ai bien compris que l'on remettait tout cela en ordre plutôt démocratiquement dans l'ordre des numéros. Puis, j'ai bien compris que s'il y a des urgences dans la journée vous les avez priorisées. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : La démocratie est un jeu collectif. Je sou mets au vote ces délibérations regroupées. Y a-t-il des votes particuliers ? Des abstentions ? Des votes contre autres que ceux que l'on a adopté tout à l'heure pour les abstentions ? Des votes contre ? Je considère que ces délibérations sont adoptées.

#### M. ANZIANI

(n°1) Représentations de Bordeaux Métropole dans les organismes - Désignation - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés –  
Désignations effectuées  
Abstention : Monsieur POUTOU

#### M. ANZIANI

(n°2) Liste des arrêtés pris par le Président

Communication effectuée

#### Mme BOST

(n°3) Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel - Acquisition auprès de l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) du Groupe Scolaire

**Deschamps - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur  
POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°4) Pessac\_Acquisition auprès de la commune de la parcelle cadastrée HR 74 sise 55 avenue de Magellan pour une aire d'accueil des gens du voyage - Autorisations - Décision**

**Affaire retirée**

**Mme BOST**

**(n°6) BRUGES - Opération d'aménagement Terrefort - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des équipements communaux par la commune à la métropole - décision - autorisation**

**Unanimité**

**Mme BOST**

**(n°7) Bordeaux\_ Cession - Mise en vente par adjudication d'un bien, sis 47, rue de Lescure à Bordeaux - Parcelle cadastrée IW156 - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°9) Blanquefort - Cession d'un bâtiment sis 25 rue de Fleurenne à Blanquefort - Parcelle cadastrée AV 30 - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°10) Concession pour la requalification du centre historique de Bordeaux 2022-2025 - Attribution de la concession d'aménagement et convention d'avance remboursable - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU :**

*Le problème est que le bilan d'In-Cité est bien maigre par rapport à ses missions (logement social, lutte contre la dégradation et le mal logement ...). Nous votons contre car il y a trop peu d'évaluation réelle de l'action d'In-Cité.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote : Madame NOEL,  
Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER,  
Monsieur GOMOT, Monsieur N'JIKAM MOULIOM**

**Mme BOST**

**(n°11) Cenon - Plan de sauvegarde de la copropriété dégradée du Parc Palmer - Délégation du droit de préemption urbain renforcé à la Caisse des Dépôts Habitat Social - Décision**

**Intervention écrite de M. POUTOU :**

*Nous votons pour étant plutôt favorables à ce projet puisqu'il s'agit de déléguer le droit de préemption à une structure d'habitat social. Cela dit, il faut quand même veiller à ce qu'il y ait un conventionnement social des logements préemptés et que ceux-ci ne soient pas remis en vente sur le marché libre à des promoteurs ou autres éventuels marchands de sommeil dès que le bien est ré-habilité.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU**

**Mme BOST**

**(n°12) Gradignan - Aménagement - Rue du professeur Villemin - Acquisition auprès de l'Etat de deux emprises issues des parcelles cadastrées BE 54 et BE 104 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme BOST**

**(n°13) Convention de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux du groupe scolaire Deschamps (ZAC Garonne Eiffel) - Approbation - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Contre : Monsieur MORISSET**

**Mme BOST**

**(n°14) Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel - groupe scolaire Deschamps - Avenant 2 à la convention - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU :**

*Nous nous abstenons sur cette délibération qui concerne à nouveau le groupe scolaire DESCHAMPS. Il y a des zones d'ombres. On parle d'un groupe scolaire de 4500 mètres carré livrés en VEFA négociés par Euratlantique dans le cadre d'une opération globale de 10 000 mètres carré intégrant commerces, logements ... dont on ne sait rien si ce n'est que tout ça a été confié à des promoteurs privés.*

**Majorité  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Contre : Monsieur MORISSET**

**Mme BOST**

**(n°15) Convention de mise en état correct et de transfert du groupe scolaire Maurice Ravel entre Bordeaux Métropole et la ville de Talence - Approbation - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET**

**Mme BOST**

**(n°16) Floirac - Projet de renouvellement urbain du quartier de Dravemont - Avenue Salvador Allendé et rue Jules Verne - Cession d'un terrain d'environ 2 300 m<sup>2</sup> à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)- Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°17) Le Bouscat - Reconstitution d'une clôture d'un riverain impactée par les travaux d'aménagement du parking Jules Ferry - Convention de travaux - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°19) Association Tramemploi - Paiement de la cotisation de l'Association Tramemploi 2017 à 2022 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Madame GASPAR

**M. DELPEYRAT**

(n°20) Bilan de la concertation sur le périmètre de projet d'opération d'aménagement économique Bordeaux Aéroport Hippodrome - Clôture de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

**Mme FERREIRA**

(n°24) Actualisation du taux d'intérêt pris comme référence pour l'évaluation des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises par Bordeaux Métropole en 2021 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme FERREIRA**

(n°25) BORDEAUX - SAEM InCité - Acquisition et amélioration de 8 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 76-78 rue des Faures - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 1 147 888 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote : Madame NOEL,  
Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER,  
Monsieur GOMOT, Monsieur N'JIKAM MOULIOM

**Mme FERREIRA**

(n°27) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition en VEFA de 30 logements collectifs locatifs sociaux, Quai de Brazza, Ilot E5 - Emprunts des types PLS, Booster et PHB 2.0 d'un montant global de 6 148 475 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS,  
Monsieur FEUGAS  
Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER

**Mme FERREIRA**

**(n°28) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement - Acquisition en VEFA de 10 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Quartier du Pas de la Côte - Emprunt de type PHB 2.0 d'un montant de 65 000 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS,  
Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°29) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement - Acquisition en VEFA de 39 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Quartier du Pas de la Côte - Emprunts des types PLAI, PLUS, Booster et PHB 2.0 d'un montant Global de 3 438 458 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS,  
Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°30) BORDEAUX - SCIC d'HLM AXANIS - Charge foncière et construction de 18 logements collectifs sociaux destinés à la location-accession, sis ZAC Bastide Niel, opération DOMA, ilot B054, rue du Maréchal Niel - Emprunt de type PSLA d'un montant de 3 929 300 € à souscrire auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER**

**Mme FERREIRA**

**(n°33) BEGLES - SA d'HLM Vilogia - Charge foncière et construction de 16 logements collectifs locatifs, résidence Centujean, allée Maye de Bernet - Emprunts des types PLAI, PLUS, PLS, Booster et PHB 2.0 d'un montant global de 1 798 934 € auprès de la CDC - garantie - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU :**

*Nous votons pour même si le mélange des PLUS, PLS, PLAI ne semblent pas cohérents au regard de la loi SRU, les PLS par exemple ne rentrent pas dans les 25% exigés par cette loi.*

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Mme FERREIRA**

**(n°34) LE BOUSCAT - SA d'HLM Vilogia - Acquisition en VEFA ULS de 3 maisons individuelles locatives sociales, sises, résidences Les Demeures d'Arpeggio, 303 avenue de la Libération - Emprunts des types PLS et Booster d'un montant global de 352 870 € auprès de la CDC - garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS,  
Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

(n°35) BLANQUEFORT - SA d'HLM Vilogia - Charge foncière et construction de 17 logements collectifs locatifs sociaux, sis,9-11 rue Alcide Lambert - Emprunts des types PLAI, PHB 2.0 et Booster d'un montant global de 2 548 101 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET

**Mme FERREIRA**

(n°37) Organisation du colloque Bordeaux Echanges Européens pour achats publics engagés - Subvention pour l'organisation de la manifestation - Convention - Décision - Autorisation

Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU

**Mme FERREIRA**

(n°38) Durée d'amortissement plan comptable M57 - Budgets Bordeaux-Métropole - Modification - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme FERREIRA**

(n°39) BORDEAUX - OPH Métropolitain Aquitanis - Acquisition et amélioration de 6 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 23 rue des Bouviers - Emprunts des types PLAI, PLUS et PHB 2.0 auprès de la CDC d'un montant global de 751 962 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC,  
Monsieur PUYOBRAU, Monsieur GUENDEZ,  
Madame GAUSSENS, Madame LECERF,  
Monsieur N'JIKAM MOULIOM

**Mme FERREIRA**

(n°40) PAREMPUYRE - OPH Métropolitain Aquitanis - Charge foncière et construction de 11 logements individuels locatifs sociaux, sis, rues des Ardillères et d'Alesme - Emprunts des types PLAI, PLUS et PHB 2.0 d'un montant global de 1 896 611 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC,  
Monsieur PUYOBRAU, Monsieur GUENDEZ,  
Madame GAUSSENS, Madame LECERF,  
Monsieur N'JIKAM MOULIOM

**M. GARNIER**

**(n°42) Economie sociale et solidaire - Soutien aux acteurs de l'accompagnement à la création d'activités et d'emplois - Conventions 2022 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Monsieur GARNIER,  
Monsieur PFEIFFER, Madame LECERF, Madame  
SAADI**

**M. GARNIER**

**(n°43) Déploiement d'une offre de conciergeries solidaires sur les communes de la rive droite - Expérimentation sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul en 2022 - Subvention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme NOEL**

**(n°44) Arc en rêve - Subventions 2022 - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur  
POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°49) Prise en charge de la cotisation au Club des décideurs publics-privés - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*Cette délibération laisse une mauvaise impression : ça sent la collusion entre pouvoir politique et patronat, comme un petit club entre amis, comme une caste déconnectée de la population qui fait son réseau, pour discuter de ses problèmes dans une sorte d'entre-soi. Nous votons contre.*

**Majorité  
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur  
POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°52) Rapport autorisant la signature d'une convention de mise à disposition d'un salarié de la Régie de l'eau auprès de Bordeaux Métropole contre remboursement - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET**

**M. EGRON**

**(n°54) Composition des instances consultatives : Comité social territorial, Commissions administratives paritaires, Commission consultative paritaire - paritarisme - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur  
POUTOU**

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

(n°55) Association La Fumainerie - Année 2022 - Subvention de fonctionnement - Convention  
- Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme BICHET**

(n°57) Bordeaux - Réseau de chaleur urbain du Grand Parc - Rues Maryse Bastié et Jean Artus parcelles cadastrées PX 4p et PX 62p. Acquisition par Bordeaux Métropole des emprises foncières et des équipements techniques afférents servant à la fourniture de la chaleur. Décision. Autorisation

Unanimité

**Mme BICHET**

(n°58) Convention de concession pour le service public de la distribution de gaz sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave - Avenant n°4 - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET

**Mme BICHET**

(n°59) Partenariat Bordeaux Métropole / France Ville Durable - Subvention annuelle - Décision  
- Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme BICHET**

(n°60) Plan climat : renforcement des actions en faveur du développement des énergies renouvelables et de maîtrise des consommations des secteurs tertiaire (public et privé) et industriel - subvention européenne ' ELENA ' - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

**M. PUYOBRAU**

(n°61) Projet de Renouvellement urbain du quartier Joliot Curie - Projet de réalisation de la restructuration du groupe scolaire de la Benauges - Demande de subvention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

**M. PUYOBRAU**

(n°62) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Actions collectives - Subventions - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

**M. PUYOBRAU**

(n°63) Projet de renouvellement urbain (PRU) Joliot Curie - Convention de subvention pour la réalisation d'une opération de réhabilitation de logements locatifs sociaux - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU

**Mme BLOCH**

(n°68) Subventions 2022 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Monsieur  
DELPEYRAT, Madame FERREIRA

**Mme BLOCH**

(n°69) Championnat de France de Breaking - Année 2022 - Subventions d'aide à une manifestation - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°72) Bruges - Aménagement de la rue du Réduit section Bacchus/Allard - Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°73) Martignas-sur-Jalle - Requalification du Chemin Blanc - Lancement de la procédure de la déclaration d'utilité publique - Approbation - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°74) Le Haillan - Projet d'aménagement des abords du futur Collège - Modalités techniques et financières de réalisation des ouvrages - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la ville du Haillan - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°75) Saint-Médard-en-Jalles - Giratoire Capeyron - Mazeau - Travaux d'assainissement pluvial et de voirie - Mai 2022 - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°76) Le Haillan - Aménagement rue de la Morandière entre la rue des Berles et le chemin de Meycat - Travaux d'aménagement de voirie - mai 2022 - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme KISS**

(n°77) Mérignac/Pessac - Aménagement de l'avenue de Courtilas (entre l'avenue François Mitterrand et le chemin de la Princesse) - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°78) Artigues près bordeaux - Aménagement du boulevard feydeau (entre les avenues gay lussac et de l'église romane) - Fonds de concours au titre de l'éclairage public - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°79) Eysines - Le Haillan - Aménagement de la rue Jean Mermoz (entre l'avenue Pasteur et l'avenue de Magudas). Travaux d'assainissement pluvial - mai 2022 - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°80) LORMONT - Confortement d'un talus sur le chemin de bouleau - Financement - Convention de delegation de maitrise d'ouvrage - Décision -Autorisation

Unanimité

**Mme KISS**

(n°81) Floirac - Contrat de pret a usage ou commodat d'une parcelle entre la Sci serlocar et Bordeaux Métropole - Square Joséphine Baker - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET

**M. PAPADATO**

(n°82) Validation de la demande de subventions du GIP GPV pour leur Projet Alimentaire de Territoire - Défi famille à alimentation durable et inclusive (fiches codev)- Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU,  
Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU,  
Monsieur RUBIO, Madame LEPINE

**M. PAPADATO**

(n°83) Engagement dans le projet de recherche du CNRS : Convention de recherche et développement partagés "L'irruption du sauvage en ville : quand le sanglier et la faune des forêts brouillent les frontières" - Décision – Autorisation

Affaire retirée

**M. PAPADATO**

(n°86) Groupement d'intérêt public Grand projet de villes rives droites (GIP-GPV) - CODEV 2021-2023 - Subvention 2022 - Projet Alimentaire de Territoire : études et actions - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. PAPADATO**

(n°88) PESSAC - Printemps du Bourgailh 2022 : 16 et 17 avril 2022 - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention de fonctionnement 2022 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PAPADATO**

(n°89) Blanquefort - Domaine de Tanaïs - Année 2022 - subvention - CODEV 2021/2023 - Etudes faune flore - Convention - Décision – Autorisation

Unanimité

**M. PAPADATO**

(n°90) BRUGES - Semi-marathon des Jalles 2022 : 26 juin 2022 - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention de fonctionnement 2022 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PAPADATO**

(n°91) LORMONT - Manifestation Les Bucoliques 2022 : 4 juin 2022 - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention de fonctionnement 2022 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PAPADATO**

(n°93) CARBON-BLANC - 1ère édition du Printemps de Carbon-Blanc : 2 et 3 avril 2022 - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention de fonctionnement 2022 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PAPADATO**

(n°95) Taillan-Médoc - Projet de végétalisation du cimetière communal - contrat de co-développement 2018/2020 - avenant 2021 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

**M. PFEIFFER**

(n°98) Aires de grands passages - Année 2022- Participation financière de Bordeaux Métropole à la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage dans le cadre d'une convention de groupement - Décision - Autorisation

| /

ntervention écrite de M. POUTOU :

*Nous votons pour même si c'est très insuffisant au regard des besoins, à la fois pour les grands passages l'été et pour l'accueil tout le long de l'année pour les gens du voyage. Il est nécessaire d'accroître les moyens humains et financiers, de multiplier les aires d'accueil, ne serait-ce que pour respecter la loi qui oblige à mettre en place des aires d'accueil.*

**Unanimité**

Je repasse la parole à Madame la secrétaire de séance.

**Mme Céline PAPIN** : Dans les affaires dégroupées, dans la délégation de Clément ROSSIGNOL-PUECH, la délibération numéro 18 : Étude de corridor de car express entre Bordeaux Métropole et cinq territoires girondins – Convention de financement.

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°18) Etudes de corridors de cars express entre Bordeaux Métropole et 5 territoires girondins - convention de financement - Décision - Autorisation**

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** présente le dossier

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Vous venez de dire deux choses essentielles. La première, c'est la création de ces nouvelles lignes qui sont vraiment stratégiques pour la mobilité. La deuxième, c'est que la Métropole ne peut pas tout payer, qu'il faut que chacun aussi prenne sa part. Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe votera, s'il pouvait le faire des deux mains, il le ferait des deux mains, cette délibération. Comme l'a rappelé Clément ROSSIGNOL-PUECH, le 21 décembre 2018, ici même lorsque l'on a voté le RER métropolitain, il y avait deux axes pour ces cars express, soit il n'y avait pas de ligne SNCF ferroviaire, soit c'était en attendant l'application du RER métropolitain. On est bien dans ce cadre-là. La seule chose, c'est qu'il faut que les études et la mise en place soient aussi expressives parce que Bordeaux-Créon ou Créon-Bordeaux qui est un succès, vous venez de le rappeler, on a pu la faire en 2 ans parce que l'on a sans doute mis beaucoup de moyens parce qu'il y avait une pression qui était aussi là. Je pense qu'il faut utiliser les mêmes méthodes pour arriver à gagner un peu de temps parce que nous sommes aujourd'hui avec des délais que vous venez de nous donner et notamment sur Bordeaux-Blaye qui sont longs alors que l'attente est vraiment très forte. Le financement, vous avez répondu à la question.

J'aurais une proposition à vous faire d'un corridor supplémentaire. Il ne s'agit pas d'un caprice. Il ne s'agit pas d'une volonté, mais dans quelques semaines va être ouvert la déviation de la route 1215, la déviation du Taillan qui va se jeter sur la route de Lacanau. On sait que cela va provoquer un certain nombre de difficultés. Nous avons eu un COPIL pour l'aménagement de cette voie dont on pense qu'elle sera réalisée dans les 8 ans qui viennent. J'imagine que l'axe Bordeaux-Lacanau pourrait faire l'objet de car express. Il y a aujourd'hui beaucoup de personnes qui font le déplacement pendulaire. Je pense qu'une solution assez souple et c'est surtout d'un cadencement dont ils auraient besoin, d'un cadencement à 15 minutes à l'heure de pointe avec un terminus à Cantinolle puisqu'il y a le tramway qui est à Cantinolle avec une fréquence, cela permettrait, à mon sens, d'éviter et d'attendre ces fameux travaux qui mettront beaucoup plus de temps à venir. Voilà la proposition que je voulais vous faire, accélérons pour les études et cela, mais c'est une bonne nouvelle que le versement additionnel permettra de partager les financements même si on

le sait pertinemment, le financement de Bordeaux Métropole, il n'est pas tout à fait innocent. C'est autant de voitures qui ne viendront pas encourager la congestion de notre agglomération.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur DUPRAT. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole?.  
Madame MELLIER a la parole.

**Mme Claude MELLIER** : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, les besoins de déplacement de nos concitoyens sont considérables dans notre département et notre agglomération. Nous sommes collectivement face à une urgence, celle des déplacements, et en même temps une urgence écologique. L'un et l'autre sont intimement liés. La vague de chaleur que nous vivons en France et celle qui touche encore plus durement l'Inde illustre de manière dramatique les derniers rapports du GIEEC. Les corridors qui nous sont présentés ce matin démontrent qu'il y a un besoin de développer les transports en commun sur notre territoire pour répondre à ces enjeux. La réponse du car express correspond effectivement à une urgence qui, cependant, montre des limites en termes capacitaires. Nous restons ainsi convaincus que la réponse ferroviaire est celle qui est la plus pertinente tant en termes de capacité que de vitesse. Cela doit donner une autre dimension à notre RER métropolitain en totale adéquation avec les défis qui sont devant nous. Cela pose également fondamentalement la question des financements. Il n'y aura pas de transition écologique sans des financements à la hauteur de ce qui nous attend. Nous pourrions discuter de quels modes utiliser, quelle temporalité. Si nous n'avons pas les financements qui sont à la hauteur des ambitions que nous avons, nous ne ferons que, de ce fait, du bricolage.

À ce titre, il nous semble intéressant que notre établissement s'associe de manière publique aux demandes du GART. En effet, celui-ci, suite à la nomination d'Élisabeth BORNE, pointe trois priorités, je n'en citerai que deux ici. La première, engager l'État à hauteur de 5 milliards d'euros en faveur de la mobilité du quotidien avec un nouveau plan d'investissement et baisser la TVA à 5,5 dans les transports publics du quotidien. Cela nous paraît, dans la période que nous vivons, le minimum et donnerait surtout de nouvelles perspectives et permettrait de construire des réponses ambitieuses, comme je le disais, en adéquation avec les besoins.

Je vous propose donc, Monsieur le Président, qu'un courrier en ce sens soit envoyé dans les jours qui viennent à la Première Ministre. Ces remarques faites, nous voterons cette délibération.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Madame. Je vois une demande de prise de parole de Philippe POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Nous allons nous abstenir sur cette délibération même si on est d'accord avec la préoccupation qui est formulée dans la délibération. A savoir développer les transports publics, puis répondre en même temps aux dégâts environnementaux, donc de trouver des réponses écologiques, mais on ne trouve pas très cohérent, d'une part, le développement du RER métropolitain ou des trains qui sera à discuter, par ailleurs, dans deux autres délibérations. Avec ce schéma proposé d'axes routiers pour les bus, on a l'impression que cela correspond à des lignes de chemin de fer existantes. On n'est pas sûr que ce soit très judicieux de faire comme cela. On est bien conscient que le train ne répondra pas à tout. Il ne peut pas y avoir des lignes partout qui peuvent relier toutes les communes. Forcément, il y a le besoin d'un réseau de bus même si c'est plus polluant que le train, mais là, tel qu'il est proposé, cela ne nous apparaît pas cohérent. Cela, c'est une chose pour laquelle on s'abstient.

Nous nous abstenons aussi parce qu'en fait, c'est toujours délicat quand on parle de la question des transports parce que l'on est bien conscient que cela ne va pas, qu'en fait, il y a des vrais

problèmes pas qu'environnementaux, il y a les problèmes sociaux. Des problèmes de service que l'on puisse rendre à la population de manière à ce qu'elle puisse se déplacer, d'assurer un accès en tout cas qui permette aux gens de se déplacer, mais c'est toujours problématique parce que l'on constate qu'il n'y a pas assez, que l'on est toujours en retard de... On peut faire un pont de plus. On peut ouvrir un RER ou rajouter une ligne de bus. De toute façon, on sait tous que cela n'ira pas. Le problème de fond qui nous semble poser, c'est la surpopulation, la concentration de population dans une Métropole qui n'est aujourd'hui pas loin d'un million d'habitants. Pendant toute une période, on nous disait d'ailleurs : « C'est super chouette des supers Métropoles, vous allez voir des très grands trucs. » Aujourd'hui, on a plutôt l'impression de se rendre compte que cela ne va pas du tout. On ne discute pas de ces aspects-là. On devrait discuter du réaménagement du territoire. On devrait, à chaque fois, que l'on discute des transports voir que les solutions, ce n'est pas faire en sorte qu'il y ait des transports qui puissent ramener les gens le plus possible toujours aux mêmes endroits, mais voir comment on peut redévelopper l'activité ailleurs. Autrement dit, discuter de l'aménagement du territoire. Comment on remet du service public ? Comment on remet des commerces dans les communes autour de Bordeaux, un peu loin, dans le Sud Gironde, dans le Nord Gironde, dans le Médoc. On voit bien qu'il y a ce que l'on appelle la désertification. Elle n'est pas que médicale. Elle est de tout, et on voit qu'en fait il y a un truc qui ne va pas du tout dans l'organisation de la société et on devrait, à chaque fois que l'on discute des transports, discuter de ces aspects-là qui sont des aspects politiques de fond. Comment on s'organise, comment on vit, et comment faire en sorte que les gens, ils n'aient pas tous besoin d'aller dans la Métropole. C'est aberrant. Il y a plein de personnes qui aimeraient bien rester un peu au large de tout cela. Je pense qu'à chaque fois on devrait faire ce lien-là. On devrait à la fois discuter du développement des réseaux de transports collectifs, et en même temps discuter du fait que les réponses, c'est aussi faire en sorte que les gens puissent ne pas avoir besoin de se déplacer comme cela, de faire autant de kilomètres que cela, et donc de pouvoir se rapprocher domicile et lieu de travail. Il s'agit de développer l'activité commerciale, l'activité et des services publics dans toutes ces communes-là. Ce sont des problèmes politiques sur lesquels on a l'impression que la Métropole, mais comme ailleurs, évite ou auquel on ne se confronte pas, et ce sont des sujets de fond, et qui sont peut-être la vraie réponse au problème que l'on a parce que l'on voit bien que l'on aura toujours des transports qui sont saturés, et ce n'est pas ce qui se passe là qui va répondre.

Le dernier petit point, vite fait, mais on en parlera au niveau du RER, c'est la question du service public du transport. On développe mais on sait très bien que les transports, c'est ouvert à la concurrence, et on sait qu'il y a aussi une menace sur des transports de plus en plus privatisés. On sait que les transports de plus en plus privatisés, cela ne répondra pas forcément à la préoccupation première de répondre aux besoins des gens, mais plus, on pourrait faire le lien avec le sport de toujours faire des affaires au détriment des intérêts collectifs.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite demander la parole ? **Monsieur MORISSET**.

**M. Marc MORISSET** : Merci **Monsieur le Président**. Rapidement, je pense que dans les vice-présidences, dans ce qui a été évoqué, évidemment on voit bien qu'il y a un manque de cohérence entre **Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH** et **Madame MELLIER**. Pourquoi ? Parce qu'en fait on ne pointe pas assez du doigt le fait que quand on parle de ferroviaire, c'est forcément aujourd'hui, même si on dit que l'on est juste à côté, on est sur une logique du tracé des voies de chemin de fer. Aujourd'hui, certaines voies de chemin de fer, elles ont évolué. Elles sont certaines à passer en mode doux. Je préfère pointer du doigt le fait que si on cherche la cohérence, il faut plutôt la rechercher dans la logique de l'existant, et l'existant, c'est effectivement s'adapter avec un transport adéquat sur le routier, ce qui veut dire qu'il y a un transfert des automobilistes vers le transport en commun. Là, il y a une véritable cohérence qui va dans le sens de l'écologie parce que commencer à dire que l'on va faire du ferroviaire un peu partout, c'est comme avec la LGV, c'est-à-dire que l'on va réellement détruire de la biodiversité. C'est bien pour cela que je m'étais

opposé à l'époque sur la déviation du Taillan parce que l'on a bien vu tout le principe de collusion qui a eu lieu, mais encore une fois, on a détruit.

Par rapport au car express, il est bon effectivement dans ces logiques d'étude d'avancer un petit peu plus aussi sur l'énergie qui va y avoir même si on parle vraiment de la logique de corridor. Voyons d'abord la logique de corridor, évidemment, mais la logique de la technologie va aussi impacter un peu par rapport à cela parce que sur les technologies, on peut s'adapter au niveau du tracé à faire des corridors qui vont chercher des points de rechargement rapide des énergies renouvelables. Là, on peut avoir une certaine pertinence justement dans ces logiques donc des fameux bus à rechargement rapide, c'est-à-dire avec ce que l'on appelle les super condensateurs. Cela se recharge. Cela fait juste un petit pont jusqu'à une autre notre station, et cela a un impact intéressant au niveau de la logique de cohérence et de l'évolution de notre société. Merci pour votre écoute.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Pas de demande de parole, autre ? Non, **Monsieur ROSSIGNOL-PUECH**.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Quelques mots Monsieur le Président pour rappeler en effet, comme l'a dit Claude MELLIER, que 20 % des automobilistes font 60 % des kilomètres et souvent seuls dans leur voiture, l'autosolisme, et donc, représentent dans les émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité 60 %, et la très grande majorité d'entre eux viennent de l'extérieur de l'agglomération. Donc, c'est extrêmement pertinent ce projet de RER métropolitain, le volet ferroviaire, bien sûr, mais aussi en complément de ce volet routier, et c'est en complément, c'est-à-dire dire que contrairement à ce que j'ai pu entendre, les lignes de car express se développent là où il n'y a pas de voie ferrée. Cela vient en complément. On ne vient pas doubler.

Je suis également favorable à la proposition du GART de baisse de TVA. Je pense que c'est une bonne chose pour développer les transports en commun. Donc, moi, je signerai également cette proposition si elle émerge de notre collectivité.

Concernant Bordeaux-Lacanau, la RD1215, en effet, étant donné que le comité de pilotage avance et qu'il va y avoir vraisemblablement à terme une 2 x 2 voies avec une voie potentiellement dynamique, réservée au covoiturage, transports en commun, quand cela est nécessaire, il faut avoir une ligne structurante à ce niveau-là de transports en commun. Lorsque c'est un car express, ou c'est un bus express, là, il faudra avancer, mais, en effet, on voit bien que dans le schéma global RER métropolitain, il y a un car qui va le desservir. Il faudra faire quelque chose, j'en conviens tout à fait.

Puis, pour dire à Monsieur POUTOU, on est bien conscient qu'il y a un lien très fort entre l'urbanisme et les transports puisque les transports, finalement, c'est on gère les conséquences des choix stratégiques en termes d'urbanisme, de logement et d'activité. Cela, on en débat, on en discute, mais à chaque délibération de transport, on ne va pas refaire le débat de l'urbanisme puisque dans ce cas-là, on ne s'en sort pas. On est obligé, en effet, d'avoir des débats un peu sectorisés. On aura un débat sur le PLU. Ce sera l'occasion, en effet, de parler de ce sujet-là.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je sou mets au vote. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? **Monsieur POUTOU**. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme Céline PAPIN** : Dans la délégation de Madame Claude MELLIER, délibération n°65 : RER métropolitain – Financement des renforts de circulation RER métropolitain prévu au service annuel 2022 – Convention cadre de financement des renforts de circulation des RER métropolitains.

**Mme MELLIER**

**(n°65) RER métropolitain - Financement des renforts de circulation RER Métropolitain prévus au Service Annuel 2022 et Convention cadre de financement des renforts de circulation du RER Métropolitain - Décision - Autorisation**

**Mme Claude MELLIER** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Nous allons nous abstenir aussi sur cette délibération. Nous sommes pour le développement de RER métropolitain. Nous sommes pour le renforcement. Nous sommes pour plus de fréquences. Ce n'est pas cela le problème. Là, c'était d'essayer de relayer aussi les inquiétudes du côté des cheminots parce qu'il y a l'enjeu des services publics des transports et aujourd'hui, je faisais allusion dans une intervention précédente avec l'ouverture à la concurrence. On sait qu'au niveau de la Région, et on sait que d'ailleurs, la majorité de la Région qui correspond à celle d'ici, de vos amis socialistes ou écologistes, même si vous n'êtes pas tous sur la même longueur d'onde, mais enfin, en tout cas, visiblement, il y a une volonté d'ouvrir à la concurrence les TER. En tout cas, cela a été dit. Il y a, de fait, une menace, une inquiétude du côté des cheminots. Il n'y a pas juste donner de l'argent pour pouvoir renforcer.

De ce côté-là, on est pour, mais après, c'est derrière que deviendront ces outils, si cela se privatise, et là, c'est un vrai problème parce que ce sont des moyens qui seront forcément limités. Déjà aujourd'hui, il y a des problèmes d'effectifs. Il n'y a pas que dans la santé. Il n'y a pas que dans l'hôpital public. Il n'y a pas que dans les écoles qu'il y a les problèmes de dégradation profonds du service public, y compris dans le transport, et ce sont les conséquences aussi de la marchandisation.

Mon intervention, c'est d'essayer de relayer cette inquiétude-là. Il y avait d'ailleurs un genre d'AGORA hier sur la question de transport. Les menaces sont sérieuses. Il faut voir aussi comment les collectivités se positionnent sur ces questions-là. Comment, y compris, il y a une coordination, une cohérence entre ce que peuvent décider la Métropole et la Région. Cela devrait être facilité, parce qu'encore une fois c'est la même famille politique, de mettre en avant l'importance ou la nécessité de la préservation du service public parce que derrière, ce sont plus, en tout cas que si c'est privé, des garanties pour des moyens, pour des effectifs, des compétences et des formations. C'était pour alerter là-dessus parce qu'en fait l'évolution est très problématique et dangereuse. On peut avoir effectivement une augmentation de fréquence, mais dans un cadre très détérioré avec de moins en moins d'effectifs, avec de moins en moins de personnes formées et de moins en moins de moyens financiers. Il y a ce risque-là. Il ne s'agit pas juste de voter pour qu'il y ait plus de fréquences, mais aussi d'être sensible et d'être préoccupé par ce danger de marchandisation et de dégradation, en réalité, de service public du transport.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Je ne vais même pas prendre part au vote. Pourquoi ? Parce que je pense que l'on est dans une phase de responsabilité. On va faire des investissements forts quand on n'a pas les chiffres de fréquentation que devrait fournir la SNCF. En responsabilité : ne pas prendre part au vote pour une délibération comme celle-ci.

On a augmenté depuis 2017 les nombres de trains sans tenir compte de ce fameux suivi de fréquentation, ce qui veut dire qu'en plus avec le palier Covid, il y a eu une non-observation justement de remplissage de ces trains. En fait, les trains sont tels qu'ils sont. Ils sont d'ailleurs assez longs, en longueur de train. Je parle de nombre de wagons. Des adaptations sont donc faites. Là, on va faire un chèque en blanc sur tout simplement le fait que l'on va augmenter les fréquences, mais oui, on observe une augmentation des fréquences, mais la dépense publique, elle est réelle, et si ce n'est pas en adéquation avec un véritable remplissage des trains, on est un peu à côté de la plaque. On ne peut pas bien juger de la délibération.

En plus, on est sur une logique qui est louable pour certains, le mot « diamétralisation ». Cela veut dire que l'on est dans une logique, une forme que l'on appelle comme avec la décroissance, on est dans le fameux mot obus, c'est-à-dire qui intercepte les consciences sur le fait que l'on est en progrès. On va essayer de faire en sorte qu'effectivement on va gagner du temps pour éviter les attentes au niveau de la gare de Bordeaux. Cela aussi c'est louable, mais il faut aussi voir cette dépense, quand on regarde les fréquences entre, par exemple, celle qui est existante entre Bordeaux-Arcachon et Bordeaux-Libourne. D'un côté, on va remplir, et de l'autre, on va moins remplir. Donc, est-ce qu'il y a un réel besoin de fréquentation entre des gens qui vont aller de Libourne à Arcachon et inversement ? Là, on ne peut pas juger. C'est un des éléments qui fait partie du débat, qui devrait faire partie du débat pour véritablement voter en conscience.

Puis, ce que je voulais aussi dire c'est que l'on est dans la logique des amalgames, en particulier, quand on reparle d'autres lignes, Macau-Pessac et Bordeaux-Macau. D'un côté, on le sait, les voyageurs sont à 5 % sur la ligne Pessac-Macau et à 95 % sur la Bordeaux-Macau. Cela fait respectivement 18 trains et 24 trains. On n'a toujours pas les chiffres de fréquentation. C'est un vrai problème vis-à-vis de la SNCF. Comment, nous, élus, on doit prendre en responsabilité des mesures qui sont pour l'intérêt général sans avoir ces véritables chiffres. C'est un problème. Je trouve qu'encore une fois par cette non-réponse le service public de la SNCF ne joue pas son rôle. Il ne joue donc pas le véritable travail qu'il devrait faire pour justement se mettre au service du contribuable, et nous, nous sommes là effectivement pour arbitrer cette façon de voir les choses. C'est pourquoi le chèque en blanc, je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas sérieux cette délibération parce qu'il n'y a pas suffisamment de données.

Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas.  
**Madame MELLIER**.

**Mme Claude MELLIER** : Effectivement, **Monsieur MORISSET** a posé des questions, je partage la question que vous venez d'évoquer, c'est d'avoir les éléments effectivement concrets concernant les augmentations de la circulation et quels sont les chiffres qui permettent effectivement de montrer qu'il y a un véritable report de la voiture vers le rail. Alors, les services de la Métropole qui ont le souci du service public et souhaitent avoir le maximum d'éléments et la Région ont demandé à la SNCF d'étudier la possibilité de réaliser de nouveaux renforts, mais aussi à demander à la SNCF d'avoir les éléments. Nous sommes actuellement en demande pour avoir les éléments, et j'espère, même si vous dodelinez de la tête, j'espère qu'un prochain Conseil de Métropole, effectivement, je pourrais vous donner quelques éléments à partir des questions que vous venez de poser. Néanmoins, on n'est pas à côté de la plaque parce que cette délibération met bien en évidence la progression des renforts. Je pense que c'est l'élément premier après que l'on ait une analyse et les éléments, bien entendu, que c'est nécessaire, mais je pense qu'il faut effectivement bien mesurer la totalité de la délibération, et les avancées qu'elle met en évidence.

Concernant **Monsieur POUTOU**, je suis tout à fait d'accord avec vous. Le service public doit avoir une gestion publique, et puisque vous avez évoqué l'AGORA rail hier, j'y étais, et à cette occasion, j'ai effectivement tout à la fois écouté les différents intervenants et en même temps fait part de ma

volonté que le service public puisse répondre tout à la fois aux intérêts des usagers, mais également des Cheminots. Soyez assuré qu'effectivement de ce côté-là, lorsque les questions viendront de l'ouverture à la concurrence, pour ma part, je prendrai mes responsabilités.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Si j'ai bien compris, Monsieur MORISSET ne prend pas part au vote. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN,  
Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT,  
Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN,  
Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET,  
Monsieur ROBERT, Monsieur TRIJOLET**

**Mme Céline PAPIN** : Toujours dans la délégation de Madame Claude MELLIER, délibération 66 : Étude d'adaptation du pôle d'échange multimodal de la gare Saint-Jean – Avenant à la convention de financement.

**Mme MELLIER**

**(n°66) Etude d'adaptation du pôle d'échanges multimodal de la gare Saint-Jean - avenant à la convention de financement - Décision - Autorisation**

**Mme Claude MELLIER** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur FEUGAS.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Monsieur le Président, chers collègues, l'enjeu stratégique de mobilité passe nécessairement par la pertinence de leur interconnexion. La gare Saint-Jean est la plus importante sur le territoire métropolitain et au-delà. Elle est la plus grande gare de la Région Nouvelle-Aquitaine. Sa fréquentation n'a cessé d'augmenter, +40 % par rapport à 2014. Par conséquent, nous sommes tous et toutes conscients de l'importance dont revêt cette desserte. 55 % d'usagers utilisent le transport en commun pour se rendre à la gare. Les aménagements réalisés en 2011 et 2017 du pôle d'échange de la gare Saint-Jean ont en partie répondu aux besoins croissants. D'ailleurs, notre Métropole a toujours pris sa part dans ses évolutions, et il est nécessaire de la maintenir. Cependant, il est vrai que les choix de son aménagement, avec une part prépondérante du minéral, ont conduit à créer un véritable îlot de chaleur difficilement supportable pour les usagers. Dans cette optique, la SNCF Gare et connexions a proposé des scénarii d'aménagement du pôle visant notamment à piétonner et végétaliser davantage le parvis et en déplaçant tout ou partie des arrêts de transport en commun qui s'y trouvent. Nous devons être vigilants sur les scénarii présentés par la SNCF Gare et connexions et l'EPA Euratlantique car s'il est important d'apaiser cet îlot de chaleur en le végétalisant, il est fondamental que cela ne soit pas pensé et décidé au détriment de son usage principal qui est l'accessibilité aux échanges multimodaux. Cette accessibilité doit être la plus fluide possible afin de permettre aux usagers d'optimiser leurs déplacements et non les contraindre. C'est pourquoi le groupe communiste votera pour cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur Fabien ROBERT.

**M. Fabien ROBERT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement cette étude est importante parce qu'elle va nous permettre de nous requestionner sur les aménagements de la gare de Bordeaux. Évidemment, cela pose la question en prenant un peu de recul de ce qui a été fait ces dernières années de l'explosion du trafic dans cette gare évidemment, ce dont je pense nous nous félicitons tous, mais où il y a un certain nombre d'aménagements, de réaménagements à faire et je vais y revenir. D'abord, rappeler quand même le succès de la LGV, la LGV Paris-Bordeaux. C'est une fréquentation supérieure à ce que nous avons espéré. Je mets un petit bémol à cela. Il n'y a pas les trains pour lesquels nous avons payé. Souvenons-nous qu'il a fallu un combat homérique à l'époque entre Alain ROUSSET, Alain JUPPÉ pour obtenir les 18 allers et retours par jour. Le Covid a amené une baisse normale et légitime. Aujourd'hui, nous sommes en-dessous de 18 allers et retours. Je le dis parce que beaucoup de professionnels à qui on a expliqué en plus qu'il n'y avait plus la navette prennent le train, et nous n'y sommes pas. Donc, les aménagements payés par le contribuable ne permettent pas aujourd'hui d'atteindre ce que nous avons prévu. Je crois que c'est regrettable les trains sont complets. Demandez aux gens, les trains sont absolument complets, et il est très difficile de prendre un billet. Je referme la parenthèse.

Succès du train, nous l'avions anticipé avec effectivement ces aménagements de la gare en lien avec Euratlantique et cela va continuer d'augmenter. Vous l'avez dit, RER métropolitain, mais aussi BHNS et d'autres qui vont amener plus de fréquentation à la gare immédiatement, et sans doute, demain si le projet de prolongation de la LGV auquel nous croyons va au bout et puis également l'anticipation sur le plan urbain avec Euratlantique dont je rappelle que la Chambre régionale des comptes a rappelé que l'établissement était assez exemplaire dans sa gestion et arrivait à sortir des logements et des locaux à des prix inférieurs au marché. L'établissement jouait bien un rôle de contrat cyclique par rapport au prix de l'immobilier. Ceci dit, cette étude doit quand même permettre de poser quelque volonté : « Que voulons-nous ? » Une étude, je crois qu'il faut toujours qu'elle soit cadrée, si ce n'est orienté, tout du moins cadrée. Premièrement, nous voulons réaffirmer notre attachement aux trains à grande vitesse et aux trains du quotidien qui ne doivent pas s'opposer. Les aménagements doivent en tenir compte, notamment pour que les gens qui viennent en voiture ou en vélo trouvent leur place avant de prendre le train.

Deuxième volonté, la question de la multimodalité et des bus. Il faut faire attention à la volonté qui consisterait à vouloir chasser les bus, soit les bus TBM, qui, je rappelle, ont une raquette de retournement, et je ne vois pas où ils vont faire la manœuvre si on n'a plus cette raquette. Donc, il faut que les bus TBM restent au plus près de la gare. Je crois vraiment qu'il faut que l'on réaffirme cette volonté.

Puis, deuxièmement, les bus de voyages, on a un sujet ici, et on en porte tous une part de responsabilité, et nous les premiers sur le fait que l'on n'a pas une gare routière adaptée. On a peut-être cru pendant longtemps que ces bus n'allaient pas fonctionner, pas démarrer, etc. On a des palliatifs, mais nous n'avons pas un arrêt, et je pourrais comprendre peut-être que la SNCF voit cela comme une offre concurrente, et que l'on se dise : « Plus loin elle sera, mieux ce sera. ». Je ne dis pas que c'est la volonté, mais je dis que cela peut être un réflexe. Nous, au contraire, nous devons avoir ces bus, je crois, si ce n'est dans le centre, en tout cas, une liaison vers la gare qui est évidente avec ces bus de transport et de voyage.

Enfin, troisième volonté, la question du vélo, évidemment la question de déplacements doux, du moment que l'on offre à côté de la gare, on a rajouté les arceaux, vous avez rajouté les arceaux, et on voit bien que l'offre ne suffit pas. Je pense qu'avec cette étude, c'est l'occasion tout de même de rappeler cela, attachement très rapide du quotidien. Le bus, les bus ne doivent pas être éloignés, et enfin, le vélo, on peut réaménager, on peut éviter l'îlot de chaleur, on peut même végétaliser, mais cela ne peut pas se faire au détriment des modes de déplacement parce que c'est la priorité, et c'est le message que l'on voulait faire passer en disant que nous votons cette

étude, mais que nous devons réaffirmer nos priorités. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur GARRIGUES et après, Monsieur CAZENAVE.

**M. Guillaume GARRIGUES** : Merci Monsieur le Président. Une remarque aussi qui va aller effectivement dans le sens de ce qui vient d'être dit à propos de la multimodalité. Depuis plusieurs années, on entend de plusieurs acteurs institutionnels autour de la gare qu'il y a un souhait de favoriser les mobilités douces, de reverdir l'esplanade dont bien sûr on ne peut qu'y être favorable. On entend aussi, mais on l'entend moins, c'est moins mis en avant, mais c'est la conséquence directe, le souhait de déplacer et effectivement d'éloigner les arrêts de bus des Lianes 9, 10 et 11 de la gare Saint-Jean. Je suis quand même assez surpris de cette proposition. On vient quand même de voter une subvention de 900 000 euros au RER métropolitain. Notre objectif, c'est de faire la gare Saint-Jean un pôle multimodal de RER, et on va aller expliquer à l'utilisateur qui va faire demain 10 minutes de vélo ou de voiture pour aller rejoindre la gare de Libourne, qui, ensuite, va prendre le RER pour arriver à la gare Saint-Jean qu'il faudra qu'il marche 400, 500 mètres dans les scénarios les plus pessimistes pour aller récupérer des bus, qui, pour certains, même pour la plupart, à l'exception du BHNS, seront dans la circulation et qui vont encore accroître, qui vont générer les temps de trajet assez importants. Soit on décide d'aller au bout de notre projet de RER métropolitain, c'est-à-dire de créer un pôle multimodal autour de la gare Saint-Jean, et dans ce cas-là, il faut bien mettre en avant que la priorité, c'est le rapprochement au plus près des bus de la gare Saint-Jean, y compris des bus, des cars Transgironde qui sont maintenant gérés par la Région, soit on décide de faire de la gare un lieu effectivement différent qui a d'autres fonctions, et dans ce cas-là on éloigne les bus, mais il faut que l'on soit en cohérence avec ce que l'on a décidé. Il est surprenant encore aujourd'hui que l'on nous mette en avant ces souhaits-là alors même que l'on a pris des engagements, alors même que l'on a pris une volonté différente. Nous, par exemple, sur la gare de la Médoquine à Talence, on se bat pour rapprocher avec Emmanuel SALLABERRY l'arrêt du BHNS de la gare pour que nos usagers demain aient le moins de trajet à faire à pied pour rejoindre les trains. Il me paraît surprenant que pour des raisons de gestion immobilière, pour des raisons différentes, on veuille faire des choses différentes autour de la gare Saint-Jean. Ce sera demain encore le pôle principal de multi modalités en matière ferroviaire de la Métropole, il faut absolument, Monsieur le Président, que vous soyez le plus proactif possible pour maintenir la proximité des bus de la gare. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci Monsieur le Président. Une brève intervention pour dire que cette étude est très importante à notre point de vue pour deux raisons. D'abord, pour un certain nombre de raisons déjà évoquées, c'est-à-dire la fluidité des transports et donc l'efficacité des transports collectifs pour les usagers, et puis, pour les habitants du quartier quand même l'aménagement du quartier à la fois du côté Saint-Jean et du côté Belcier. Et vous dire que de notre côté, nous serons attentifs à plusieurs éléments dans cette étude. La première, c'est qu'elle intègre bien le développement ferroviaire à venir à la fois par l'élargissement de la ligne à grande vitesse et donc le flux de voyageurs attendus par le RER métropolitain, d'autre part.

Je rejoins les interventions précédentes sur notamment le fait que nous disposions d'une gare routière de qualité et en proximité sur le quartier. Je rajoute également qu'il y a à proximité de ce pôle multimodal deux grands projets d'aménagement, la rue bordelaise, le MIN, et je pense que Claude MELLIER y très attachée, donc des projets dans le quartier qui méritent d'être mis en cohérence, et enfin, j'insiste sur une dimension. C'est la bonne intégration aussi des riverains à ces réflexions puisque l'on a vu notamment sur le quartier Euratlantique que nous avons un enjeu d'associations en concertation à toutes les évolutions qui peuvent impacter demain leur quotidien.

Voilà de notre point de vue les points d'attention qui méritent d'être soulignés dans cette étude et que nous nous soutenons et pour lesquels nous voterons favorablement. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Nous allons voter contre. Cela permet de faire une intervention un peu légitime. Nous sommes contre même si encore une fois les préoccupations qui sont exprimées, la volonté de développer et de rendre service à la population, tout cela évidemment que l'on partage et quoique la façon dont c'est dit inspire plutôt la méfiance puisqu'à améliorer la performance du pôle. Ce sont des formulations qui ne disent pas les choses clairement. Placer l'utilisateur au cœur du système, OK, mais c'est dit d'une manière qui montre que l'on est quand même dans des logiques dominées par ce que l'on connaît aujourd'hui, et d'ailleurs cela a fait le lien de ce que disait Fabien ROBERT justement. C'est vrai que la question des trains qui sont complets, c'est incroyable que même à 3-4 jours près, par exemple, mardi qui arrive ou mercredi qui arrive, tous les trains sont complets. Et ce constat-là, il est lié justement au problème des choix de rentabilité qui sont fait par la SNCF, et puis, par l'ensemble de la société. C'est qu'en fait il y a un péage à la voiture, et cela c'est ce qu'expliquaient les Cheminots il n'y a pas longtemps, et pour payer moins cher une ligne, il n'y aura qu'une rame parce que comme cela, cela fait moins cher à payer en taxe. On est dans ces logiques-là, et en fait, ils préfèrent bourrer les trains, et ils préfèrent même les surbooker. Je ne sais plus comment on appelle cela, faire en sorte qu'il y ait trop de réservations.

Je pense que dans cette délibération-là ne se posent pas ces problèmes de fonds encore une fois. Et la question du service public, la question de la défense du service public, elle n'est pas posée, et là, on voit des études qui d'ailleurs sont, même si celle-là, ce n'est pas la plus chère, on voit des trucs qui sont hyper chers dont on ne sait pas trop d'ailleurs quel cabinet va le faire parce qu'après, c'est aussi une source d'investissement pour pas mal de cabinets. On a eu l'actualité il n'y a pas longtemps comment des cabinets de conseil et compagnies s'enrichissent de manière honteuse en prenant de l'argent public. On ne sait pas qui le fait et quelle en sera l'efficacité derrière. C'est pour souligner quand même que ce n'est pas parce que des choses sont dites qu'ils paraissent cool, ou qu'ils paraissent utiles et que cela suffit. Il y a des problèmes politiques malheureusement et dans une période où tout se dégrade.

Nous votons contre, je finis juste là-dessus, sur l'ensemble de l'œuvre du quartier parce que la rue bordelaise qui est citée, Euratlantique, la façon dont a été aménagé le quartier, on n'est pas du tout d'accord, et on imagine bien que l'idée de performance de tout cela, cela n'irait pas complètement dans le sens des besoins des habitants, mais dans une certaine logique d'affairisme et de répondre à une certaine catégorie de la population. Nous pensons qu'il y a quelque chose à éclaircir là-dessus, et c'est pour cela que l'on vote contre la délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Je vais voter pour. Cela peut étonner mais je suis très cohérent par rapport à cette recherche d'essayer d'améliorer l'efficacité parce que l'on est sur une augmentation des bus au sein de cette gare. Quand on voit ce qui se passe depuis des années sur Toulouse, on est très en retard. Enfin, quelque chose où on va essayer de cibler et de faire avancer cette logique d'intermodalité. Les constats sont là, et il faudra mettre du végétal, bien sûr. Il faudra faire en sorte que cela soit plus efficace, mais avant tout, c'est rendre le service public, intelligent. Évidemment, il faut faire confiance à la responsabilité des élus que vous êtes, et je ne veux pas rentrer en ce débat avec ce qui a été évoqué par Monsieur POUTOU, mais si ce n'est pas McKinsey qui fait l'analyse de fonds, évidemment, d'ailleurs, on peut se poser

la question « Qu'est-ce qui va en sortir au niveau de ces études ? », mais c'est vous en responsabilité, les élus, d'aller à la pertinence de savoir si ces études-là sont données aux bonnes personnes. Par contre, il faut que les résultats soient toujours sans conflit d'intérêts. On est toujours dans la logique d'éviter toute corruption, et là, j'aimerais effectivement que l'on améliore encore la transparence avec les propos de Monsieur le Président sur le fait qu'à un moment donné il est difficile de voter ou pas dans certaines instances comme ici. Il y a un travail à faire pour qu'au niveau des députés à l'Assemblée nationale dont d'ailleurs je suis en liste, il y ait une avancée pour essayer de travailler afin que les votes soient, quand on n'est pas dans des organismes ou des associations, si, on est quand même défavorable, je pense que le vote devrait quand même pouvoir se faire parce que finalement, le principe, il est surtout quand il a un intérêt personnel. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?  
Monsieur CAZAUX.

**M. Olivier CAZAUX** : Monsieur le Président, mes chers collègues, le débat ne doit pas être manichéen. Il a d'un côté un scénario qui serait dédié uniquement au transport en commun, et de l'autre un aménagement qui bénéficierait uniquement aux vélos et aux piétons. Nous devons trouver le point d'équilibre permettant la meilleure intermodalité possible entre les bus, les cars, les trains tout en permettant une meilleure capacité de stationnement vélo, et surtout améliorer les cheminements vélo et piéton et apporter de la végétalisation comme cela a été déjà précisé.

Ce n'est pas une lubie de notre part, lors d'une enquête réalisée auprès des utilisateurs de la gare, le parvis est pointé du doigt par ceux qui ont répondu au questionnaire pour son absence de confort, l'insécurité potentielle ainsi que l'îlot de chaleur engendré par cet espace ultra-minéral. Et aujourd'hui, disons-le, quel avantage pour les transports en commun de traverser les rails du tram et se retourner sur le parvis de la gare alors qu'ils pourraient se retourner en passant par le pont de la Palombe et du pont du Guit tout en conservant l'arrêt actuel qui est bien placé.

Pour répondre à Monsieur GARRIGUES qui voit les arrêts de bus déplacés de 500 mètres, je pense que ce n'est pas tout à fait la vision des choses que l'on doit confondre les mètres et les centimètres parce que les bus 1 et 9 qui s'arrêtent à la gare Saint-Jean, ils s'arrêteront toujours le long de la rue de la gare Saint-Jean, et s'il y a peut-être 10 mètres à faire, ce n'est pas 500 mètres.

De plus, je rajouterais que le bus express, qui va se mettre en service prochainement, qui passe par le cours de la Marne, son arrêt de desserte de la gare est prévu à l'extrémité du cours de la Marne, c'est-à-dire juste au pied du pont en U, et là, il n'y a pas 500 mètres pour relier le côté nord de la gare. Il y a quelques dizaines de mètres. Cet arrêt n'existe pas. Il va être créé. Donc, je trouve que l'on rapproche justement les usagers de la gare, et pour ceci, je vais vous apporter quelques chiffres supplémentaires. Sur les études qui ont été commandées, la part modale est la suivante : 55 % pour les transports en commun, 20 % pour les vélos et les piétons, et 25 % pour les voitures et les taxis. Si on se penche plus précisément sur les 55 % de transports en commun, les usagers, il y en a 70 % qui viennent avec le tram. A ce que je sache, la gare du tram ne va pas bouger, elle est calme avec une proximité très intéressante de la gare Saint-Jean. Sur les 30 % des gens qui viennent parmi ces 55 % en bus, il y aura quand même dans l'avenir une forte quantité de personnes qui descendront avec ce nouveau bus express dont je rappelle l'arrêt est au bout du cours de la Marne. Les autres lignes, comme on l'avait cité, seules les lignes 1 et 9 qui s'arrêtent là, les autres ne faisant que passer, et la distance donc de l'arrêt de ces bus à la gare sera quasiment inchangée. Et surtout, nous pouvons noter que 70 % des voyageurs ont pour origine destination la Ville de Bordeaux. C'est pour cela que l'équilibre entre les modes doit être respecté et ces efforts peuvent encore être faits pour augmenter les parts modales des piétons et

des vélos ainsi qu'un accord avec les objectifs du schéma des mobilités. Cela ne veut pas dire non plus se priver des taxis, par exemple, pour lequel nous trouverons une place adéquate.

Pour répondre à Monsieur POUTOU, nous facilitons la mobilité. Faciliter la mobilité, c'est quand même faciliter la vie des gens, et franchement, je ne comprends pas pourquoi on est contre. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous nous félicitons de l'avenant aujourd'hui proposé qui permet d'étendre le périmètre de l'étude, et ainsi d'aborder l'ensemble des solutions possibles pour l'intermodalité, le retournement, le stationnement des bus ou le lien avec la future gare routière qui sera donc au pied du pont de la palombe.

D'autre part, le PEM de la gare Saint-Jean s'inscrit comme le maillon central d'une grande continuité piétonne arborée entre le quartier d'Amédée-Saint-Germain qui accueillera des milliers de personnes et le projet Saget. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Monsieur le Président, chers collègues, pour juste intervenir rapidement. On a eu le débat en commission, on a souhaité, comme disait ma collègue de gauche, que cette étude soit présentée à la commission. Je suis donc un peu étonné. Je vois que tout est presque décidé. Faut-il faire une étude si déjà tous les choix sont faits. Je rappelle qu'une gare, on peut végétaliser, on peut faire plein de choses, mais une gare, c'est faciliter l'intermodalité. C'est cela son rôle aujourd'hui. Il faut vraiment que cela soit la priorité des priorités. En tout cas, je réitère ma demande que cela soit présenté en commission, et que, si par ailleurs, tous les choix sont faits, faut-il faire une étude ?

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Oui, Monsieur GARRIGUES, allez-y. Et ensuite, Monsieur DUPRAT.

**M. Guillaume GARRIGUES** : Merci. Juste une remarque très rapide pour Monsieur CAZAUX pour préciser qu'effectivement la Liane 10 est prévue d'être déplacée sur le côté Belcier et que donc les temps de correspondance entre l'arrêt prévu côté Belcier et les bus de la Liane 1 et 9 qui sont maintenus de l'autre côté, on est bien entre 300 et 500 m de temps de correspondance entre les deux lignes. C'est un projet effectivement qui a ses raisons, mais qui va poser des problèmes pour les usagers notamment qui voudraient changer entre lignes de bus sur le niveau du pôle multimodal de la gare Saint-Jean.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Pour répondre deux ou trois petites choses techniques à Monsieur CAZAUX. La gare a un statut particulier. C'est un générateur de trafic important et souvent à des moments extrêmement rapides. Il faut à peu près 14 minutes pour vider un Ouigo, le temps entre le premier voyageur qui descend et le dernier voyageur qui descend, cela veut dire que c'est long la période. Pourquoi on demande un espace de régulation pour les bus qui ne pourra pas être sur le pont de la palombe, qui ne pourra pas être sur le pont du Guit ? Tout simplement parce que l'endroit où les voyageurs montent, il n'y a que trois travées et il y a plusieurs lignes. Et quand vous voulez faire partir une ligne à une fréquence de 5 minutes puisque c'est dans le cahier des charges que nous avons émis, cela veut dire qu'entre le moment où tout le monde monte et tout le monde descend, il faut que les bus soient prêts au fond de la raquette à partir quand l'un commence à démarrer pour pouvoir sur l'heure de pointe pouvoir faire partir un certain nombre de

voyageurs. D'où l'intérêt d'avoir acheté des véhicules à quatre portes avec une montée toute porte pour gagner du temps parce que si vous allez passer une heure à l'heure de pointe à Saint-Jean, vous allez voir le carrousel tel qu'il se fait. S'il n'y a pas d'endroit pour stocker ces véhicules parce qu'à un moment donné les conducteurs, ils ont besoin d'aller entre deux tours de service qui sont longs parce que la ligne est longue. Je rappelle quand même que la ligne BHNS, elle fera 21,01 km, 1 heure 02 quand tout ira bien, on peut avoir une envie pressante quand on arrive d'un côté ou de l'autre. C'est quand même assez long, et il y a besoin d'une régulation à ce moment-là.

Deuxièmement, quand vous avez des bus qui partent toutes les 5 minutes, vous avez un, l'autre derrière, quand c'est le matin à l'embauche, vous avez le troisième qui arrive, donc, vous avez besoin de place pour que tous ces véhicules puissent fonctionner. Puis, il y a l'inattendu, c'est-à-dire les problèmes de grève de la SNCF, et on met des bus de régulation, les travaux. Je vous rappelle qu'il nous arrive fréquemment, et d'ailleurs avec le RER métropolitain, de ce que l'on appelle des opérations coup de poing où pendant le week-end on stoppe la circulation des trains qui est remplacée par des cars. Il faut bien les mettre quelque part pour que les voyageurs montent et descendent, et ceux-ci ont souvent des bagages. Il y a aussi, ne l'oublions pas, l'activité congrès. On a aussi tendance à l'oublier quand on organise un Congrès des notaires au Palais des congrès, national ou un Congrès des avocats, mais vous avez une noria de cars qui fait la navette entre la gare et le Palais des congrès parce que certains veulent prendre le train, veulent prendre l'avion ou peu importe. Cela veut dire que ce lieu-là, et excusez-moi des mots « ne nous appartient pas totalement ». Il appartient à la technique à un moment donné pour un bon fonctionnement parce que, certes, pourquoi c'est 70 % sur le tram ? C'est parce que c'est le moyen le plus facile et qui vous dépose au plus près. Vous verrez que cela va se rééquilibrer. Il n'y a pas besoin de beaucoup de places non plus puisqu'avec le BHNS, la ligne 1 disparaît, et la ligne 9, si on la fait de pont à pont, elle ne passe plus non plus en régulation par la gare Saint-Jean. Cela veut dire qu'avant même que les décisions soient prises, il faut écouter tout le monde, comme disait Gérard CHAUSSET, et que l'on puisse même à la limite sur une commission intermédiaire de transport que l'on puisse, chacun avec l'expérience qui est la sienne, les gens du quartier, les gens qui ont une expérience, dire « Qu'est-ce qu'il faut absolument ? » et le jour où on prend la décision, bien sûr, qu'il faut les arceaux vélos, bien sûr qu'il faut des arbres, bien sûr qu'il faut de la pelouse, mais il faut aussi, comme dans toutes les gares de France, un cheminement naturel pour les piétons, et qu'ils puissent rejoindre le plus facilement les transports en commun pour éviter que les voitures soient tentées de venir.

Voilà quel est le propos par rapport à cela, mais encore une fois, ce n'est pas le sujet facile. Clément ROSSIGNOL-PUECH a dit que j'étais excessif quand j'ai évoqué Euratlantique l'autre jour, mais je vais être très clair avec vous. Je les côtoie maintenant depuis presque une dizaine d'années les gens d'Euratlantique, de temps en temps, il faut leur tordre un peu le bras parce qu'ils sont dans un système un peu technocratique par rapport à ce qui se passe localement. N'oublions pas quand même que ce quartier d'Euratlantique a été conçu. On ne peut pas dire que les transports en commun ont bien suivi pour la desserte de ce quartier dès la conception du quartier. Et ce n'est pas faute de l'avoir dit à mon tout petit niveau, mais c'est parfois de l'avoir dit. On nous a nous expliqué : « Vous allez voir. Cela va être très bien avec des navettes autonomes. » Voilà quelle était la réponse il y a quatre ou cinq ans.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui, merci. L'enjeu de cette étude, c'est que notre gare ne soit plus une gare hémiplegique qui ne fonctionne que du côté nord. On a aussi un côté sud au niveau de la gare Saint-Jean, côté Belcier, et il faut que cela fonctionne des deux côtés. On est tous d'accord qu'il faut que cela soit extrêmement multimodal, mais également extrêmement agréable. C'est un objet d'agglomération la gare Saint-Jean. C'est un point d'entrée majeur. C'est un symbole de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole. Donc, cela ne peut pas non plus

se restreindre qu'à des enjeux techniques juste de mobilité. Vous connaissez l'appétence que j'ai sur ce domaine, c'est quand même un lieu de vie. C'est quand même l'image de la Ville de Bordeaux et de l'agglomération. Il faut prendre en compte l'ensemble des sujets.

Enfin, j'ai pris le RER métropolitain pour aller à Langon il y a peu. Le TER, sa gare, son quai d'accès, l'arrivée et au retour d'ailleurs puisque j'ai fait l'aller et retour, c'était en plein milieu de la gare. Finalement que l'on arrive d'un côté nord ou de l'autre côté sud, cela revient au même en termes de marche à pied, pour les piétons, pour l'accès au TER. En fait, il faut vraiment avoir cette volonté forte et cette ambition et d'avoir une belle gare d'agglomération extrêmement complète dans ses fonctions.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Je suis d'accord pour que la gare soit belle, pour que cela soit le symbole et tout, mais il faut écouter ce qu'a dit Christophe DUPRAT aussi, et quand même la fonctionnalité, il n'y a pas que l'arrêt. Le transport, c'est un système. C'est un système industriel. Quand il y a des dizaines et des dizaines de bus qui arrivent là, il n'y a pas que l'arrêt qui compte. Comment cela fonctionne ? Comment cela marche ? Je suis absolument d'accord pour que ce soit très beau, mais la priorité des priorités, c'est que cela reste une gare, et une gare, elle doit faciliter l'intermodalité et le transfert de train à bus, de bus à bus, de vélo à train. C'est cela la priorité. Après, que ce soit sympa, tant mieux, mais il ne faut pas sacrifier le fonctionnement de la gare aux côtés sympa, symbolique. Je pense que là-dessus il y a peut-être un désaccord, il faudra en tout cas qu'il y ait une vraie concertation. Une gare, c'est une gare.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Madame MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Tout d'abord, je dois dire qu'effectivement vu le nombre d'interventions et la qualité des interventions, cela montre bien l'importance de cette délibération. Les différents intervenants tout comme les différents partenaires concernant ce pôle d'échange sont tous animés de répondre aux besoins de déplacement, aux besoins publics. En ce sens, se dégage de la délibération et des propos qui ont alimenté le débat, une volonté de répondre aux besoins des déplacements, aux besoins des voyageurs, aux besoins des habitants. C'est donc vraiment un contenu qui s'inscrit dans le service public. Je pense que Monsieur POUTOU c'est comme cela qu'il faut l'entendre parce qu'il y a un souci commun, et c'est ce souci commun qui nous anime tous. À partir de là, effectivement, il y a des priorités, et je partage l'idée qu'il faut que cela soit, comme cela a été dit, un lieu intermodal. Il faut faciliter l'intermodalité. Je partage les propos de Gérard CHAUSSET, mais aussi tous les autres propos qui ont bien mis en évidence qu'il fallait effectivement répondre aux besoins d'accès à la gare, aux besoins d'échanges, aux besoins de déplacement. Donc, je ne reviens pas sur tout ce qui a été dit, mais vous comprenez bien que le COPIL du 7 juillet va être effectivement marqué par les différents propos qui sont venus ce matin.

Pour ma part, effectivement, et puis je pense que mes collègues qui sont dans le COPIL auront cette volonté de faire en sorte que les transports en commun soient effectivement suffisamment bien placés pour que l'échange entre les différents modes de déplacement dont le bus soit le plus fluide et adapté aux besoins des habitants.

Après, quand on évoque l'idée « Est-ce que la gare Saint-Jean il ne faut pas qu'elle soit hémiplegique ? », j'entends bien qu'elle fonctionne des deux côtés. Il y a une réalité par contre incontournable. La gare Saint-Jean, il y a un fait historique, son parvis, elle a plus de 100 ans cette gare. Je ne veux pas dire qu'il ne faut pas réfléchir à valoriser le deuxième côté, je pense

qu'il faut prendre en compte effectivement les interrogations qui sont émises, mais l'objectif effectivement, pour ma part, est de faciliter les échanges, faciliter l'intermodalité, et je rajouterai parce que je crois que c'est quelque chose important, faire en sorte que cette gare ne soit un îlot de chaleur. Les températures que l'on connaît : reste à attendre sur le parvis de la gare, c'est difficile, c'est physiquement difficile. Il faut vraiment que l'on réfléchisse aussi à cette question « Comment va-t-on faire pour réduire cet îlot de chaleur ? », mais toujours avec une priorité, les déplacements.

Je voudrais aussi donner quelques éléments sur un point qui a été évoqué par les uns par les autres qui concerne effectivement la gare routière. La gare routière, on n'en a pas actuellement. C'est une réalité. Alors, la Métropole a mené en 2020 des études de faisabilité d'une gare routière de voyageurs pour les cars de longue distance, le site DESCAS a été utilisé à ce moment-là pour l'accueil des gares, mais c'était un site provisoire. Cinq sites ont été analysés : Mérignac secteur Aéroport, Talence Métier, Bordeaux gare Saint-Jean/Belcier, Lormont/Butinière, la gare de Bègles. Tout compte fait, après ces études, le site de la gare Saint-Jean à Belcier est apparu comme le site le plus favorable. Il y a là une piste qui nous permet de dire que l'on peut avancer vers la gare routière. Cependant, le foncier appartient à la SNCF. Encore aujourd'hui, non seulement il appartient à la SNCF, mais de plus l'EPA s'en sert pour effectivement ses chantiers. Nous sommes très attachés à l'évolution de ce dossier, et nous souhaitons avancer avec la SNCF, mais également avec l'EPA afin que cette gare routière puisse effectivement voir le jour aux alentours 2024-2028. Vous allez me dire : « Cela fait un peu loin », mais l'objectif, c'est effectivement en attendant, on prendra des dispositions pour que les cars notamment les fameux cars Macron, mais pas seulement, puissent stationner dans le secteur. C'est un dossier qui est en réflexion et qu'il devra faire, à mon avis, l'objet d'approfondissement dans les prochains Conseils de Métropole.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci pour ces explications très complètes. Je soumetts au vote. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme Céline PAPIN** : Délibération n 67 : RER métropolitain – Convention de financement des études préliminaires du projet d'adaptation des quais, des gares de Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice, Izon, Vayres et Saint-Denis-de-Pile.

**Mme MELLIER**  
**(n°67) RER Métropolitain - convention de financement des études préliminaires du projet d'adaptation des quais des gares de Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice - Izon, Vayres et Saint-Denis-de-Pile -Décision -Autorisation**

**Mme Claude MELLIER** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci Monsieur le Président. Je voudrais profiter de cette délibération pour nous proposer peut-être de réfléchir sur les financements de tous ces projets. Aujourd'hui, ils sont assurés, et Madame la Vice-présidente l'a très bien dit, par les trois partenaires très habituels et systématiques : Métropole, État, Région. C'est ainsi systématique, mais la question c'est « Est-ce que c'est définitif surtout et obligatoire ? ». Ne devrions-nous pas plutôt réfléchir et associer

surtout les communes et communautés de communes qui vont bénéficier très directement de ces nouvelles dispositions : RER métropolitain, cadencement des TER, allongement des quais, ainsi de suite, et bénéficier encore plus à l'avenir du fait de leur démographie très positive.

Il est demandé aux communes qui vont bénéficier de nouvelles gares ou de pôles de centres multimodaux une participation à hauteur grosso modo de 10 %. Je pense que nous pourrions peut-être travailler sur cette base-là pour demander aux communautés de communes et aux communes qui profitent de nos aux équipements, de réfléchir à cela et peut-être de leur demander une participation de cette nature. C'est une proposition comme une autre, mais je crois qu'il faut commencer à réfléchir parce que nous voyons bien que nous partons dans des financements de plus en plus développés, de plus en plus importants. Notre budget finirait par avoir quelques difficultés quand même. Je crois qu'il faut associer ceux qui profitent malgré tout de ces équipements-là. Cela me paraît quand même logique et tout à fait équitable.

Nous voterons, bien sûr, cette proposition, dans l'attente de la suite.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU. Allez-y.

**M. Philippe POUTOU** : Une intervention sous forme d'explication de vote. Nous nous abstenons sur cette délibération. On a bien compris qu'il était nécessaire de modifier les quais si on voulait augmenter l'offre et qu'il y ait plus de trafic, mais encore une fois le coût des études nous apparaît énorme. On a l'impression que c'est même un peu abusé. Il y a aussi la question de qui fait encore une fois ces études-là. On aimerait bien l'idée que ce soit en fait les collectivités qui prennent en charge ces études directement et qu'elles ne les donnent pas à des cabinets privés. Cela n'est pas mentionné. Et sur cette délibération aussi, une des raisons pour lesquelles on s'abstient, c'est encore une fois, même si Claude MELLIER répond sur la garantie, en tout cas sur la garantie, la préoccupation qu'il y a de maintenir le service public, ou même si ce que disait Monsieur ROSSIGNOL-PUECH sur le fait que l'on ne peut pas, à chaque fois que l'on fait une délibération, rappeler tous les points politiques qu'il peut y avoir autour du problème concerné. Cela serait bien qu'il y ait quand même la plupart du temps un effort de faire du lien avec un problème plus global, du lien y compris même avec des critiques existants, tous les doutes existants des débats, Conseils qu'il y a dans des débats publics. Par exemple, il y a tout un milieu associatif qui est très critique sur la façon dont se construit le RER métropolitain, et pourtant qui sont pour le développement des réseaux ferroviaires. Il y a une critique notamment de fond qui est souvent évitée. Enfin, on n'aborde pas cette question du lien qu'il peut y avoir entre les travaux faits autour du RER métropolitain et la mise en place de la LGV parce qu'autant on peut être pour le RER métropolitain, autant on sait qu'il y a beaucoup de désaccords sur la LGV. Si on sait aussi que c'est lié complètement et que l'un ne pourrait peut-être pas exister sans l'autre, ce serait bien que dans les délibérations, il y ait aussi cette volonté de clarté parce qu'en fait, quand on vote quelque chose, on ne sait pas vraiment pourquoi on vote. On sait que l'on vote quelque chose qui est écrit, mais on sait que derrière il y a du non-dit, et c'est cela qui fait que l'on n'est pas à l'aise avec des votes. C'est pour cela que nous, on s'abstient encore une fois sur cette délibération-là parce que l'on a l'impression que derrière on vote un peu pour autre chose encore une fois, et indépendamment du fait qu'en plus, et c'est ce que je disais tout à l'heure aussi, la question des études très chères et la question des cabinets qui font ces études-là qui ne sont pas du tout abordées.

En fait on veut bien croire qu'il y a une préoccupation de défense des services publics, mais tant que ce n'est pas formulé, tant qu'il n'y a pas une volonté d'articuler telles décisions avec une préoccupation plus globale, cela rend une délibération pas si claire que cela, et cela pose problème. De savoir vraiment pourquoi on vote dans ces cas-là. Abstention sur cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Je vais refaire comme pour la 65. Par cohérence, on n'a pas les chiffres. Encore une fois, la fréquentation si on allonge les quais, alors que cela ne correspond pas du tout aux besoins, on est encore à côté de la plaque. On fait des dépenses par anticipation, mais en fait si on se trompe et on a investi à tort. C'est une forme d'irresponsabilité. Ce n'est pas sérieux. Pas de chèque en blanc, je le répète.

Ensuite, on est encore une fois aussi sur une problématique avec tout ce qu'a évoqué Monsieur POUTOU. J'aimerais bien clarifier ce point-là parce qu'en fait, si on met d'un côté dans les études le service public, on voit que l'on n'arrive pas à avoir les données. La corruption, elle est aussi bien dans le service public que dans le service privé. La transparence, c'est autre chose. Et pointer du doigt au contraire le fait que l'on a réellement une étude qui est à baser sur la transparence avec les citoyens, cela a une nuance plus grande. Cela veut dire que l'on peut mettre du privé dedans, mais quelque part on a une pertinence parce que le citoyen au sens large a sa part de responsabilité dans l'étude. Il intervient dans la gouvernance. Je pense qu'il y a là quelque chose aussi à travailler.

Puis, un dernier mot, je crois que l'on est aussi sur un problème de sémantique. On s'approprie RER. En fait, autant rester sur le TER. On est sur un territoire. On n'est pas sur la Région. On a pris cela par rapport à ce qui se passait sur Paris, je pense, le terme RER. On est vraiment sur ce qui se fait sur le territoire de la Gironde, donc je pense qu'il faut essayer de remettre les mots adéquatement dans le débat. TER métropolitain me semble plus adéquat.

Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Non, je vois bien Monsieur BOBET que bien entendu les communes seront associées, bien sûr.  
Madame MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Oui, sur cette délibération, indépendamment de la question posée par Monsieur BOBET « Comment associer les autres communes ? », effectivement cela doit faire partie de notre réflexion, et je partage le fait que l'on puisse avancer également sur cet aspect.

Concernant la question sur les études, il faut être clair, les études faites dans ce dossier, ce sont des études faites par la SNCF. Il n'y a pas de pas de cabinet privé derrière. Il faut effectivement bien préciser les choses pour éviter de s'éloigner de l'essentiel. L'essentiel étant de mettre les quais à la dimension des nouvelles voitures-rails. Et, là, je pense que l'on n'est pas à côté des attentes et des besoins des voyageurs. Effectivement, je partage tout à fait cette idée que dans toutes les décisions qui sont prises, il faut associer des citoyens. On aborde une étude technique qui fait que le citoyen peut être informé de cette étude, mais je vois difficilement comment il peut être associé dans un travail d'étude qui est fait par des gens compétents sur un secteur bien précis.

Sur ce que disait Monsieur POUTOU, articuler effectivement la façon dont on présente la délibération pour bien montrer le lien du service public. Je l'entends et je prends en compte effectivement ce souci et cette volonté que cela soit beaucoup plus clair et beaucoup plus précis.

Voilà sur cette délibération qui met en évidence que nous avançons assez vite sur la mise en place du RER métropolitain.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Marc MORISSET** : Cela a été noté que je ne prends pas part au vote. Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI,**  
**Monsieur MORISSET**

**Mme Céline PAPIN** : Délibération n 70, dans la délégation de Madame Béatrice DE FRANÇOIS : Bilan du dispositif de tarification solidaire des transports TBM à 6 mois et convention pour l'octroi par Bordeaux Métropole d'une subvention à l'association Point information, médiation, multiservice de Bordeaux.

**Mme DE FRANÇOIS**

**(n°70) Bilan du dispositif de tarification solidaire des transports TBM (Transports Bordeaux Métropole) à six mois et convention pour l'octroi par Bordeaux Métropole d'une subvention à l'association Point Information Médiation Multi Services (PIMMS) de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

**Mme Béatrice de FRANÇOIS** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci beaucoup. Qui souhaite la parole ? Monsieur ESCOTS, et après, je vous donne la parole.

**M. Olivier ESCOTS** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Merci Madame la Vice-présidente de la présentation de ce bilan intermédiaire qui permet d'apprécier les avancées réelles pour les usagers. Il semble d'ailleurs important de continuer le travail qui est engagé afin d'affiner ce dispositif et de répondre pleinement aux ambitions que nous nous sommes données l'an dernier. Le choix de la tarification solidaire et le choix d'ouvrir à gratuité l'ensemble du foyer et les réductions via la base de calcul constituent de réelles avancées par rapport au dispositif précédent. Néanmoins on a pu avoir quelques cas qui nous sont remontés et qui montrent que cette base de calcul peut potentiellement, notamment pour les personnes en situation de handicap, leurs accompagnants ou encore les chômeurs, amener des situations de discrimination. Donc, nous saluons ce qui a été annoncé avec le fait de prendre en compte les accompagnateurs et accompagnatrices de personnes en situation de handicap avec la gratuité qui leur est accordée. Ils sont, bien entendu, favorables à cette démarche. Mais sur la base de ces remontées qu'ils ont pu avoir, nous souhaitons vraiment alerter sur l'effet discriminant qui peut être constaté avec la place de la gratuité ou de réduction induite avec cette nouvelle base de calcul. Je crois que dans le cadre du bilan à l'issue d'une première année effective dans le cadre du comité de pilotage qui se tient, nous souhaiterions que puisse être examiné dans le cadre de ces travaux la déconjugalisation de la tarification pour ces deux catégories, les personnes en situation de handicap et les personnes au chômage.

Dernier élément, Monsieur le Président, chers collègues, au regard des urgences climatiques que nous connaissons et l'ambition que nous portons aussi pour réduire nos émissions, nous proposons également que lors des pics de pollution sur notre agglomération, nous proposons que le réseau de transport en commun de Bordeaux Métropole et les parcs-relais soient mis à disposition gratuitement de l'ensemble de la population. En mettant à disposition gratuitement ces outils, nous engageons aussi un véritable report modal à l'intérieur de la société et de

l'environnement avec les petits bémols que nous avons posés par rapport à la situation potentiellement discriminante, nous votons, bien entendu, cette délibération. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame HELBIG.

**Mme Fabienne HELBIG** : Merci Monsieur le Président. Je prends la parole en lieu et place de notre collègue Monsieur Stéphane MARI qui est malheureusement souffrant et qui aurait voulu s'exprimer aujourd'hui. Notre groupe souhaitait prendre la parole rapidement au sujet de cette délibération pour remercier Madame la Vice-présidente et les services pour avoir révisé suite à notre sollicitation le processus d'obtention de la gratuité des transports pour les anciens combattants. En effet, avec cette tarification solidaire, les plus anciens n'ayant pas de famille à charge devaient justifier non seulement de leur statut d'anciens combattants, mais aussi fournir de nombreux documents administratifs. Cela était incompréhensible pour eux puisque leur statut justifie à lui seul la gratuité. Dorénavant, la présentation de leur carte d'ancien combattant sera le seul justificatif demandé. Ce dossier est un bon exemple de la complexité administrative à laquelle nos habitants sont souvent confrontés, et qui provoque stress et colère, incompréhension. Notre groupe reste persuadé que la simplification administrative est un dossier prioritaire et indispensable, et cela à tous les échelons : État et collectivités territoriales, pour donner confiance à nos concitoyens dans l'action de la puissance publique. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Pareil, une explication de vote parce que nous nous abstenons sur la délibération. Ce que l'on en comprend, on partage, même il y a une avancée puisque visiblement il y a plus de personnes qui profitent donc des réductions jusqu'à la gratuité, mais on tenait aussi à faire remonter des critiques ou des bémols parce qu'en fait, il y aurait toutes les personnes sous le seuil de pauvreté n'auraient pas forcément accès, soit c'est un problème technique, on ne sait pas, mais en tout cas, il y a ces remontées-là, et les personnes sans-papiers n'auraient pas accès à la gratuité. Pour nous c'est un problème.

Puis, un autre problème que l'on veut mettre en avant c'est que là, il y a une subvention qui prolonge de six mois, qui va au PIMMS qui permet à un personnel d'aider les personnes concernées éventuellement par les réductions de la gratuité, mais d'abord on pense que ce serait quand même plus efficace et plus direct de faire faire cela directement par le CCAS. Cela pose le problème aussi de recruter dans les services du CCAS de manière à ce qu'il y ait des services présents physiquement, pas que le système en ligne. Pour nous, ce sera important. Cela permettrait d'être plus stable parce qu'après, au-delà de six mois de subvention pour l'association PIMMS, il y a aussi des inquiétudes, si cela ne va pas au-delà, qui s'en occupe. Comment cela va se passer ? Il y a aussi ces inquiétudes-là, et c'est vrai que le plus simple, encore une fois cela revient aussi à une question de son service public et des collectivités territoriales qui mettent en place les moyens qui permettent justement de faire face à ce genre de situation.

Puis, il y avait un problème aussi qui nous était remonté, c'était l'absence de publicité en fait concernant cette tarification solidaire. Des personnes, on le sait en plus, les personnes fragiles, pour de telle ou telle raison, sont souvent peut-être ou en tout cas régulièrement les moins informées. Par exemple, dans le tram, dans les arrêts de bus, il n'y a pas d'information très visible sur ce nouveau système qui permettrait de sensibiliser et certainement même de rendre accessible la nouvelle tarification à des personnes qui aujourd'hui ne sont pas au courant.

Ensuite, il y avait un autre problème aussi, c'était..., non, je crois que j'ai tout listé a priori.

Je finirai sur la question de la gratuité des transports. Je ne vais pas relancer le débat évidemment. On n'est pas d'accord là-dessus, vous l'avez dit, mais c'est pour quand même préciser que j'irais parler d'un livre, je n'ai plus la référence en tête, en Conseil municipal, il y a des travaux qui sont faits de plus en plus et qui défendent la gratuité des transports pour toutes et tous. Aujourd'hui, il y a 37 villes en France, plus ou moins grandes, qui ont mis en pratique la gratuité de transport. Il y a franchement un phénomène qui va dans ce sens-là, et c'est vrai qu'il y a un côté qui serait complètement logique, c'est que cela se discute concrètement ici même à Bordeaux et dans la Métropole qu'il puisse avoir la mise en place d'une gratuité pour toutes et tous. Cela simplifierait quand même pas mal les choses, et on sait que partout où cela a été mis en place, *a priori* c'est plutôt avantageux à tout point de vue, et il n'y a pas de critique quasiment là où cela est mis en place. C'est important aussi de pouvoir à la fois constater l'amélioration de la situation grâce à la tarification solidaire, mais aussi de se poser le problème de comment cela peut aller plus loin, et que ce serait quand même fondamental que l'on puisse mettre en place réellement la gratuité de transport pour tout le monde.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame LE BOULANGER.

**Mme Fanny LE BOULANGER** : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous nous félicitons encore une fois pour la mise en place de cette tarification solidaire, plus juste et plus équitable. Sa réussite est certaine. 50 000 bénéficiaires, c'est d'ores et déjà plus que pour la tarification sociale, et la cible, les plus démunis, est atteinte avec 80 % de bénéficiaires qui accèdent à la gratuité. C'est donc un signe très encourageant qui démontre l'acuité du dispositif.

À ce titre, nous souhaitons tout particulièrement saluer les CCAS qui ont été en première ligne avec des dizaines de milliers de demandes et de crash-test sur le logiciel. Nous remercions les services aussi pour leur travail d'amélioration constante du dispositif.

Ce premier bilan nous permet d'ores et déjà d'esquisser quelques pistes d'amélioration et de réflexion pour la suite avec le bilan global qui sera effectué cet automne. Parmi ces pistes, il y a la question des billets ou des effets de bord entre la tarification solidaire et la tarification sociale puisque selon les abonnements et les degrés de réduction, la tarification solidaire n'est pas toujours plus avantageuse. L'extension de cette tarification au Pass annuel est également envisagée.

De plus, comme vous le savez, cette mesure pèse lourdement sur le fonctionnement des CCAS surtout pour les communes principalement concernées, Bordeaux en premier lieu avec 40 % des demandes et qui concentre les charges de centralité, mais également Mérignac, Pessac, Talence, Bègles, Cenon, Floirac et Lormont. Dans ces villes, des postes entiers sont dédiés à cette nouvelle mission dans un cadre budgétaire pourtant contraint alors que les CCAS préféreraient concentrer ces postes sur leur cœur de métier les missions d'accompagnement social. C'est pourquoi nous nous félicitons de la proposition de prolonger cette convention avec le PIMMS et nous sommes volontaires pour participer au travail automnal sur le bilan de cette tarification.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur LAMARQUE, ensuite après Monsieur DUPRAT et Madame ROUX-LABAT.

**M. Gwenaël LAMARQUE** : Monsieur le Président, très rapidement. Je pense que la tarification s'inscrit dans le bon sens à deux retenues près. D'abord, l'extrême complexité administrative pour en bénéficier et la durée du traitement des demandes. Et deuxièmement, je le souligne, la tarification solidaire a été faite effectivement pour des ménages, pour des familles françaises. Sauf que Bordeaux Métropole est une métropole internationale qui accueille notamment des

Européens, des étudiants européens, des volontaires européens, et il est très difficile pour ces volontaires ou ces étudiants de pouvoir éventuellement donner toutes les pièces notamment sur le quotient fiscal, le quotient familial étant donné qu'il y a 27 systèmes fiscaux différents en Europe, et si on l'étend à l'ensemble de l'Europe, 50 systèmes fiscaux différents.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, on ne va pas bouder son plaisir. Ce n'est pas parce qu'il y a quelques petits dysfonctionnements que l'on va quand même se dire que l'on a fait un progrès considérable entre la tarification sociale et solidaire. Que l'on avait bien fait de choisir la réduction totale puisque cela profite aujourd'hui à 80 % des gens. Cela veut dire que c'était une bonne idée finalement et de ne pas, comme il était question tout à fait au départ, d'avoir 95 % de réduction. C'est 100 % de réduction, et tant mieux.

Bien sûr, remercier et féliciter les agents de notre Métropole parce que mettre en place..., j'en ai subi pendant quelques années le report successif parce que ce n'était pas si simple que cela à mettre en œuvre, et les agents qui mettent cela en place et qui suivent et puis, les CCAS, comme cela vient d'être dit par plusieurs, certains CCAS peuvent le digérer de manière assez facile, d'autres, c'est vrai que cela fait un travail supplémentaire. Mais au-delà de ce travail supplémentaire, pourquoi on avait choisi les CCAS ? D'abord, c'était à la demande des Maires qui avaient souhaité absolument que cela se passe dans les CCAS parce qu'ils souhaitaient que ces personnes qui viennent pour cette carte pourraient aussi à d'autres moments venir, et c'était l'occasion de discuter avec eux dans la préparation de cette carte d'avoir identifié peut-être d'autres difficultés. Il ne faut pas le regretter parce que l'on ne peut pas dire dans nos communes quand on y est, on veut que la porte d'entrée soit la mairie, et puis quand on est ici, dire que cela soit différent. Je voudrais le dire aussi plus facilement. Juste pour vous donner, je ne demande rien. Mon personnel absorbe. C'est pour la commune de Saint-Aubin, +42 %. Vous allez dire : « L'épsilon à 42 % », mais c'est aussi le cas. Je veux dire que l'on passe de 10 par mois. Je suis d'accord, mais cela veut dire que cela a été bien mis en œuvre et que l'on peut faire dire au chiffre tout ce que l'on veut quand on veut.

À quelques ajustements près, je pense qu'il faut rester dans ce système-là, et il faut se donner plusieurs années pour voir comment cela fonctionne bien ce genre de système parce qu'aujourd'hui la plus grande difficulté qui est la nôtre, c'est de communiquer. Le système existe. Il fonctionne. C'est comment arriver au travers d'un affichage à la rentrée, dans les différentes structures municipales, dans les différentes structures sportives ou autre, comment on informe les gens en leur disant : « Vous y avez droit » parce que c'est finalement cela la chose. Vous y avez droit et si demain il y a 80 000 personnes qui en profitent, tant mieux. Cela veut dire que cela servira parce que derrière, au-delà de l'avantage social pour ces gens-là, il y a aussi une diminution de la fraude parce qu'il vaut mieux quand même aider quelqu'un à avoir un titre de transport gratuitement et qu'il valide quand il monte dans un geste que je qualifierai de citoyen, plutôt que pour certains, les contraindre, parce que cela en était là : à frauder parce qu'ils n'avaient pas d'autre choix, il n'a pas les moyens de payer cet abonnement, il n'a pas les moyens de payer un ticket de transport. Cela veut dire qu'il y a aussi une démarche citoyenne en s'appropriant la validation lorsque l'on monte dans le véhicule, tram ou bus. Puis, ces validations viendront en plus, cela ne sera pas des validations supposées, mais des validations réelles, et cela permettra peut-être à certains endroits de renforcer les circuits, le départ parce que l'on verra bien qu'il y a une clientèle pour pouvoir utiliser ces transports en commun.

Merci à tous ceux qui mettent en œuvre ce système là qu'ils soient dans les mairies, ou qu'ils soient à Bordeaux Métropole. Je pense que c'est un bon sujet. C'est une bonne chose, et un grand coup de chapeau aussi à ceux qui font le PIMMS, parce que là, on les utilise dans les CCAS, mais il ne faudrait pas cacher tout le travail qu'ils font, de médiation dans les transports, que cela soit

autour de la gare, que cela soit en Rive Droite, que cela soit à d'autres endroits, ces personnes qui sont dans le PIMMS sont souvent des gens en insertion ou autres. Ils font preuve, pour les avoir suivis une journée une fois, d'une très grande pédagogie, et ils sont souvent des bons régulateurs lorsqu'il y a des moments un peu compliqués à certains endroits. Je leur tire mon chapeau parce que voilà des jeunes qui ont vraiment envie et qui sont très efficaces.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci de ces précisions. Madame ROUX-LABAT.

**Mme Karine ROUX-LABAT** : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais saluer et vous remercier pour la simplification administrative qui a été obtenue pour les anciens combattants en ce qui concerne cette tarification solidaire. Je voudrais vous rappeler également mon courrier de l'automne 2021, courrier par lequel j'avais souhaité attirer votre attention sur le tarif appliqué aux veuves et aux veufs d'anciens combattants qui n'étaient pas à la mesure de l'importance que ces personnes ont à l'égard de nos combattants qui se sont engagés pour la défense de la France, au service de la France. Je pense que je reviendrai sur ce sujet une prochaine fois pour insister encore et pour vous dire que l'effort budgétaire ne me semble pas très considérable au regard de cette importance qu'ont ces personnes pour nos combattants. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : C'est bien noté. Qui veut prendre la parole ? Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Je vais corroborer un petit peu les propos de Monsieur POUTOU et d'autres au niveau des interventions. Je suis pour la gratuité. La gratuité, cela veut dire lever la barrière des privilèges. On est vraiment dans quelque chose qui donne du sens à une société puisqu'en même temps on est dans une logique de report modal. Cela a été tout à fait confirmé dans plusieurs études qui confirment que l'on change les habitudes et comment les gens changent des habitudes. Effectivement, c'est aussi par rapport à un dialogue qui est fait et qui est instauré. Cela a été évoqué au niveau des PIMMS. On peut travailler sur cela, mais le bilan aurait pu être encore meilleur parce qu'encore une fois ne passent pas dans ce bilan-là les personnes qui ne sont jamais dans le contrôle, c'est-à-dire qui sont sous les radars, c'est-à-dire les migrants ou ceux qui sont juste de passage, et cela c'est peut-être quelque chose qui agace les services de l'État, mais j'ai envie de faire confiance aux citoyens. C'est à celui qui prend ses responsabilités et qui offre quelque chose de façon beaucoup plus généreuse s'il a envie. Donc, c'est plutôt le volontariat, mais il y a des personnes qui ne sont vraiment pas dans le besoin. Je suis dans cette logique de simplification de l'État, pas besoin de contrôle. On offre au contraire une complète fluidité dans les transports en commun, et cela participe au bien-être, au bonheur d'une société. Il y a un changement de paradigme en fait si on travaille justement sur ce fond de la gratuité. Evidemment pour, mais on peut mieux faire. J'espère que les propos seront entendus et correspondront aussi à ce que cette majorité ici à Bordeaux Métropole a envie de faire pour demain. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais intervenir après les propos tenus par Christophe DUPRAT. Nous étions ensemble sur ce travail de structuration d'une nouvelle tarification solidaire. Je voudrais quand même vous rappeler que je n'ai eu de cesse puisque je suis Vice-présidente de CCAS de dire : « Dans tout notre travail, attention à ne pas trop charger ces structures. » Je le dis d'autant plus aujourd'hui parce que nous avons énormément de publics. Nous avons des compétences qui se développent, qui se

multiplient, qui se surajoutent et autant je défends ardemment ce dispositif, autant je réinterroge quand même, je parle pour une commune qui a aussi des ETP à charge à plein temps de cette question-là. Je pense qu'il faut, lorsque nous étudierons et lorsque ferons un travail de bilan d'un an, se réinterroger sur le bien-fondé de se reposer sur les CCAS, et je crois que les guichets uniques, pour moi, sont aussi une bonne porte d'entrée parce que s'adresse à tous. C'est peut-être beaucoup moins stigmatisant aussi et l'un n'empêche pas l'autre.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : D'abord, pour vous redire que le COPIL effectivement permettra de faire des améliorations encore s'il en est besoin, et je vous invite à remonter chacun aux services qui nous les transmettent, bien sûr, vos demandes. Elles sont toutes étudiées. Après, elles sont réalisables ou pas, mais elles sont toutes étudiées, bien sûr. Je vais rencontrer la Ville de Bordeaux qui est effectivement la plus impactée par la tarification solidaire à la rentrée pour pouvoir exactement refaire un point avec eux, avec les élus, et puis avec les services. Cela me paraît important.

La simplification, nous faisons le maximum, et c'est vrai que la première fois pour le premier dossier, c'est peut-être un peu plus compliqué, mais après cela va très vite, et en quelques jours, les personnes ont leur droit renouvelé.

Concernant la gratuité, nous avons ciblé effectivement les plus démunis, et on voit bien que cela répond à la demande : avoir une gratuité pour tout le monde. On le voit bien. Vous nous demandiez la gratuité par rapport au pic de pollution. Elle se ferait, et j'en profite pour le dire, au bout du quatrième jour de pollution, elle serait effective pour tout le monde, la gratuité des transports, mais elle coûterait quand même entre 250 à 300 000 euros par jour à la Métropole. La gratuité cela peut être séduisant, pourquoi pas, mais à un moment donné, il faut quand même que quelqu'un paie les chauffeurs, le matériel et tout le reste. C'est une vraie question qui reste posée. Où prenons-nous l'argent si nous n'avons plus de recettes pour mettre cette gratuité en place ?

Concernant les PIMMS, c'est vrai que c'est un bel accompagnement et qui peut être aussi complété par les médiateurs du numérique que certaines communes ont. Et là où il y a des PIMMS aujourd'hui où ils sont maintenus pour les six mois, c'est effectivement dans les gros CCAS. Les autres CCAS sont impactés beaucoup moins, et si on n'est pas maintenu, c'est que cela va de un à trois demandes par jour. Tout à l'heure le Maire de Saint-Aubin disait, le Maire de Parempuyre pourrait dire la même chose, ce n'est même pas un par jour puisque les personnes maintenant sont de plus en plus habituées à aller en ligne directement. Il y a une grosse campagne de communication qui est faite aussi pour les personnes, les Ukrainiens, par exemple, les sans-papiers aussi. Il y a des flyers qui sont imprimés dans plusieurs langues pour les informer. C'est affiché, alors peut-être pas dans les abris de voyageurs, mais cela y est de plus en plus partout. Donc, On va aussi relancer à la rentrée une campagne de communication. Puis, je pense quand même qu'il faut que l'on continue ensemble cette tarification qui a un petit peu tardé pour les raisons qui ont été évoquées, et que nous avons enfin réussi avec les services. Monsieur le Président, je pense que tout le monde peut vous en remercier, à mettre en place en septembre 2021.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme Céline PAPIN** : Dans la délégation de Marie-Claude NOËL, la délibération n 45 : Plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole – Procédure de 11<sup>e</sup> modification – Arrêt du bilan de concertation.

**Mme NOEL**

**(n°45) Plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole - Procédure de 11ème modification - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation**

**Mme Marie-Claude NOËL** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je note une demande de parole de Monsieur MANGON et Monsieur LABARDIN.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots au sujet de cette délibération pour commenter un peu la présentation qui nous a été faite. Tout d'abord, effectivement, comme il a été dit, le nombre de participants à cette concertation n'est pas très élevé, avec un niveau significatif relativement modeste, bien sûr, nous comprenons les éléments puisque c'était une période complexe, mais enfin, il faudra aussi relativiser les enseignements que l'on peut tirer d'une concertation aussi limitée.

Deuxièmement, il y a des choses intéressantes qui sont au-delà de la concertation elle-même, mais on peut aussi parler du fond qui avait été soumis à la concertation. Il y a des choses intéressantes qui sont présentées et soumises aux publics dans cette concertation, notamment un certain nombre d'ajustements du PLU à l'adaptation au changement climatique. Il y a des choses positives qui sont proposées et dont on peut se féliciter.

Ceci dit, et Madame NOËL l'a abordé tout à l'heure aussi, il faut se souvenir que ce PLU est donc un PLU 3 en 1. C'était à l'époque où nous l'avons lancé le premier PLU 3 en 1 de France. C'est un PLU qui prétend embrasser simultanément la question des transports, de l'urbanisme et du logement.

Alors, dans ce que nous voyons là, dans ce qui est proposé à la concertation, nous restons un peu sur notre faim parce que d'une part je crois que l'on a peut-être raté le fait que cette 11<sup>e</sup> modification était une modification potentiellement très importante. Le temps passe rapidement. On sait que pour mettre au point une révision générale, c'est très complexe, et de plus en plus complexe. Le temps nécessaire même à l'approbation d'une modification augmente. Il faut pratiquement maintenant 3 ans minimum pour finir une démarche complète. On voit bien qu'au rythme où nous avançons, il n'y aura pas beaucoup d'autres modifications d'ici la prochaine révision, or, vous avez souhaité, Monsieur le Président, avec votre majorité, introduire un certain nombre de changements politiques à votre arrivée. Il aurait été souhaitable que dès maintenant on essaie d'adapter les outils, par exemple en matière de transport. Or, tel n'est pas le cas. Les transports sont assez ignorés par cette modification. Il n'y a pas vraiment de nouveaux outils, et vous l'avez simplement souhaité mettre l'accent sur un des aspects des transports, la mobilité douce, certes, importante, mais qui est très loin de résumer l'entièreté des problématiques qui se posent à notre agglomération.

De la même manière, en ce qui concerne le logement, on reste sur notre faim. Or, le logement est un problème important. Je dirais qu'il est d'autant plus important que le temps nécessaire pour amener des modifications substantielles est un temps de plus en plus long. C'est maintenant 5 ans, 6 ans qui sont nécessaires pour que les décisions prises à un moment donné prennent date dans la réalité des villes, et surtout de leurs habitants. Or, que voyons-nous depuis 2 ans ? Enfin,

je dis des choses qui sont connues tous, mais il faut quand même se les rappeler parce qu'à force d'inaction on va vraiment aller vers des problèmes énormes. Nous voyons un effondrement de la construction, notamment dans la partie centrale de l'agglomération, un effondrement de la construction, et qui évidemment pénalise *a fortiori* ceux qui nécessitent le plus des logements à des prix abordables. Cet effondrement de la construction est donc un effondrement qui a des ressorts potentiellement très négatifs, très dangereux pour notre agglomération et qui va faire de la partie centrale de l'agglomération une partie, pardonnez-moi le raccourci, mais chacun comprendra plus vite, une partie de plus en plus boboïsée. Il deviendra très difficile de venir habiter dans la partie centrale de l'agglomération quand on n'aura pas des moyens très élevés. Donc, cela, c'est vraiment dommage qu'au travers de cette 11<sup>e</sup> modification, la seule chose qui nous soit plus ou moins proposée se fait à l'abaissement des seuils. L'abaissement des seuils, c'est une donnée qui ne va pas changer fondamentalement le critère essentiel qui est l'effondrement de la construction et le fait qu'à l'horizon 3 à 4 ans, rien de sérieux ne sortira de terre en ce domaine. On aurait aimé que cette urgence-là soit prise en compte avec force dans cette 11<sup>e</sup> modification qui, je le redis, sera probablement l'une des dernières au moins avant la fin de ce mandat.

Voilà, ce sont des éléments, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues qui nous laissent sur notre faim. Évidemment tout n'est pas dit. Nous ne sommes qu'au moment de la concertation, nous verrons après le temps de l'enquête publique, etc., mais d'ores et déjà nous avons quand même, malgré les avancées positives dont j'ai parlé en matière d'adaptation à l'évolution climatique, nous avons quand même l'impression d'une occasion ratée et d'une occasion essentielle.

**M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur LABARDIN.**

**M. Michel LABARDIN :** Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques remarques à mon tour sur la faiblesse de la participation. Il y a déjà des choses qui ont été dites, et on peut tout à fait comprendre que la période de crise sanitaire n'a pas été favorable à une plus large participation. Ceci dit, c'est une donnée permanente dans toutes les concertations. Nous ne sommes jamais à la hauteur de ce que nous attendons en termes de participation du public, moins de 700 participants. C'est donc moins de contributions encore puisque certains peuvent faire des contributions à plusieurs reprises. Il est une donnée constante qu'une participation réussie c'est celle qui articule la stratégie métropolitaine avec la logique de concertation des villes et l'association étroite des villes. Je plaide pour qu'à l'enquête publique qui va suivre, il y a un renforcement de la coordination avec les villes. Une participation réussie, c'est celle qui est menée conjointement avec les communes qui disposent de la méthode, qui disposent de lieux, qui disposent de moyens pédagogiques. Nous voyons d'ailleurs que dans nos villes, nos concertations réunissent habituellement beaucoup plus de bandes. Donc que pour l'enquête publique, je souhaiterais que l'on renforce la coopération avec les villes. C'était le premier point.

Deuxième point, cela a été évoqué, premier PLU qui a succédé au POS, c'était en 2006. Le deuxième, c'était en 2016. Donc, le prochain PLU, après révision générale, il n'arrivera pas avant 2026, l'échéance électorale, probablement en 2027 puisque c'est un chantier assez lourd. C'est donc un des derniers rendez-vous pour nous doter de leviers qui permettent de produire du résultat.

Cet égard sur la question du logement a été évoqué, force est de constater que les secteurs de projets qui sont qualifiés de zonage UP dans notre PLU sont pour la plupart engagés. Une concession d'aménagement a été engagée également. Ce sont des projets dont l'horizon est déjà connu et participe de la stratégie de production de logements. Je crois qu'il aurait fallu et il faudrait encore identifier de nouveaux secteurs de projets et assurer la deuxième vie de ces zonages UP qui sont nouveaux dans le PLU de 2016 de façon à produire un nouveau levier en faveur du logement.

Je m'étais prononcé en son temps contre l'abaissement du seuil d'intervention des secteurs diversité sociale, non pas évidemment par défiance, mais simplement parce que je pense que c'est un levier très faible. Il y a déjà un seuil qui s'applique à la quasi-totalité de notre programme, et l'abaissement ne va produire que finalement peu d'effets, si ce n'est introduire du logement conventionné dans des secteurs qui peuvent être éloignés des secteurs de transport ou de commerce.

En ce qui concerne les secteurs de mixité sociale, là aussi, je voudrais plaider parce que cela fait partie des choses que vous avez retenues dans cette concertation de nouveaux secteurs de mixité sociale sur la réversibilité. Notre outil de planification ne doit pas être trop rigidifié, trop dans le détail, mais doit faire confiance aux villes et dans leur capacité d'évolution de projet des territoires. Je peux témoigner, par exemple, qu'il y a plus de 10 ans j'avais inscrit des secteurs de mixité sociale, mais en ayant profité d'autres opportunités pour faire du logement social, ces secteurs ne me paraissaient plus prioritaires, mais la rigidification du PLU fait que lorsque l'on inscrit un secteur de mixité sociale, on ne peut pas le retirer plus tard quand bien même le taux de logements sociaux dans les communes a évolué. Je crois qu'il faut faire très attention là-dessus. Il y a un tropisme habituel qui rigidifiait, qui est étalé dans le détail, de ne pas permettre la réversibilité de chose antérieure. Or, le PLU, c'est un outil au service des projets des territoires des villes. Nous maîtrisons les projets des territoires et nous devons nous en servir et ne pas nous asservir au PLU comme c'est trop souvent le cas.

Quelques remarques parce que finalement il y a de bonnes intentions qui peuvent être perverties. On voit bien comment l'effet de préservation et de transition est fortement affirmé. Il est aussi le reflet des pratiques des villes et pas simplement une incitation à faire mieux puisque dans nos villes nous avons, de longue date pour certains, largement œuvré pour la préservation des espaces naturels, pour la régénération de la ville, pour la préservation et la sanctuarisation d'espaces naturels. Il est introduit le coefficient de végétalisation en complément des espaces des plaines terres. Il va falloir faire attention parce que l'introduction de la végétalisation des façades et des toitures peut donner des coefficients de végétalisation intérieure mettant le temps par défaut d'entretien se trouver parfaitement improductif. Donc, je pense qu'il faudrait éviter cet aléa qui serait de réduire les espaces en pleine terre au profit du coefficient de végétalisation dont je vais le dire à Madame la Vice-présidente, je plaide pour qu'il y ait à la fois la préservation des espaces en pleine terre et même l'augmentation et par ailleurs l'introduction des coefficients de végétalisation.

Toujours sur ce même registre, pour limiter l'étalement urbain, on offre un bonus de constructibilité. Attention, là aussi, que pour limiter l'étalement, on aille un petit peu plus en hauteur. Cela va générer des demandes de stationnement supplémentaire. On voit bien dans le retour qui est fait, la demande de stationnement par les habitants, ce n'est pas contraire bien évidemment à la demande de mobilité, mais c'est aussi une réalité pour les secteurs les moins bien desservis. Il ne faudrait pas que la densité s'accompagnant de besoin de stationnement supplémentaire ne vienne opérer les espaces en pleine terre par rapport à ce que je venais de dire précédemment au profit de coefficients de végétalisation.

Je voudrais attirer votre attention ensuite sur la cartographie des zones humides puisque c'est également un axe fort, et c'est très important de préserver les zones humides dans nos territoires. Pour autant, on sait bien qu'en matière d'urbanisme ce qui est parfaitement délétère c'est la reproduction des cartographies qui ne sont pas vérifiées sur le terrain, et on est plusieurs à pouvoir attester qu'il y a des zones humides qui ne sont pas cartographiées en inverse des zones qui sont cartographiées, zones humides et qui n'en sont pas, ou ils n'en sont plus, et ce serait dommage de passer à côté d'un recensement plus exhaustif qui nous permettrait d'être pertinent ensuite sur les futures implantations urbaines.

Une remarque qui concerne les villes universitaires puisque cela a été remarqué ici ou là, et particulièrement notre collègue de Talence l'a remarqué, depuis la dévolution du patrimoine de l'État à l'université, il y a des projets bien universitaires, mais qui doivent s'inscrire davantage dans la logique des villes, dans la logique de l'université dans la ville, et à cet égard, consentir des règlements d'exception pour les universités en revoyant la question de la taille minimale des terrains. En revoyant également la question des zonages et des zonages trop précis, trop particuliers qui d'ailleurs font courir un risque de contentieux. Il serait utile que les projets d'université soient confrontés au projet des villes et que nous n'ayons pas à nouveau ce sentiment que l'université est une extra-territorialité qui échapperait au droit commun de la planification des villes.

Voilà donc quelques remarques que je souhaitais faire en regrettant en effet que faute d'outils pour les 5 ans à venir, le levier du développement du logement ne soit pas davantage pris en compte et que ce que vous appelez verdissement à la protection, l'intégration environnementale de l'habitat qui sont des valeurs que nous partageons ne viennent pas faire de l'ombre à l'objectif quantitatif qui reste un défaut, qui risque de marquer de son empreinte notre évolution des villes pour les années à venir. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame FAHMY.

**Mme Anne FAHMY** : Merci Monsieur le Président. Je vous remercie Monsieur le Président. Je vais revenir un peu également sur le bilan de cette concertation pour regretter ce manque de participation. Vous l'avez dit, la période n'était pas propice. Je rappelle qu'en mars de l'année dernière, quand nous avons lancé cette 11<sup>e</sup> modification, nous avons demandé une concertation plus large, plus longue en dehors des vacances scolaires. Ce sont également des éléments qui ont sans doute joué dans le peu de participation. Je crois que de manière générale il faut que l'on se remette en cause et que l'on remette en question les participations dans ces concertations. Je crois que c'est vraiment un manque de notre collectivité que de ne pas réussir à impliquer et à associer davantage les habitants. Je ne vais pas revenir sur le logement. Je crois que les interventions précédentes ont montré la faiblesse et les inquiétudes qui sont les nôtres sur les outils en matière de logement qu'il y a dans cette 11<sup>e</sup> modification du PLU.

Je vais, pour ma part, revenir sur un enjeu essentiel qui est la protection de la nature, et qui est également partagée dans les préoccupations des habitants. Je voudrais revenir sur ce sujet parce que je ne sais pas quand est-ce que nous aurons à nouveau à parler de cette 11<sup>e</sup> modification. L'enquête publique va démarrer. L'année dernière vous me disiez que nous ne pouvions pas encore en avoir les détails. Cette fois, ce rapport est très complet effectivement tant dans la consultation que dans son bilan, et je l'ai donc étudié avec attention.

Je voudrais revenir en particulier sur la protection des arbres. Je voudrais préciser que si vous lancez aujourd'hui la protection pour un plus grand nombre d'arbres classés, isolés, comme je l'ai dit l'année dernière, je ne sais pas où en est le référencement des arbres classés, isolés. Je ne sais toujours pas non plus quelle suite va être l'accompagnement des particuliers qui vont classer leurs arbres, ni quelle protection nous pouvons leur apporter. Je ne vois pas ce que vous allez faire en matière d'arbres imposants puisque vous dites, par exemple, les arbres les plus imposants doivent être préservés, on ne sait pas comment. Beaucoup de problématiques sont lancées dans cette 11<sup>e</sup> modification. Aucune mesure précise n'y est apportée. On ne sait pas non plus qu'elle va être ce coefficient de végétalisation. Le Maire de Bordeaux, la semaine dernière, parlait de 75 % peut-être pour la Ville de Bordeaux. Il est important aussi d'assurer le suivi de cette proportion de pleine terre. Comment va-t-on s'assurer de la qualité et de la surface de cette pleine terre que vous allez imposer dans les dossiers au préalable ? Comment allez-vous protéger ce système racinaire ? Vous dites que le système racinaire au moment d'un projet doit être protégé, mais le système racinaire d'un arbre est beaucoup plus large qu'une propriété. Comment allez-

vous garantir ces systèmes racinaires au-delà des frontières des propriétés ? Ce sont autant de questions qui peuvent être traitées dans votre modification. Nous avons regretté l'année dernière que vous ne lanciez pas déjà une révision. Je le rappelle, c'est peut-être le dernier rendez-vous effectivement où nous allons parler du PLU. Comment cette modification peut être la plus complète possible ? Que les outils soient les plus précis possibles ? Ce PLU, c'est la traduction réglementaire de vos ambitions politiques. Si vous ne donnez pas des mesures claires, précises, lisibles, même cantonnées à l'objet même d'une modification, si vous ne donnez pas des lignes directrices au service et aux habitants, vous allez rater cet enjeu de levier qui pouvait vous aider sur l'urgence climatique. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Très rapidement, mais une intervention, et puis le fait que nous venions d'évoquer des enjeux essentiels me font penser qu'à la fois sur cette délibération qui concerne une modification du PLU, mais plus globalement dans les enjeux essentiels, nous sommes extrêmement mobilisés sur les éléments de nature, d'environnement, de politique de développement durable. Je pense qu'il serait également important que nous puissions avoir à l'échelle de la Métropole, à travers chacune de nos décisions et de nos orientations, un objectif et vous l'avez porté précédemment sur comment on favorise la mixité. La mixité, c'est le mélange, c'est la République, cette mixité sociale, mais fonctionnelle, économique, et on voit bien qu'il semblerait vraiment aujourd'hui compte tenu de toute une série d'éléments et de préoccupations que nous avons que l'on a sur certaines communes besoin d'avoir davantage de lisibilité sur la façon et le partage de cet objectif. Ce n'est pas un objectif qui peut être porté qu'à l'échelon communal, mais un objectif qui doit obligatoirement être pris en compte à des échelles beaucoup plus larges. Nous savons bien, un certain nombre de maires très marqués par un habitat à dimension sociale extrêmement important que les solutions à nos préoccupations sont des solutions qui ne peuvent être portées également en partie qu'à une échelle beaucoup plus élevée.

Je pense que créer un espace, créer ainsi un observatoire et observer ensemble combien nous progressons sur cette mixité me semble à travers l'urbanisme, parce que l'urbanisme et l'habitat est un élément extrêmement important, mais à travers toutes nos dispositions me semble aujourd'hui tout aussi important que ce qui rentre dans le cadre des préoccupations de l'avenir de la planète, de l'environnement, de la nature, de la végétalisation et des arbres.

Je pense que c'est une proposition de créer un espace où nous puissions mesurer ensemble les progrès sur la mixité sociale, fonctionnelle, économique dans les communes de notre Métropole.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Je vais lire une note, ce coup-ci une note de notre conseil scientifique, spécialisé dans l'urbanisme. C'est une note très synthétique parce que le rapport fait quand même 125 pages. C'est une petite note qui nous conseille de voter contre. On va suivre la consigne et je vais voter contre, mais je vous explique pourquoi. C'est assez indigent sur les questions d'habitat. Il n'y a aucun objectif précis de construction de logements sociaux, intermédiaires, très sociaux, d'hébergement, de logements d'étudiants et de jeunes, de foyer d'accueil et d'hébergement de migrants. Il n'y a rien non plus de précis sur la réhabilitation thermique du parc, sur les objectifs de transition écologique et énergétique pour l'habitat, réseau de chaleur, isolation, ER et ENR, bâtiment BBC, énergie positive, HQE, etc. Rien non plus de précis sur la mixité sociale à l'intérieur de la Métropole où il y a de grandes diversités en termes de taux de logements sociaux (le SRU), comme, par exemple, entre Cenon, Floirac et Lormont, et de l'autre côté Saint-Médard,

Gradignan, Le Bouscat. Idem d'ailleurs sur le lien entre habitat, service public et sur l'accès aux mobilités douces ou écologiques. Même sur les aspects de la lutte contre le changement climatique, cela nous semble très imprécis et le PLU oublie les questions clés comme la question de l'eau et les objectifs d'utilisation du fleuve (espace et énergie, mobilité, activité économique) alors que de nombreuses communes de la Métropole sont riveraines de la Garonne que certaines sont même exposées au risque d'inondation, alors même qu'il y a des emprises portuaires importantes à Bordeaux, Bassens et Lormont, fin de note.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET, mais Monsieur MORISSET, tout à l'heure, je vous voyais protester. Non, je vous assure que je donne la parole dans l'ordre de ceux qui lèvent la main. Il n'y a pas de raison de faire passer systématiquement Monsieur POUTOU avant vous. On n'a aucune raison. Monsieur MORISSET.

**Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Oui, je comprends le levé de la main, mais j'ai compris qu'il y a le système qui fonctionnait quand même. Donc, il n'avait pas appuyé et son micro n'était pas vert, et le mien était vert. C'est tout, mais ce n'est pas grave du tout. D'ailleurs, je suis pour que..., mais tout va bien. Je n'ai pas râlé. Attendez, Monsieur le Président, il profite d'un étonnement pour essayer de me stigmatiser encore une fois. Vous êtes assez pervers. ... de parler. Donc, soyons concis si c'est possible. Oui, effectivement.

*Applaudissements dans la salle.*

**M. Marc MORISSET** : Dans ce très sérieux débat, je suis très content de vous faire sourire. Il faut décorrélérer un peu d'un côté, cela a été évoqué, il y a la concertation et ce manque de publicité. On voit bien que là-dedans il faudrait un peu pointer en particulier si on peut avoir les âges des gens qui interviennent au niveau de la concertation, on avancerait un peu plus concrètement sur la façon. Il faut retravailler ce dialogue social pour que les gens participent plus massivement à ce genre de concertations qui sont un enjeu majeur effectivement pour la suite de la politique de l'urbanisme sur la Métropole. Bien travailler là-dessus, je pense que c'est nécessaire, et il faut des outils qui nous permettraient de mieux décider à l'avenir sur la façon dont on peut consulter, et donc remettre en fait de l'écologie politique, du débat populaire, tout ce qui est conscientisation des enjeux.

D'un côté cette concertation donne, par exemple, à moindre mesure une problématique des inondations, c'est vraiment se pointer *a minima*, et pourtant, donc vous en tenez compte. C'est *a minima*, mais, je pense que dans ce bilan-là, il faut travailler aussi sur l'anticipation de la vision politique, et c'est bien là qu'il faut dépasser le simple recueil des avis et de donner réellement une vision à la Métropole. Dans ce point de vue-là, n'est pas mis en avant encore une fois la résilience alimentaire parce que d'un côté on va faire la sanctuarisation sur laquelle je suis tout à fait favorable, soyons clairs. La sanctuarisation a un sens majeur sur le fait que l'on va identifier des zones et des arbres, et on peut encore une fois dire que l'on manque encore une fois de législation. Cela a été évoqué précédemment par Madame FAHMY, si elle écoute, j'espère pour elle, mais en tout cas, c'est quand même dans son bord politique aujourd'hui qu'il y a eu quand même un bilan désastreux de la convention citoyenne pour le climat avec d'un revers de la main un président qui rejette énormément de propositions en faveur justement de cette à la fois résilience alimentaire ce changement climatique et autres.

Donc, je pense que cette résilience alimentaire est majeure, et c'est là où on voit que l'effondrement, il n'est pas pris en compte dans ce PLU, et l'effondrement, on a beau dire : « Tiens, on va faire des logements », mais si les gens sont sur le territoire en incapacité de se nourrir, quelle est la cohérence, parce que cela veut dire qu'ils vont de nouveau être obligés de migrer à certains autres endroits pour aller se nourrir parce que quand on est dans l'effondrement

énergétique, et c'est en cours, on est sur 80 % aujourd'hui de notre mode de développement à base d'énergies fossiles.

La réalité, elle est grande. Nous avons un effondrement de toutes ces énergies-là et la transition ne se fait pas, et cela ne s'anticipe pas. Il me semble que travailler sur justement cette résilience alimentaire, c'est-à-dire faire plus qu'une sanctuarisation, mais c'est de dire qu'à un moment donné l'arbre devient un arbre fruitier, un arbre nourricier, on est dans l'urbanisme qui anticipe, qui donne une vision à la Métropole parce que les gens ne pourront plus à un moment donné simplement s'alimenter en allant faire leurs achats dans les magasins et surtout pour se nourrir. Je pense qu'il y a un véritable manque de vision. Et encore une fois, je regrette d'avoir été évincé à l'époque par le groupe Écologie et solidarité en septembre 2021. On est dans le fait que je travaillais au sein de l'EPF Nouvelle-Aquitaine pour essayer justement de mettre en place des critères qui feraient que dans tout ce qui est notion d'urbanisme, on puisse tenir compte de la résilience alimentaire.

Le constat est alarmant. On va vers cette baisse des énergies. On va la subir de façon politique ou de façon physique. Il va falloir vraiment en tenir compte, et c'est bien là que je regrette que ce plan local d'urbanisme n'anticipe pas ce phénomène. J'invite au moins encore une fois dans les propositions, j'invite cette instance à aller voir les différents rapports, mais je vais en citer au moins un, pour ne pas être trop long, c'est celui des Greniers de l'abondance qui, eux, ont mis en place un rapport en 2020 qui pointe tous les outils légaux mis à disposition afin de faire une véritable politique de résilience alimentaire dans ce type de PLU. Plutôt que faire du *green washing* et se nourrir d'illusion avec le végétal, évidemment, le végétal, on va jouer sur la chaleur. C'est un impact fort puisque l'on va aussi baisser l'impact des énergies justement pour rafraîchir les logements et les lieux. Evidemment, cela, c'est que positif, mais cela ne suffit pas. J'aimerais bien que l'on nourrisse aussi en plus de l'esprit, le corps.

Je pense qu'il faut vraiment retravailler sur les véritables enjeux de ce PLU qui est l'effondrement en cours, et c'est bien pour cela que je voterai aussi contre parce que c'est vraiment une logique insuffisante de vision politique de cette ville. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci pour votre concision. **Monsieur SALLABERRY**.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Merci Monsieur le Président. Je vais, comme mes collègues, regretter la très faible participation quand même. Il faut mettre des chiffres, moins de 0,05 % des gens qui habitent dans la Métropole auront participé à un élément et à un texte fondateur pour un certain nombre de points. Je vais, et Madame la Vice-présidente le sait, avoir un fort regret. Aujourd'hui, on nous parle beaucoup de la crise du logement et on a très longtemps parlé, peut-être on en parle un peu moins maintenant de la crise particulière qui touche les étudiants, on le sait, avec des très fortes conséquences. À ce titre, et malgré les très nombreux allers-retours que l'on a pu avoir et réunions, il est dommage et regrettable que sur le territoire universitaire, les universités, les grandes écoles pour lesquelles aujourd'hui la collaboration entre les villes notamment du Quadrant Sud-Ouest n'ait pas été entendue.

On a, et Michel LABARDIN le disait tout à l'heure, la capacité, je crois, l'ensemble des maires de pouvoir trouver des éléments intelligents, et ce que je n'arrive pas à comprendre c'est pourquoi la délibération expose un certain nombre de choses en matière de logement social, en matière de services d'une taille de logements et que l'université où certains découpages, dont on n'a toujours pas compris d'ailleurs d'où ils venaient, fassent l'objet comme un peu le Vatican d'un État à part et que l'on puisse donc ne pas appliquer à l'université et au campus universitaire les mêmes règles que ce qui régira l'ensemble de la Métropole. C'est dommage, et ce n'est surtout pas le reflet des relations qui sont les nôtres avec l'université aujourd'hui qui a beaucoup de projets, qui s'est retrouvée à la tête grâce à l'évolution d'un énorme foncier et de quelques dettes aussi, et c'est dommage qu'à force de réglementation, nous n'ayons pas été écoutés. Il n'est pas encore trop

tard pour bien faire, mais il ne faudrait vraiment pas que l'on considère, une nouvelle fois, et là, ce serait une vraie erreur historique, que le territoire universitaire qui, parfois, représente les centres-villes, c'est le cas pour Talence, fasse l'objet d'une réglementation spécifique.

Merci Monsieur le Président, et au nom du groupe comme me l'a autorisé Monsieur le Président, l'ensemble du groupe Métropole Commune s'abstiendra sur cette libération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : Merci Monsieur le Président. Les interventions de certains d'entre nous me font réagir, et en particulier sur la question de la lisibilité et de la clarté de ce qui est proposé dans cette modification. Pour moi, les choses sont très claires. Il y a deux gros enjeux qui sont posés très clairement dans cette modification, c'est « Comment on intègre un peu plus la nature au cœur des projets urbains ? » Et le deuxième pan, c'est « Comment on donne des outils supplémentaires pour accélérer la production de logements sociaux ? ». Je crois qu'il n'y a pas besoin de faire de longues phrases là-dessus. Les définitions, les propositions et les outils qui sont proposés en particulier sur le logement social et c'est ce qui a fait aussi un petit peu discussion entre les communes parce que tout le monde ne partageait pas cette ambition un peu forte qui va poser des contraintes supplémentaires. On a vu aussi un certain nombre de promoteurs bien monter en charge pour essayer de nous faire reculer sur cette question-là, mais je crois que c'est le fait d'abaisser les planchers ou de créer un plancher justement pour la création de logements en accession abordable à la propriété, c'est une nouveauté qui est proposée pour notre PLU et qui aura pour vocation d'accélérer la production de logements sociaux.

Par rapport à la réflexion de Monsieur MANGON sur le fait qu'il n'y ait pas d'intégration sur les enjeux de mobilité, il y a aussi des intégrations sur les enjeux de mobilité, en particulier les mobilités douces, en particulier d'imposer de façon un peu plus concrète et opposable la création de stationnements pour les vélos. Dans cette modification du PLU, il y a des choses très claires sur la question de la concertation. J'attire votre attention sur le fait que derrière il y aura une enquête publique. C'est aussi à nous de tirer les leçons sur évidemment les faiblesses que l'on cite, que l'on voit sur cette concertation, que l'on a fait en amont et qui est une première parce que jusqu'à présent il n'y avait pas de concertation en amont de nos modifications. Cette modification est très ambitieuse. Elle porte des objectifs qui dessinent aussi ce à quoi nous allons devoir faire face dans quelques mois qui va être la trajectoire zéro artificialisation nette dont nous aurons évidemment l'occasion de parler ici.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Avant de donner la parole à Madame Marie-Claude NOËL, j'aurai trois mots. Le premier sur la concertation. J'expérimente depuis de longues années la concertation avec une règle générale. Plus on concertate sur des sujets éloignés de la population, moins on a de monde. C'est-à-dire que si vous concertez sur de grands documents généraux, il n'y a que ces passionnés de droits publics qui viennent. Il faut toujours améliorer, je ne désespère pas. Maintenant, si vous concertez sur ce qui va se passer demain autour de chez moi, vous allez voir des salles combles. La règle est simple. On ne s'intéresse qu'à ce qui vous concerne.

Deuxième point, est-ce qu'il existe des principes ou pas de principes à cette modification. Bien sûr, il existe au moins deux principes qui étaient les principes de régie. Le premier, c'était remettre tout de suite de la nature en ville, tout de suite de la renaturation, tout de suite la végétalisation parce que la grande priorité c'est évidemment lutter contre les îlots de chaleur. C'était immédiatement dans la modification, qui a des règles, vous savez, très strictes. On ne peut pas faire n'importe quoi dans une modification.

Puis, il y avait une deuxième priorité, c'est d'essayer de faire un certain nombre d'ajustements

puisque c'est un peu le problème du PLU, c'est tellement long, tellement lourd qu'il faut le modifier le plus vite possible sur un certain nombre de sujets.

Le troisième point, c'est répondre à ce que disait tout à l'heure Emmanuel SALLABERRY et il le sait d'ailleurs. On travaille beaucoup avec l'université. Je vois très régulièrement, tantôt c'est l'université dans sa globalité, tantôt c'est l'université de Bordeaux-Montaigne. On y arrive quand même. Chacun est vigilant sur son propre patrimoine. Donc, il faut que l'on arrive à lever un certain nombre de visions patrimoniales de l'université pour montrer qu'il peut y avoir aussi un intérêt général sur deux grands sujets. Merci. Madame NOËL.

**Mme Marie-Claude NOËL** : Quelques éléments de réponse. Je ne vais pas être exhaustive, vous l'imaginez, tant il y a eu un nombre d'interventions importantes, et je remercie donc mes collègues pour leurs nombreuses contributions à ce débat.

Concernant la concertation, je ne vais pas revenir sur cette question si ce n'est pour dire qu'un des soucis effectivement en réponse à ce qu'ont dit plusieurs personnes, il était nécessaire, obligatoire que la concertation soit homogène à l'échelle de l'agglomération. Cela a été un des biais qui fait que nous n'avons pas pu répondre à cette demande particulière de diverses communes qui souhaitent développer des outils à leur échelle, mais on est bien conscient que la concertation avec la population, cela se fait au plus près du terrain. Bien entendu, ce que l'ont pu produire les maires en la matière est utile, et que l'on ne doute pas qu'ils ont fait remonter un certain nombre de propositions et de contributions qui, pour le coup, étaient directement issues des échanges qu'ils avaient pu avoir avec leurs administrés.

Sur la question de l'enquête publique, je suis assez favorable à votre proposition Monsieur LABARDIN. Si, et dans ce cadre, il peut être envisagé plus de proximité avec le terrain, je n'y vois, pour ma part, aucune difficulté.

Au regard de ce qu'a dit Monsieur MANGON, je trouve qu'il charge un peu la barque, mais enfin, bon.

Sur la question des mobilités, je voulais quand même ajouter, je ne sais pas si c'est vous qui êtes intervenu sur le sujet, je ne me souviens plus, mais comme je l'ai indiqué, le POA mobilité a intégré la stratégie mobilité quand il était possible de le faire et quand cela ne remettait pas en question les orientations du PADD, une des pièces maîtresses du PLU, vous le savez.

Pour ce qui concerne le logement, de la même manière, le programme d'orientation et d'action a également évolué pour tenir compte du bilan à mi-parcours du programme local de l'habitat. Donc, pour ce qui concerne le logement, il y a eu de très nombreuses interventions sur le sujet. D'abord, j'ai envie de dire à Monsieur MANGON que l'effondrement de la construction ce n'est pas qu'une histoire de PLU. Si ce n'était qu'une histoire de PLU, on serait ravi parce que cela serait simple, mais la question de la construction c'est aussi une problématique d'opérateurs et c'est en particulier une problématique foncière. On peut déplorer qu'effectivement la politique foncière des années passées n'ait pas été à la hauteur des besoins. On se retrouve dans une situation difficile en la matière. On va essayer de travailler au plus près aussi avec les nouveaux outils comme le PFL, mais il y a effectivement beaucoup de travail. D'ailleurs, à ce propos, je rappelle que lundi il y a un séminaire sur le logement social, et chacun d'entre vous y est convié avec beaucoup d'énergie.

Pour revenir au PLU, c'est un outil réglementaire qui définit les modalités du droit à construire. Le PLU ne peut pas tout, je me permets d'insister. Il est intervenu, là, où il pouvait intervenir, c'est-à-dire effectivement sur certaines règles de constructibilité à la fois pour améliorer la constructibilité par rapport aux cadres de vie et également pour introduire en effet des nouveaux outils comme l'étude de mixité sociale pour lesquels, Monsieur le Maire, il y a une amélioration

puisque ces SMS (systèmes de mixité sociale) ne bougeaient pas parce que c'est un taux de 100 % de logement social qui est exigé. Donc, on les a fait évoluer dans leur localisation, dans leur nombre et dans leur définition. Et également les servitudes de diversité sociale devraient quand même nous permettre, nous le verrons dans la réalité des faits, nous permettre d'améliorer la part de logements abordables au niveau de la Métropole. Évidemment, on ajoutait à cela d'autres outils hors PLU qui sont, en matière de logement, très importants. Il n'interdit à aucun élu de promouvoir des opérations au sein des zones urbaines et à urbaniser même s'il n'y a pas de définition de secteurs de projets très précis dans l'immédiat pour un certain nombre de projets qui pourraient advenir.

Sur la question de la végétalisation, Madame FAHMY, là, je n'ai pas bien dû comprendre l'entièreté de votre propos, mais il y a un nombre très important de propositions qui sont faites en matière, d'une part, de maintien du végétal. On ne peut pas couper un arbre sans assortir de la plantation de deux arbres de même envergure, si je puis dire. Il a été procédé autant que faire se pouvait à une amélioration, la plus grande possible, en matière de préservation des îlots de jardins intérieurs et de tous les espaces de nature. Donc, je n'ai pas bien compris votre intervention.

Sur les questions de coefficient de végétalisation et d'espaces de pleine terre, il n'y a pas de contradiction. Ce sont des outils complémentaires.

Je rappelle aussi concernant la pleine terre, on ne peut pas faire des petits émiettements d'espaces de pleine terre de ci de là, mais il y a une obligation d'un diamètre minimum pour avoir des espaces d'une certaine envergure. Là encore, il y a eu énormément de dispositifs qui ont été travaillés au plus près et avec d'ailleurs beaucoup d'exemples recherchés dans l'ensemble des Métropoles françaises et ailleurs pour identifier les outils les plus performants de protection.

Concernant les zones humides, c'est un débat récurrent. Elles sont toujours remises en question dans leur fondement. Je vous rappelle qu'il y a des identifications de zones humides sur des bases extrêmement précises de sol et de flore. Donc, c'est l'ensemble de ces dispositifs d'examen cumulés qui définissent la probabilité de zones humides avérées ou potentielles. Et ces travaux ont été construits avec la cellule biodiversité et de manière également très précise.

Je ne vais pas être beaucoup plus longue. Je conseillerai à Monsieur POUTOU quand même, certes leurs spécialistes à travailler la question, mais je les engage, vos spécialistes et vous-même à examiner la question de plus près et à lire le dossier parce qu'il y avait beaucoup d'inexactitude dans ce que vous avez pu dire, et j'ai envie de vous dire que l'excès tue le propos. J'ai envie de dire la même chose en ce qui concerne l'intervention de Monsieur MORISSET.

Enfin, pour en terminer sur les questions de procédure et de calendrier. Pour la procédure : le dossier va être finalisé très rapidement. Il va y avoir l'évaluation environnementale du dossier, la transmission aux personnes publiques associées pendant trois mois et à l'autorité environnementale et l'enquête publique n'aura donc lieu qu'ensuite, c'est-à-dire en fin d'année. Ce sont des procédures très longues. Je suis la première à le déplorer. Ce sont des procédures qui ont été déterminées dans le cadre du Code de l'urbanisme et par l'État. Il y a, à mon avis, un certain nombre de choses à revoir, mais ce n'est pas le lieu ici.

Je voulais également dire que vous savez que le SCOT est en modification. Il va falloir intégrer le principe de zéro artificialisation nette, et qu'en conséquence il faudra en effet remettre sur le chantier une nouvelle modification pour ce faire.

Enfin, je vous prie de m'excuser, Monsieur le Maire de Talence, nous nous sommes rencontrés à propos de cette problématique foncière de l'université qui est au cœur de votre centre-ville, et cela, c'est une vraie réalité à laquelle je soustrais tout à fait. Donc, je vous propose, nous en avons convenu de nous revoir au plus vite puisque j'ai demandé au service de retravailler sur la base de certaines de vos propositions et remarques et que je pense que nous allons pouvoir nous

acheminer vers une solution qui satisfera les uns et les autres. Voilà ce que je voulais ajouter.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je soumetts au vote. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU et Monsieur MORISSET. Qui s'abstient ? Nombre important du groupe de Monsieur BOBET. Vous vous absteniez également ? Voilà. C'est bien noté. La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur S. MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;**  
**Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Je vous propose quand même de passer une dernière délibération avant de déjeuner qui est celle de..., oui mais si on ne la passe pas là, il faudra la passer plus tard. C'est celle de Monsieur PUYOBRAU.

**M. PUYOBRAU**

**(n°64) Rénovation énergétique de l'habitat - Fonds de solidarité climat - Décision - Autorisation**

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite la parole ? Qui a faim ? Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a un vote contre, des votes contre ? Oui, Madame CURVALE.

**Mme Laure CURVALE** : Pardon, j'ai demandé la parole. Vous me la donnez ? Très bien, merci. Monsieur le Président, chers collègues, nos crampes d'estomac méritent peut-être d'attendre un peu parce que c'est un sujet important. C'est la précarité énergétique. On sait qu'elle exige des travaux de rénovation suffisamment efficaces pour sortir durablement de cette situation les personnes qui en sont victimes. Le fonds de solidarité climat que nous votons aujourd'hui est donc déterminant pour traiter la précarité énergétique, faire de la prévention au lieu de prendre en charge les impayés d'énergie par le biais du fonds solidarité logement. Au niveau national, 12 millions de Français vivent dans des passoires thermiques. 12 % des Français ont des difficultés pour payer leurs factures. Un français sur cinq affirme avoir eu froid dans son logement et en avoir souffert. Ce sont les chiffres 2021 de l'Observatoire national de la précarité énergétique, il faut les

rappeler parce qu'il donne la mesure de l'ampleur du problème. Cet observatoire rappelle aussi que la précarité énergétique concerne de plus en plus l'inconfort d'été, les passoires énergétiques parce qu'elles manquent d'isolation, d'une isolation suffisante parce qu'elles ont une mauvaise ventilation, sont d'autant plus sensibles aux températures élevées et aux épisodes caniculaires dont nous pouvons constater en ce mois de mai exceptionnellement chaud qui sont également de plus en plus fréquents.

Les travaux de rénovation ne concernant pas que la question du chauffage et doivent prendre en compte cette question de la performance globale du bâtiment et surtout de son enveloppe, et c'est bien l'ambition de ce fonds Solidarité climat. Or la rénovation énergétique, ce n'est pas la seule solution pour sortir durablement les ménages de la précarité énergétique, il faut être en capacité d'aller vers les ménages les plus exposés et de les accompagner. Des dispositifs de repérage et d'accompagnement complet des ménages existent comme le SLIME. Le SLIME, c'est le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie. Il a déjà été déployé sur la Métropole sous le nom de Mon énergie et le département de la Gironde le met en œuvre sur tous les territoires hors Métropole puisque c'est dans le cœur de ses compétences, je le rappelle, il est chef de file en matière de précarité énergétique.

Ce type de dispositif apporte un accompagnement qui est à la fois social et technique, et il se préoccupe également des problèmes de santé qui sont liés à la précarité énergétique. La précarité énergétique, elle a un caractère protéiforme, il est donc important de combiner une approche multicritère, sociale, énergétique, sanitaire, et aussi une approche partenariale entre les différentes collectivités et avec des associations comme la Fondation Abbé Pierre. C'est vraiment la condition de l'efficacité pour une meilleure utilisation des aides comme celles que nous votons aujourd'hui et pour une sortie durable de la précarité énergétique.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, Madame BICHET.

**Mme Claudine BICHET** : Merci beaucoup. Je vais être brève, mais je voulais quand même intervenir pour remercier Jean-Jacques PUYOBRAU d'avoir porté cette délibération structurante qui, plus que jamais, lie l'urgence climatique à l'urgence sociale. Cette urgence sociale est bien évidemment induite par une énergie toujours plus chère qui témoigne d'un modèle énergétique à bout de souffle avec cette urgence de sortir des énergies fossiles toujours plus rares, toujours plus chères, qui induisent de fortes dépendances pour notre territoire et qui sont responsables du réchauffement climatique. Cette délibération effectivement, c'est une formidable opportunité pour les ménages les plus modestes de notre territoire de bénéficier d'un reste à charge quasiment nul, en fait, pour leurs travaux et de bénéficier également d'un accompagnement technique et social sur mesure pour vraiment les aider à atteindre des niveaux de rénovation très performants sur leur logement. Et pour des ménages comme cela, c'est quand même loin d'être neutre. Si on prend l'exemple d'un T3, chauffé au gaz ou à l'électricité, cela peut représenter plus de 1 000 euros d'économie par an si on atteint des niveaux de rénovation très performants, même la possibilité de quasiment se priver de ne plus avoir besoin de chauffage.

Voilà, c'est ce à quoi cela va servir ce fonds climat, et c'est absolument essentiel d'accompagner effectivement les ménages les plus modestes de notre territoire dans cette transition.

Je conclurai en disant qu'effectivement cette délibération montre que les actions de la transition énergétique et la transition écologique sont vraiment une source d'amélioration de la qualité de vie des habitants de notre territoire, de leur santé et de leur pouvoir d'achat. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Je crois que Claudine BICHET vient de poser une conclusion qui me semble satisfaisante, et ce fonds de solidarité, en fait, climat, est l'exemple de notre vision de celle que nous avons en fait pour le territoire métropolitain. Il place au cœur de l'action les habitants aujourd'hui et les habitants de demain. Il ancre vraiment définitivement nos politiques dans une vision de long terme, ce qui est essentiel. Il symbolise notre ambition politique d'allier l'urgence climatique et l'urgence sociale. Bien entendu, les deux forment un tout, et il prouve que nous savons nous donner les moyens quand cela est nécessaire pour transformer durablement notre territoire pour nous et les générations futures. Et c'est là l'ambition que nous devons toutes et tous porter. Je crois que ce plan climat y répond.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. La délibération est adoptée. Je vous donne rendez-vous dans une heure à 14 heures 30. Merci.

**Unanimité**

*Pause déjeuner à 13 heures 30.*

*Reprise à 14 h 38.*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci de reprendre vos places avec une bonne nouvelle, le système informatique remarche. Donc quand vous voudrez prendre la parole, de nouveau, vous appuyez simplement sur votre bouton et je le saurai.

Le système informatique remarche de nouveau. Quand vous voudrez prendre la parole, ce n'est plus la peine de lever la main, mais vous appuyez sur ce bouton et je le verrai à l'écran. C'est dans l'ordre. Il faut remettre les cartes.

Madame la secrétaire de séance.

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

(n°56) Avenant n°12 au contrat de concession du service public de l'eau potable de Bordeaux  
Métropole - Décision - Autorisation

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci beaucoup pour ce travail considérable. Alors j'ai Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. J'avais voté contre le fameux avenant 11 qui mettait en place un coût supplémentaire à la collectivité au sens large puisque l'on prolongeait d'un an. Il faut voir éventuellement si on est avec un accord probant, vous êtes rassurée Madame, je conviens, mais je pense qu'il faut qu'il y ait plus de transparence sur les données maintenant. Est-ce que tout se passe bien, est-ce que la période de tuilage est suffisante puisque l'on est sur six mois restants, et puis on pourrait déjà avoir une vision comme cela avait déjà été le cas à l'époque du précédent contrat avec la fameuse annexe 11.1 qui donnait un état sur la visibilité du fonctionnement de cet opérateur, et il faudrait le savoir comment cela va se passer avec cette

régie. J'aimerais bien avoir une visibilité au moins sur cinq ans si c'est possible puisqu'avant, cela avait déjà été donné sur plus de dix ans. On peut estimer que l'on peut essayer d'avoir cela au sein de la régie, une visibilité réelle, et puis au final, pour le contribuable, c'est de vraiment savoir si on va avoir un prix de l'eau cohérent. Quel va être le prix de l'eau ? Je vous remercie pour ces réponses d'avance et évidemment je vote pour cet avenant qui va concrétiser quelque chose d'assez historique sur Bordeaux Métropole. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame LOUNICI.

**Mme Zeineb LOUNICI** : Monsieur le Président, le passage d'une DSP à une régie est un processus qui est complexe, qui est encadré, où il faut en même temps réussir la gestion de la ressource humaine locale et transférée par l'intégration des personnels de Suez avec ceux de la direction de l'eau potable de Bordeaux Métropole. La transmission du patrimoine dans le sens global du terme tout en garantissant une continuité et une qualité du service à l'utilisateur aux moins identiques à celle de la DSP, et ce dans un temps contraint puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la régie doit être opérationnelle. Ce chantier qui est en cours, il prévoit plusieurs projets tous aussi complexes qu'indispensables. Ces projets s'intégrant dans un programme ou stratégie de transition.

Parmi ces multiples projets à venir, il y a le projet de fin de contrat de concession. Le projet du schéma directeur et sa rédaction et ses études. Le projet du contrat de Bordeaux Métropole avec la régie. Le projet d'organisation de la régie sur le plan des ressources humaines, du dialogue social, de la conduite du changement. Le projet de la structure juridique, de la gouvernance, de l'administration et des marchés. Le projet de concertation et de communication externe. Le projet du budget des équilibres financiers et de la gestion des immobilisations. Le projet exploitation. Le projet travaux et investissements.

Au final, ce programme de transition du service de l'eau potable vers la régie, ce sont de multiples projets à travailler, à valider et à concrétiser. Certes, ces projets avancent ensemble et je peux en témoigner étant membre du Conseil d'administration, mais des alertes surgissent au fur et à mesure et l'alerte ressource humaine est à mon sens la plus sensible car elle expose le service au risque social, les risques psychosociaux qui impactent la santé des agents, les conflits, le risque de grève, la démobilisation des agents, et je n'aborde pas ici les problèmes complexes qui sont en marge de devenir des problèmes nationaux du recrutement compte tenu de la technicité de ces métiers.

Il reste à peine six mois, vacances incluses, quelle garantie avons-nous pour tenir ce délai ? Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur TROUCHE.

**M. Jean-Marie TROUCHE** : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, le fait que cet avenant ait fait l'objet d'un travail important et détaillé de la part des équipes de la Direction de l'eau est indéniable et doit effectivement être salué ici. Néanmoins, malgré tous les efforts effectués pour tout prévoir, pour décrire toutes les actions à effectuer notamment de la part du délégataire, l'expérience montre que les choses ne se passent jamais tout à fait comme prévu, et une des particularités de cet avenant est qu'il définit des obligations de la part d'un partenaire par essence peu motivé pour les remplir et qui le sera de moins en moins au fur et à mesure que le temps s'écoulera, d'autant moins qu'il perdra aussi les moyens humains transférés à la régie ou mutés dans sa propre organisation.

Donc la question sur laquelle je souhaite des précisions, c'est ce qu'il est effectivement prévu dans l'avenant ou dans les dispositifs d'accompagnement pour garantir que le concessionnaire fasse tous les efforts nécessaires avant et après le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour que la transition soit réussie comme nous le souhaitons tous. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je n'ai pas d'autre demande de prise de parole ? Non pas de regret. Madame la rapporteur, **Sylvie CASSOU-SCHOTTE**.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Vous avez exprimé, les uns les autres, quelques préoccupations tout à fait légitimes. Nous sommes à six mois de la mise opérationnelle de la régie, nous avons, et **Madame LOUNICI**, sérié tous les projets que nous avons à travailler dans un planning que nous nous étions donné. Pour le moment, nous sommes dans ce planning comme vous l'avez dit au Conseil d'administration, nous vous avons rendu compte et vous approuvez d'ailleurs l'avancée du travail, c'est un travail phénoménal. Alors **Marc MORISSET**, je ne vais pas rentrer dans un détail de là où nous en sommes, je l'ai fait pour l'avenant 11 et l'avenant 12 n'apporte pas de changement sinon que de vous dire aujourd'hui à six mois où nous en sommes. Nous en sommes au niveau de la RH des ressources humaines, il faut que vous sachiez que nous continuons donc un dialogue social, et je le regrette, quelques organisations syndicales de Bordeaux Métropole ne siègent plus dans ces tas de négociations. Il n'en demeure pas moins que nous avançons le travail et que tous les projets qui ont été travaillés avec les OS de Suez et une de BM ont obtenu des accords favorables. Nous arrivons quasiment à la fin de notre travail qui est celui d'élaboration d'un cadre d'emplois commun à tous les agents qui vont rejoindre la régie.

Effectivement, je l'ai déjà dit, nous avons été confrontés à des difficultés, à quelques résistances, mais ne nous trompons pas, il y a aussi beaucoup d'engouement pour aller dans cette régie. Je voudrais dire que nous avons un séminaire de tous les agents de cette régie au mois de juin dont les cadres de Suez, dont tous les personnels de Suez qui sont plus de 300 personnes, qui travaillent déjà, tous les cadres travaillent ensemble pour travailler sur le projet de la régie et sa structuration depuis plusieurs mois. Nous avons quand même vraiment une belle dynamique humaine pour le construire et un investissement de part et d'autre part, j'insiste bien, collectivités et Suez, pour faire en sorte que cette régie prenne tout son essor à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Bien évidemment, nous sommes soumis quand même à certaines contraintes quelquefois qui peuvent nous préoccuper notamment le nombre de marchés que nous avons à passer, nous le suivons de très près, sachez que nous avons des réunions régulières y compris entre les directions générales de Bordeaux Métropole, de Suez, de la régie, et moi je rencontre aussi régulièrement la Préfecture pour faire en sorte d'aider à fluidifier toutes ces procédures administratives pour que nous puissions donc là aussi être en ordre de marche pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Risque de démotivation de l'entreprise Suez ? Effectivement, c'est quand même une étape importante, difficile et douloureuse pour l'entreprise, importante pour nous, douloureuse pour l'entreprise, mais cette entreprise, si elle continue d'exister de toute façon d'une part, et d'autre part elle continuera aussi de travailler avec nous si elle le souhaite. Il n'est donc pas dans son intérêt de freiner, d'empêcher quoi que ce soit dans la mise en œuvre de cette régie. Ce sera un opérateur assez incontournable dans l'expertise qu'il a pu aussi développer. Ce qui me rend relativement sereine, même si nous sommes effectivement très prudents et nous nous attachons, et jusqu'au bout, à ce que toutes les informations se fassent dans la bonne transparence. Mais rappelez-vous une chose, c'est que les agents de la régie sont des agents de Suez et ils ont tout intérêt à ce que les choses se passent au mieux aussi. Il ne faut pas le perdre de vue, sachez aussi, et je vous le rappelle, que nous avons poursuivi, comme nous avons dû faire un avenant 11 d'un an supplémentaire, nous avons aussi poursuivi un contrat concernant le système d'information pour la clientèle. Là aussi, les choses se passent au mieux dans le passage des données. Et cela va donner d'ailleurs l'occasion dans quelques mois, puisque nous sommes à six

mois, nous sommes en train de travailler, nous commençons le tuilage qui va au-delà de cet avenant que je vous sou mets aujourd'hui en délibération, cet avenant 12. La convention de tuilage va intégrer un nouvel acteur qui est celui de la régie pour justement garantir toutes les modalités de reprise et de transition vers la régie.

Bien sûr qu'il faut être préoccupé, je le serai jusqu'au bout moi-même, son directeur général bien évidemment, pour que tout se passe au mieux, on ne peut pas minimiser cette démarche et cette création de nouvelles entreprises, mais sachez que nous nous sommes donné vraiment toutes les garanties et tous les moyens pour y parvenir au mieux.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je sou mets au vote. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? On note le groupe Communauté d'avenir. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY**

**Mme FERREIRA**  
**(n°32) Taxe de séjour - Tarifs - Décision - Autorisation**

**Mme Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur MORISSET**.

**Marc MORISSET** : Merci **Monsieur ANZIANI**. Je vais voter contre cette délibération. Pourquoi ? Parce que l'on est sur une logique de maintien des privilèges, on est avec pour les palaces à 11 centimes, sur les hôtels cinq étoiles à 91 centimes et les campings 3-4 étoiles, on est à 16 centimes, c'est-à-dire que l'on est au-dessus des palaces. Je pense qu'il y a un problème de cohérence par rapport à cela. Peut-être que je me suis mal renseigné par rapport à ce que j'ai vu dans la délibération, mais je pense qu'il y a un petit souci de ce côté-là, surtout si on parle de Coupe du monde, on est plutôt dans un mouvement populaire. Les gens iront beaucoup plus dans des campings que dans un palace. Puis comme c'est une question de choix personnel, le palace, à la rigueur, je ne vois pas le problème que les gens les plus fortunés puissent contribuer par eux-mêmes à aider.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM.

**M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM** : Merci Monsieur le Président, chers collègues, après deux années assez difficiles pour les professionnels du tourisme, on peut tous se féliciter du retour de ces touristes-là et d'ailleurs on a beaucoup de plaisir de temps en temps surtout ces derniers jours sur certains marchés de les saluer avec bienveillance même quand on sait qu'ils ne seront pas électeurs aux législatives. Cela étant dit plus sérieusement, ce que je voulais dire, c'est quand même d'abord saluer le travail qui est bien entrepris par notre collègue Brigitte BLOCH qui, avec tous ces professionnels, fait un travail extrêmement utile. Bien sûr que l'on a besoin des recettes, Madame la Vice-présidente, pour justement accompagner et soutenir cette attractivité touristique. Cela dit aussi, il faudrait mettre un peu plus d'accent sur le tourisme d'affaires, n'est-ce pas Brigitte BLOCH ? Mais je sais que l'on en débat y compris au sein de la commission. Cela dit, augmenter une taxe même de manière légère, c'est quand même une augmentation, et donc certes, les professionnels ne sont pas eux-mêmes impactés par cette augmentation, mais c'est le touriste qui la supporte et certes, on va être sur certains établissements en moyenne autour de 3,10 euros en 2023. Donc à chaque année, il y aura certainement des centimes qui augmentent, donc ce n'est pas un bon signal. Nous ne voterons pas contre cette délibération mais notre groupe bien sûr s'abstiendra parce que ce n'est pas un bon signal.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame Brigitte BLOCH.

**Mme Brigitte BLOCH** : Bonjour à tous, plusieurs choses, Marc MORISSET a probablement mal regardé puisque la taxe de séjour sera pour un terrain de camping de 0,60 centime et pour un palace de 4,30 euros. Un terrain de camping 3-4 étoiles et les terrains de camping 1-2 étoiles à 0,20 centime, je pense qu'il n'y a pas de malentendu sur la progressivité.

La deuxième chose, c'est comme vous le savez, depuis que l'on travaille ensemble sur le tourisme, sur la refonte de notre stratégie, on le fait dans la volonté de partage et de travail avec les professionnels. Avant de vous présenter cette délibération aujourd'hui, on l'a vue avec les responsables de l'hôtellerie, et ils comprennent bien sûr pourquoi c'est fait aujourd'hui parce qu'en face, et Véronique FERREIRA le rappelait fort justement, on a les dépenses correspondantes, largement plus d'ailleurs de dépenses que de ce que rapportera la taxe supplémentaire.

Je précise aussi qu'elle n'avait pas été augmentée depuis très longtemps à l'exception des palaces et des AirBnB, mais sinon sur le reste, elle n'avait pas été augmentée depuis 2016 avec le tableau que j'ai devant les yeux, donc compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, cela ne pose pas de problème.

Dernier point, pour les touristes, je suis sûre que vous tous allez dans des hébergements touristiques et que 10 centimes de plus ou de moins sur une chambre, c'est ce qui vous décide à choisir celle-là plutôt que l'autre. On sait bien que c'est un critère majeur de choix de l'hébergement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. On va redonner la parole à notre rapporteur, Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Je pense que la conclusion a été très bien portée par Madame BLOCH. Monsieur MORISSET, vous avez fait mauvaise lecture du tableau, vous faites allusion au tableau de la page 5 qui montre les augmentations en centimes selon les différentes catégories, et si vous voyez des différences, c'est parce que nous arrivons au montant plafond. Or, nous

avons déjà pour des catégories importantes, style les palaces effectivement, mis des taxes à hauteur importante. C'est pour cela que l'augmentation paraît moindre que pour le reste. Attention, vous avez 2 tableaux. Évidemment, on augmente une taxe, cela ne fait jamais plaisir d'augmenter une taxe sauf qu'au bout d'un moment, il y a la question, je ne vais parler de bénéfice/risque parce que cela va faire un peu trop Covid et que l'on en a tous assez, mais mine de rien, il y a quand même cette idée-là.

Au point de vue risque, franchement je suis tout à fait d'accord avec Madame BLOCH à 5 centimes près quand vous partez en vacances pour un week-end ou pour une semaine, je ne pense pas que ce soit cela qui détermine particulièrement le lieu. Et derrière, sur tout ce qui est intéressant pour les touristes, mais cela va être les offres supplémentaires que l'on va pouvoir apporter. Cela va être les aménagements, les propositions de l'itinérance avec le travail que va pouvoir mettre en face l'Office du tourisme qu'il va falloir apporter. Donc finalement, dans ce rapport, bénéfice/risque, tant pis, je reprends ce terme-là, je pense que c'est quelque chose de nécessaire et en tant que financière quelque part, à un moment donné, c'est vrai que quand on va à tout prix développer une politique de soutien, ce qui est le cas en direction du tourisme, il faut aussi penser aux dépenses, mais un moment ou à un autre, en responsabilité, il faut aussi penser aux recettes.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BOBET, vous voulez la parole ?

**M. Patrick BOBET** : Oui merci Président. C'est simplement pour une précision de détail, mais Madame BLOCH à deux reprises a parlé de 0,20 centime, c'est 0,20 euro ou 20 centimes. Quand on va reprendre vos propos, il faudra peut-être corriger ce qui a été dit. C'est pour qu'il n'y ait pas d'erreur à l'arrivée, simplement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci pour cette précision. On soumet au vote. Qui votre contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU, Monsieur MORISSET. La délibération est adoptée. Comité d'avenir, vous vous abstenez. D'accord.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY**

**Mme BOST**

**(n°5) Bordeaux. Cession\_Mise en vente par adjudication d'un bien, sis 43, rue de Lescure à Bordeaux Parcelle cadastrée IW154 - Décision - Autorisation**

**Mme Christine BOST** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Très bien. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Rapidement parce que je vais répéter ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises. On vote contre cette délibération même si j'ai bien entendu les arguments comme quoi cela n'intéresse pas grand-monde, cela n'intéresse pas les bailleurs et visiblement, on ne sait pas quoi en faire, mais nous, on pense qu'il y a forcément des idées. C'est quelque chose qui nous dépasse un peu, en sachant bien qu'aujourd'hui, il y a un problème de foncier qui est largement dominé par le secteur privé et que le public a toujours des difficultés soit à reloger des associations, soit reloger des personnes sans abri, enfin en faire quelque chose qui serait utile à la population et on n'arrive pas à comprendre que l'on puisse se débarrasser comme cela, à part évidemment l'argument financier, ce sont des sous qui rentrent, ce sont des recettes qui rentrent comme dirait Véronique FERREIRA et que c'est important, mais nous, par principe, on vote contre cela parce que l'on est persuadé qu'il y a la possibilité d'en faire autre chose, de le garder puis de le rendre accessible et utile à la population pour telle ou telle raison.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : Ce sont en effet des recettes qui rentrent pour alimenter des politiques publiques, ce sont aussi des dépenses qui ne sortent pas pour assurer le maintien aussi de ce patrimoine. Pour preuve, lorsque c'est possible, nous le faisons, je voudrais vous dire que nous avons actuellement sur l'ensemble de la Métropole plus de 26 biens qui appartiennent à la Métropole et qui sont mis à disposition notamment de nos politiques habitats pour satisfaire aux besoins notamment des logements d'urgence, du relogement de squat ou pour les ETI sur certaines communes. Lorsque c'est possible, bien évidemment, nous le faisons, mais sur chaque projet, sur chaque produit, on examine aussi la faisabilité financière et les équilibres financiers qui pourraient y avoir en fonction des projets à développer. En l'occurrence, on est sur des patrimoines complexes parce que pas suffisamment grands pour pouvoir faire des projets conséquents.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°8) Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2021 - Approbation**

**Mme Christine BOST** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Rapidement aussi, on a bien noté, cela fait le lien aussi avec la délibération précédente et votre argument. Effectivement, il y a pas mal d'acquisitions plus que de cessions. Là, je vous lis vite fait une note du conseil scientifique aussi. On va s'abstenir sur la délibération. Je lis :

« Le bilan des acquisitions s'établit donc à 29,3 millions d'euros en 2021, cela ne compte pas visiblement ce qui concerne la mobilité transport. C'est cela parce que vous aviez dit 33 millions, donc non compris les acquisitions liées au budget transport. Toutefois, la très grande majorité des acquisitions concerne la voirie ou des opérations d'aménagement sans que l'on sache exactement ce que cela peut recouvrir. Beaucoup concernent l'habitation sans jamais de précisions sur le type d'habitation et surtout la destination du bien, logement social ou pas, hébergement... Une seule opération à Cenon parle de logement social diffus pour 900 000 euros, mais quand on regarde précisément la ligne, il s'agit en fait d'accession et de logement à loyer libre. Quant aux cessions, elles s'élèvent à 15 millions, beaucoup de cessions aux établissements publics d'aménagement type Euratlantique sans que l'on sache encore une fois quelle a été la destination finale du bien cédé ». Fin de la note.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : En fait, il faudrait le faire pour chacune des délibérations et reprendre chaque délibération notamment lorsque cela concerne les opérations d'aménagement où c'est difficile de consolider les éléments, mais on a à peu près 7 millions d'euros d'acquisitions qui sont consacrées à des futures opérations d'aménagement et dans les opérations d'aménagement, vous le savez, c'est souvent dans les opérations d'aménagement que la production de logements sociaux et en accession abordable est importante puisque l'on a des critères qui imposent ses productions.

Je ne peux pas vous donner précisément le détail, mais chacune de nos acquisitions et chacune de nos cessions, surtout les acquisitions, a pour vocation à nourrir nos politiques publiques et la première de nos politiques publiques, ce sont les opérations d'aménagement dans lesquelles il y a également les opérations de logements sociaux. Effectivement, je ne peux pas vous donner précisément le détail. Il faudrait que l'on reprenne toutes les délibérations que nous avons passées à la Métropole et y compris les délibérations qui concernent la FAB qui, comme vous le savez, permet *grosso modo* de développer à peu près entre 45 et 50% de logement social ou de logement en accession.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme Andréa KISS** : Je vous précise simplement que nous préconisons que les membres du conseil d'administration de l'Office du tourisme ne prennent part ni au débat ni au vote.

**M. DELPEYRAT**

(n°21) Organisation de la 1ère édition de la manifestation Bordeaux Wine Week - Année 2022 - Conventions - Décision - Autorisation

**M. Stéphane DELPEYRAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Je vais voter contre cette délibération, c'est très simple. Quand je vois que l'on parle du CIVB et que l'on met en place des financements pour cet organisme, à côté de cela, on arrive difficilement à croire que cette institution bordelaise, le CIVB, ait tellement de pouvoir que l'on s'est retrouvé avec une lanceuse d'alerte qui s'appelle Valérie MURAT. Condamnée à 125 000 euros tout simplement parce qu'elle dénonçait le fameux label HVE, et donc dans le HVE, il y a toute une problématique autour des perturbateurs endocriniens, donc des pesticides qui sont plus concentrés jusqu'à 10 000 fois. Finalement, on en met moins, mais cela impacte beaucoup plus la nature, le vivant. Évidemment, cela va toucher les ouvriers viticoles bien sûr, mais aussi les riverains, et puis on est avec la problématique de l'eau. La pollution, on ne va toujours déceler les particules dans l'eau quand cela s'infiltré. On est tous concernés par cette problématique des pesticides et on va donner des subventions à des organismes qui font en sorte que les lanceuses d'alerte soient condamnées et que si elles veulent faire appel, il faut d'abord qu'elles paient les 125 000 euros. C'est un véritable scandale déjà au niveau de la démocratie actuelle, de la justice même. On a un problème de fond par rapport à cela. On est dans le côté *Green washing* de l'évolution de la fête du vin. J'aurais bien aimé que l'on garde le terme « Fête du vin » déjà, et puis que l'on aille vers la fête du vin bio ou du sens autre de la fête, parce que si c'est pour s'empoisonner en buvant du vin, je trouve que cela va nuire à l'image de marque de Bordeaux tout simplement au sens large. On se tire une balle dans le pied.

Puis à côté de cela, je dirais que l'on sauve l'honneur, il y a une ligne sur le vin bio à Bordeaux. Là, peut-être que l'on est dans un package où d'un seul coup, on va arriver à mettre un mot bio. Les moteurs de recherche vont permettre de dire : « Tiens, il va y avoir du bio quand même à Bordeaux », mais globalement avant tout ce second tour des législatives, on voit bien que la fête va être bien arrosée, et j'en regrette le fond. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je voyais qu'il y a Monsieur CAZABONNE qui veut intervenir.

**M. Alain CAZABONNE** : Finalement, j'aurais dû ne pas intervenir parce que j'allais un peu comme Monsieur MORISSET dire combien je trouve insupportable de toujours mettre des anglicismes derrière. La fête du vin de Bordeaux, c'est très bien. Il est dommage qu'il ait dit « *Green washing* » derrière. Enfin, pourquoi toujours mettre cet anglicisme pour faire des manifestations. Défendons un peu la langue française, il y en a assez de toujours trouver les mots anglais pour pouvoir annoncer des manifestations.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Rapidement parce que je vais aller dans le sens de ce qu'a dit Marc MORISSET. On est en désaccord et on vote contre, pas parce que l'on est contre la fête évidemment, mais la fête telle qu'elle est ou telle qu'elle se présente ou telle qu'elle évolue, il n'y

a pas que le nom parce que c'est vrai que le nom, l'anglicisme fait même la démonstration quelque part que l'on est vraiment dans le monde des affaires plus que dans le monde de la fête. A la limite, quitte à changer, on aurait pu prendre un nom occitan. L'anglais, c'est vraiment symbolique du fait que c'est un truc d'affaire et que la préoccupation principale, c'est le commerce et les affaires.

On n'est pas d'accord avec cela, pas que le nom, et c'est vrai que nous, on pense que ce n'est pas juste constaté comme disait Marc MORISSET, c'est vrai que le CIVB même s'il tente à se donner un peu une couleur d'écolo maintenant. Il y a eu la remise des prix il n'y a pas longtemps des producteurs viticoles bio et le CIVB anime un peu tout cela pour bien montrer que finalement, ils sont aussi contre les pesticides et contre les produits qui sont mortels à l'égard à la fois des paysans, des agriculteurs, des viticulteurs ou même de la population.

Les terrains changent vraiment et ce que l'on pourrait penser de la part des collectivités territoriales y compris la Mairie de Bordeaux parce que c'est quand même *a priori* de ce que l'on a compris, étiquette verte et de gauche. C'est de prendre des positions publiques pour dénoncer ce qui est aujourd'hui des politiques qui sont criminelles quand même, même si au tribunal malheureusement, l'association Alerte aux toxiques est plutôt en difficulté puisque condamnée à payer des amendes pour dénigrement des viticulteurs, n'empêche que tout le monde sait qu'il y a un problème. Il y a un problème de pollution, quand il y a des prélèvements, on voit bien qu'y compris à Bordeaux, il y en a, et pourquoi il n'y a pas de positionnement public, de positionnement politique pour dénoncer cela, et la Fête du vin pourrait être l'occasion justement de vanter l'importance du bio et de vanter l'importance justement d'une politique agricole qui rompt avec les logiques productivistes, avec les logiques d'agrochimie.

C'est l'occasion, sauf que non, ce ne sera pas l'occasion, cela devient une fête classique, commerciale, et on met en avant le CIVB et puis plus avec des sommes d'argent que l'on trouve quand même assez énormes, 190 000 euros en tout juste pour quelques jours de Fête du vin alors que l'on pense, et tout le monde le dit aussi, que de l'argent, il y en a besoin dans plein d'endroits où il y a les urgences sociales. Cela nous apparaît aberrant et c'est pour cela que l'on vote contre la délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite la parole ? Oui, Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Je ne veux pas entamer un débat sur la promotion du vin bio, mais je veux dire à ceux qui nous critiquent là-dessus qu'ils sont malvenus sur ce terrain-là. D'abord je trouve qu'il serait inadmissible ainsi que j'ai été invité à le faire à ce qu'un maire prenne position dans un procès en cours. J'ai été interpellé là-dessus au Conseil municipal de Bordeaux et j'ai dit, il y a un procès en cours, je suis plus attaché que vous peut-être au principe républicain d'indépendance des pouvoirs et je ne trouve pas normal qu'un maire quel qu'il soit puisse faire pression sur des juges à l'occasion d'un procès en cours. C'est un principe, sachez-le Messieurs, sur lequel je ne transigerai jamais. Première observation.

Deuxième observation, on peut voir le verre à moitié plein ou à moitié vide, sachez que depuis que nous sommes élus, c'est vrai pour Brigitte BLOCH, c'est vrai pour toute l'équipe municipale, nous faisons des efforts pour que la prise en compte de la dimension du vin bio soit plus clairement affirmée à l'intérieur de la filière vitivinicole bordelaise. Je peux vous dire parce que vous ne le savez pas, que nous avons de très bonnes relations avec le syndicat des viticulteurs bio qui est heureux de voir que la Mairie de Bordeaux s'engage résolument dans la promotion du vin bio et dans les promotions d'une autre manière de cultiver le raisin ici en Gironde. Et sachez-le aussi, l'occasion de cette fête du vin, c'est pour nous une façon d'avoir pu aussi faire en sorte qu'il y ait des travées dédiées au vin bio, qu'il y ait une fête du vin bio, qu'il y a cette occasion des efforts nouveaux qui soient faits en faveur de tout ce qui concerne la promotion des vins bio. Vous pouvez considérer que cela va passer vite et je suis capable, mais quand je vous entends dire que rien n'est fait par la Mairie de Bordeaux, pas vous Monsieur MORISSET, c'est plutôt Monsieur

POUTOU, pour assurer la promotion du vin bio, sachez que vous avez tort en disant cela, c'est pour cela que je me devais de vous répondre sur ce terrain-là.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZABONNE.

**M. Alain CAZABONNE** : Juste une petite rectification dans l'esprit du Général De Gaulle, la 5<sup>ème</sup> République, il y avait le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et l'autorité judiciaire. Il n'y avait pas trois pouvoirs. Ce qui n'empêche que l'on doit éviter des interférences entre les uns et les autres, mais il y a une nuance quand même.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Il y a aussi un principe fondamental d'indépendance de la justice, Monsieur le Sénateur, même si effectivement, au terme de la constitution, le terme autorité judiciaire est employé, il n'en reste pas moins qu'il y a une séparation des pouvoirs et une garantie d'indépendance de la justice qui est extrêmement claire.

Par rapport aux interventions, il me semblait nécessaire quand même d'éclaircir peut-être un peu les débats. D'abord sur l'appellation. Pourquoi une nouvelle appellation « Bordeaux fête le vin » ne disparaît pas ? Simplement, il y a plusieurs manifestations maintenant, « Bordeaux fête le vin » reste, mais il y a aussi trois autres événements et donc maintenant il y a un nouveau titre un peu générique. Parfois, je suis comme vous, je suis agacé par les anglicismes. Je peux partager cela, mais en même temps, il s'agit de s'adresser à qui ? Aux touristes. C'est une campagne de promotion. En général, malheureusement, il faudrait que là-dessus, on s'organise peut-être pour que les choses évoluent, mais enfin c'est ainsi malheureusement, tous les opérateurs touristiques aujourd'hui utilisent beaucoup cette langue. C'est donc un travail qu'il faudra sans doute conduire effectivement pour mieux défendre la nôtre qui le mérite bien.

C'était sur l'aspect du nom. Ensuite, c'est vraiment une approche très différente effectivement, mais c'est vrai un peu sur tous les sujets, c'est ce qui nous différencie sans doute. Une fois que l'on a dénoncé la pollution, les pesticides, etc., on fait quoi alors ? On arrache tout et on ferme. Dénoncer c'est bien, mais ce qui est important, c'est que justement on réussisse la transition comme l'a dit Pierre HURMIC. Aujourd'hui 75% des acteurs de la filière sont engagés dans des démarches de certification environnementale. Le bio progresse à grands pas et tous ceux qui ont l'habitude peut-être de regarder ce type de rayonnement ont pu mesurer qu'y compris en grande surface, l'accélération impressionnante en fait des vins bio, alors qu'il y a encore 4-5 ans, c'était relativement marginal.

La filière est engagée là-dedans, le sujet c'est est-ce qu'on les accompagne ou finalement on explique que 50 000 emplois en Gironde et 4 milliards de chiffre d'affaires, ce n'est pas très grave et que l'on peut s'en passer ? Notre choix clairement, c'est d'aider à la réussite de cette transition qui n'est pas d'ailleurs uniquement centrée sur la question des pesticides même si c'est une question essentielle, mais qui est aussi liée à la question du changement climatique. Il y a tout le travail sur les cépages qui est entrepris notamment, et aussi sur l'eau, vous avez raison. Donc, c'est comment nous passons d'un modèle d'autrefois comme dans beaucoup de filières au modèle de demain qui doit respecter l'environnement, mais aussi préserver nos emplois ? C'est en ce sens que nous soutenons pleinement cet événement et dans la manifestation, l'ensemble des colloques, des échanges sont d'ailleurs centrés sur ces questions de transition environnementale. On peut dire « Ce n'est pas la peine », on dénonce, mais je pense c'est mieux quand même de permettre un changement profond et cette filière s'est engagée dans ce changement profond.

Après on peut toujours trouver que cela ne va pas assez vite, mais cela va aussi au rythme de ce qui est possible techniquement. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je soumetts au vote. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU et Monsieur MORISSET. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Madame ZAMBON, Madame AMOUROUX, Madame CHOPLIN, Madame FAHMY, Monsieur FARENIAUX, Monsieur GIRO, Monsieur LABARDIN, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY**

**M. DELPEYRAT**

**(n°22) Digital Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2022 - Convention - Décision - Autorisation**

**M. Stéphane DELPEYRAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Je croyais qu'il y avait d'autres personnes qui voulaient intervenir. Je vais voter contre cette délibération. D'abord, on est sur des subventions successives, septembre 2021, mai 2022, pourquoi pas novembre 2022. Au rythme où on en est, on subventionne. Je dirais à partir de quand on va cesser cette chute en avant ? On est dans l'ère du tout numérique, on pousse au tout numérique et on voit qu'à côté, cela augmente les inégalités. Cela infantilise les populations, cela rend « crétin » parce qu'il y a ce terme qui a déjà été repris par un très bon reportage sur Arte ou alors on est dans la manipulation de l'information avec le digital. Sachant que rien n'apparaît dans cette délibération sur l'émancipation des êtres humains, on voit que l'addiction aujourd'hui touche beaucoup de personnes en particulier la jeunesse aujourd'hui qui peine elle-même à comprendre qu'elle est manipulée. Donc on est dans la logique des meilleurs du mur. Il faut vraiment être très vigilant sur cette approche du numérique.

Je vais prendre juste un exemple, encore une fois, on voit que l'information est devenue digitale, elle est contrôlée, énormément de personnes en France sont complètement ignorantes sur qui passe par exemple en Ukraine. Je prends cet exemple-là, sur le fait qu'il y a, je l'avais déjà prononcé au précédent conseil des néonazis qui œuvrent en particulier pour massacrer leur propre population russophone, ukrainienne et ukrainophone. Trop peu sait que par exemple dans un autre contexte, on a plus de 44 000 personnes qui sont mortes des suites des injections, des doses génétiques expérimentales en Europe. Et donc encore une fois, on voit que c'est signalé au niveau des banques de données officielles, mais pourtant le numérique arrive à contrôler et à empêcher que les gens y accèdent. C'est un vrai problème aujourd'hui, l'intelligence collective fonctionne par l'information, le débat public ici fait que cela peut encore se faire justement par ce lien humain de la parole libre et quand elle est contrôlée, pour moi cela pose problème. Il faut vraiment être très vigilant là-dessus.

Puis je pourrai prendre d'autres exemples sur les exemples de cas de personnes mortes en surmortalité par exemple en 2020, les gens ont tous cru qu'il y avait une grosse pandémie, et pourtant cela a été très bien contrôlé et les chiffres de l'INSEE sont là, il y a eu moins de morts en 2020 qu'en 2017. C'est factuel et pourtant, on a subi cela. Donc mettre de l'argent dans le digital, il faut aussi reprendre cette notion d'indépendance du digital, cela veut dire que l'on est dans les logiques de gouvernance.

Puis après, on utilise de beaux termes, le RSE, la Responsabilité Sociétale des Entreprises. ESG, l'Environnemental, Social et Gouvernance encore une fois, et les faits ne me semblent donc pas probants pour continuer dans cette direction. Savoir dire « stop » aujourd'hui, c'est important pour permettre de comprendre que nous faisons fausse route dans ce progrès qui prive subtilement et lentement nos libertés d'agir, de penser ou de désobéir. Aujourd'hui, il y a des gens, ils ne savent même pas qu'ils vont... je passe, je vois que déjà cela perturbe l'esprit.

En tout cas, la gouvernance citoyenne prendrait tout son sens en particulier sur justement ce côté digital des choses, comment on met en place une politique de recherche digitale et je pense qu'il faut se pencher sur la notion du monde libre qui a toute sa pertinence, il me semble.

Puis enfin, qu'attendons-nous donc pour mettre de la réelle participation citoyenne à tous les niveaux éducatifs. J'en profite pour dire aussi que du côté scientifique et implicitement politique, cela sent que je suis le seul ici à réellement le dénoncer, donc c'est regrettable.

Enfin aider financièrement et directement des associations d'aides à vivre dignement, pour les étudiants aussi, ce serait évidemment une responsabilité que je prendrai avec plaisir pour justement participer à cette conscientisation sur justement cette jeunesse qui est en panne aujourd'hui de vision fortement contrôlée par entre autres les GAFAM et le Gouvernement. Merci de votre écoute.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Juste un mot quand même. Vous nous parlez beaucoup de démocratie, de participation, de citoyenneté, mais est-ce que vous vous rendez compte qu'à deux, **Monsieur POUTOU** et vous, vous monopolisez la moitié de la parole ici. Où est la démocratie ? c'est quand même incroyable. Vous confisquez, regardez le nombre de délibérations dégroupées, vous êtes deux, vous ne représentez pas grand-chose, ce n'est pas un reproche, ce sont les électeurs qui ont décidé ainsi, et ne parlez pas de démocratie si vous voulez, parce que la démocratie ici, en principe, cela devrait se manifester autrement. Et en plus, quand même j'attire votre attention sur le fait que vous dites cela, mais, regardez, le reste de l'assemblée ne vous écoute même pas. Pourquoi ? Parce qu'à un moment donné, il y a une saturation. Je pense que vous devriez revoir, y compris vis-à-vis de vos objectifs. Si vous voulez être efficaces, soyez beaucoup plus concis et ramassés d'une part, et d'autre part ne dégroupiez pas tout, cela n'a pas d'intérêt. Vous êtes trop politiques pour le savoir, cela n'a pas d'intérêt. Ou alors simplement vous souhaitez mettre le bazar dans cette maison.

On va donner la parole à **Monsieur DELPEYRAT**.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci. Quand même, comme il y a beaucoup de choses négatives, je ne souhaite pas répondre, mais revenir un peu dans le monde réel du numérique dans la Métropole. Il faut savoir que c'est près de 24 000 emplois, près de 5 000 entreprises, nous sommes la troisième Métropole française pour la création d'entreprises numériques. Ce sont 1 000 chercheurs, et la réalité des activités du numérique ici dans la Métropole, parce que là j'ai cru que l'on parlait de Facebook et Twitter, mais en réalité nous accompagnons un secteur culturel extrêmement dynamique autour de l'image avec des partenariats d'ailleurs avec Angoulême autour du jeu vidéo, du cinéma, c'est l'e-santé, un secteur qui est en plein développement, qui permet la médecine à distance, qui permet même des interventions chirurgicales maintenant à distance et avec des robots, un cluster TIC santé d'ailleurs qui est en plein développement. C'est

le travail pour la précision industrielle et justement l'économie à la fois de ressources et d'énergie, ce sont les systèmes de transport intelligent. C'est tout cela, donc on est bien loin des polémiques. Je suis très heureux que l'on ait un secteur numérique aussi dynamique, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas avec lui évidemment travailler à la fois à des régulations et à des comportements responsables, cela relève du législateur. Je crois que nous en sommes tous les uns et les autres convaincus.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Monsieur MORISSET. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

Une intervenante sans micro, qui ne prend pas part au vote.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**  
**Contre : Monsieur MORISSET**  
**Ne prend pas part au vote : Madame SAADI**

**M. DELPEYRAT**

**(n°23) Soutien à l'Université de Bordeaux - Locaux de la bibliothèque inter universitaire de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

**M. Stéphane DELPEYRAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : J'espère que je ne dérange pas. Enfin, je n'ai pas bien compris si ce que vous disiez me concernait aussi. Visiblement que l'on parle trop, peut-être, mais alors fixez des règles qui font que l'on parle moins, je ne sais pas. Après si on parle trop, ce n'est pas non plus aux dépens des autres, rien n'interdit à ce que les autres parlent. Je ne comprends pas votre réflexion. On est là, on est élu au même titre que n'importe quel élu, ce n'est pas une question de représentation là et puis en même temps, on a une indemnité de, moi j'ai 900 et quelques euros. Je pense que cela vaut le coup que je travaille un peu sur les délibérations, que j'intervienne et que l'on fasse travailler une équipe autour de nous. Je ne vois pas le problème démocratique que vous semblez poser. Soit il faut que l'on se taise et puis dites-le et on change les règlements qui font que quand on est tout seul, on parle beaucoup moins, ou alors on peut parler, mais je ne crois pas que l'on est dans une attitude d'empêcher les autres de parler, je ne pense pas que quand on intervient ou moi quand j'interviens, on a un souci de mettre le bazar. On a plutôt envie de dire des choses parce que l'on est convaincu de certaines choses et on a une critique à faire, on pense que l'on peut la faire. Je pense que l'on peut aussi se respecter comme cela et quand il y a un désaccord, le prendre comme tel, pas faire comprendre que l'on parle trop ou que l'on est en trop, ou alors à ce moment-là, neutralisez le badge et puis on ne rentre plus. Enfin, je ne sais pas ce que vous voulez dire, mais c'est plutôt gênant quand même le sens que cela peut prendre.

Maintenant vite fait, sur cette délibération, on vote pour parce qu'évidemment, le fait de payer le loyer de la bibliothèque pour l'université, on n'a aucun problème avec cela, mais par contre, ce qui est gênant, c'est tout le discours qu'il y a autour. En plus, cela reprend le vocabulaire ou des formules très libérales, très dans l'ambiance actuelle, d'une faculté, d'une université qui devient de plus en plus marchande, de plus en plus sélective, et ces histoires d'excellence, ces histoires de classement d'universités. Franchement ce n'est pas du tout à notre avis de ce que devrait être la préoccupation ou la façon d'intervenir d'élus de Gauche ou en tout cas de majorité de Gauche, parce que malheureusement, la Faculté se démantèle, l'Université se démantèle au même titre

que l'ensemble des services publics, et on voit bien aujourd'hui la difficulté qu'il y a pour les jeunes, qui ont leur Bac à travers Parcoursup, des difficultés qui sont croissantes pour pouvoir participer à ce qui est dit d'ailleurs, je ne m'en rappelle plus les mots, l'université, l'importance. On voit bien qu'il y a un problème. C'est quand même toujours bizarre d'avoir une délibération qui pose un problème et qu'il y a à côté de cela un discours très libéral. Et c'est la remarque que l'on voulait faire, c'est que l'on ne partage pas du tout cela, et on pense qu'au contraire, c'est là aussi peut-être le rôle des pouvoirs publics d'une manière ou d'une autre, cela ne veut pas dire que c'est simple comme vous le disiez ou comme Monsieur HURMIC le disait, on n'est pas dans l'idée que cela ne va pas assez vite et tout cela, bien sûr que l'on peut penser que cela ne va pas assez vite, mais le problème, l'idée, ce n'est pas de vous reprocher d'être trop long, c'est que nous, on peut essayer de voir aussi qu'il y a des problèmes qui ne sont pas posés. Et à partir du moment où on prend les problèmes, où on fait le constat de ces problèmes-là, où on voit bien dans quel sens il faudra aller, mais au moins que ce soit mentionné. Après cela va comme cela va, à la vitesse que cela va, mais là par exemple, la faculté, il y a un problème, il y a de moins en moins de moyens, je ne sais pas si on vous raconte comment cela se passe, mais les amphis ou sont trop pleins, ou il n'y a pas de place, les cours et les profs sont absents parce que c'est comme à l'école, c'est comme au collège, c'est de plus en plus dur et il n'y a pas de remplacement. Je pense que les délibérations comme cela, elles devraient peut-être prendre en compte ces difficultés-là, et peut-être à la limite à travers une subvention de mettre la pression en disant : « Écoutez, nous, on veut bien vous subventionner, on veut bien vous payer le loyer », mais derrière, oui, il y a un problème de moyens à mettre dans la faculté ou dans l'université pour faire en sorte que les jeunes puissent avoir accès à l'éducation, accès à l'instruction, ce qui est de moins en moins le cas. C'est ce problème-là qui peut-être sort un peu de la délibération ou du fond de la délibération mais de fait, il est lié puisque votre discours, il ne pose pas ces problèmes-là ou en tout cas il semble adhérer à une évolution qui pour est très négative dans l'université. Et désolé du temps que cela a pris.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Je plussoie aux propos de Monsieur POUTOU. Je prendrai juste les questions de réciprocité Monsieur le Président, si vous étiez tout seul à ma place et que vous ne dites rien, j'aurais honte. D'un autre côté, j'ai plein de retours qui me disent : « C'est bien d'intervenir » et je dépasse rarement les 5 minutes, j'ai vu qu'une fois. J'essaie de faire court et donc quelque part, c'est bien le débat démocratique. Je ne vois vraiment pas le problème d'essayer de mettre effectivement comme dit Monsieur POUTOU d'un seul coup à la marge des gens comme cela. Si vous voulez, on dérange, OK, vous nous retirez réellement le pouvoir de débattre. Faites-le.

Revenons ! Je suis dans la proposition, donc vous voyez, j'essaie d'être constructif, sur la logique de dire qu'à un moment donné, l'intelligence collective, elle est là, elle est dans cette université ici, autant que dans l'université, que l'on va retrouver dans une bibliothèque d'université. Ma proposition, c'est de faire rentrer dans les gouvernances citoyennes cette logique de choisir les thèmes et les connaissances et les référencements, donc les bouquins, tout ce qui est forcément sites de référence, pour faire en sorte que nos étudiants soient réellement émancipés dans le principe de l'éducation. L'éducation, c'est bien de faire éclore des choses, faire éclore au sens noble des choses. J'aimerais que l'on travaille là-dessus et donc ma proposition, c'est effectivement que l'on fasse plus entrer la décision par les citoyens et j'ai tout à fait confiance dans les citoyens pour essayer d'abonder avec intelligence dans ce type de choix à faire à l'intérieur même d'une bibliothèque. Qu'elle soit universitaire ou autres, il y a de la connaissance et il y a des gens qui sont très compétents en dehors de l'université. On voit une forme de nihilisme parfois, et je l'ai évoqué justement, on est dans l'ère du numérique et dans ce monde qui commence à contrôler les êtres humains par l'ingénierie sociale qui a un rôle majeur. Regardez ce que cela signifie l'ingénierie sociale, vous avez au moins 10 thèmes que vous allez découvrir

si vous tapez cela sur votre moteur de recherche habituel. Vous allez vous rendre compte que l'on est aujourd'hui dans un problème de fond, de société, et donc il faut vraiment travailler sur la liberté de l'information et la liberté de la connaissance, et cela passe effectivement par cette proposition, il me semble. Merci de m'avoir écouté. 2 minutes 48.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Tout cela appelle quand même, je souhaite qu'un jour, on puisse se réunir Monsieur POUTOU et Monsieur MORISSET pour discuter de la nature d'une institution. Quelle est la nature d'une institution comme la collectivité territoriale, est-ce que tout débat ici doit déboucher sur un débat national ? J'ai l'impression qu'il y a une sorte de frustration. Vous n'êtes pas à l'Assemblée nationale. Ce n'est pas la peine à chaque fois de nous faire des débats qui soient parfois des choses complètement évidentes que l'on peut partager, comme vous nous dites, l'hôpital ou l'université, on sait très bien les difficultés des uns et des autres. On ne vit pas en milieu fermé. On en sait autant que vous à mon avis sur cela, et puis sur l'hôpital bien entendu. Donc on en sait autant que vous, mais regardez bien cette idée. À quoi on sert, nous ? Je sais que vous avez été candidat à l'élection présidentielle, il doit en rester des traces, mais ne confondez pas tous les niveaux. Ne confondez pas, sinon cela ne marchera pas, et en plus, vous n'obtenez aucune avancée parce que tout le monde ici, on a une habitude de travail très constructif à partir d'un cadre qui est défini par la loi. Et dans ce cadre-là, on peut avoir des discussions parfois rugueuses entre nous, mais qui relèvent toujours de nos compétences. Et donc, moi, je suis preneur pour vous rencontrer sur c'est quoi une collectivité territoriale, c'est quoi une collectivité nationale ? On est bien loin de tout cela. Monsieur DELPEYRAT,

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci, oui en effet puisqu'il s'agit d'un simple loyer à l'origine suite à un transfert entre la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole, donc nous sommes bien loin de ces débats, mais en entendant Philippe POUTOU, j'ai eu un doute en me disant : « Est-ce que c'est Monsieur ROUX DE BEZIEUX qui a rédigé la délibération ? », mais en vérifiant, il y a une phrase effectivement qui dit que l'université souhaite renforcer son excellence en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Est-ce que tout cela est vraiment une logorrhée libérale ? Je n'en suis pas sûr. Enfin moi, je souhaite que l'on ait un enseignement supérieur et de recherche excellent pour les étudiants, pour tout le monde. Je n'ai pas retrouvé cette orientation dans la délibération même s'il faut toujours être attentif. Et si je peux me permettre à mon tour, le Président, mais c'est la même difficulté en Conseil municipal, en réalité il s'agit de n'empêcher personne de parler, mais il ne s'agit pas non plus que deux personnes empêchent tout le monde de parler parce qu'il nous faudrait, c'est tout le monde faisait la même chose, deux ou trois conseils pour absorber le temps de parole des uns et des autres, donc c'est aussi en respect des collègues, semble-t-il.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je soumetts au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Ne prend pas part au vote : Monsieur  
DELPEYRAT, Madame PAPIN**

**M. EGRON**

(n°46) Création d'un référent déontologue, référent laïcité et référent alerte éthique - Confirmation - Décision - Autorisation.

**M. Jean-François EGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame HELBIG.

**Mme Fabienne HELBIG** : Merci Monsieur le Président, chers collègues, nous nous réjouissons dans notre groupe de la confirmation de cette fonction de référent laïcité, déontologue, alerte éthique au sein de notre administration. Une telle ressource mise à disposition des élus, mais aussi des salariés est une garantie pour chacune et chacun du respect des principes républicains. C'est une protection et nous sommes très attachés à ces principes républicains.

Depuis le 2 janvier 2022, donc la loi qui a été citée, on renforce cette laïcité, cette neutralité. Ces principes s'appliquent à tout le monde et en particulier aux associations, aux fondations qui demandent une subvention publique, qui devront s'engager à respecter le caractère laïque et les principes de la République : égalité femme/homme, dignité humaine, fraternité dans un contrat d'engagement républicain, et cela, c'est depuis le 2 janvier 2022.

Le but de mon intervention était de vous poser la question de savoir si la Métropole vérifie, si toutes les associations auxquelles nous donnons une subvention ont bien signé et diffusé ce contrat auprès de leurs membres. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Monsieur ANZIANI, vous n'avez pas tellement de chance, vous m'expliquez juste avant qu'entre le local et le national, il n'y avait pas de confusion à faire. Cette délibération-là fait le lien direct avec les politiques nationales puisqu'elles sont directement la conséquence de 2 lois, la loi Sapin et la loi d'octobre 2021. Il y a quand même quelque part un lien entre le national et le local et je crois que l'on ne déborde pas...

*Brouhaha dans la salle.*

Je ne conteste pas, la loi est applicable, mais la preuve qu'il y a un lien et on ne déborde pas quand on discute de politique nationale. Après le problème qu'il y a, j'ai moins d'expérience et énormément moins d'expérience que vous Monsieur ANZIANI du point de vue de l'activité d'élu, mais ce n'est pas pour cela que l'on est complètement à côté de la plaque ou complètement dans l'incompréhension de ce que cela signifie être élu à la Métropole ou dans un Conseil municipal. On peut avoir des désaccords sur la façon d'intervenir, on peut avoir des désaccords sur les idées à défendre. Je ne crois pas que l'on ait à y gagner aussi en traitant l'autre de celui qui n'a pas compris là où il était. Je pense que l'on peut se respecter comme cela. Maintenant après, c'est cela aussi que l'on essaie de discuter dans nos interventions, c'est de se poser la question dans quelle mesure quand on est élu dans une collectivité territoriale, quand on est élu local, comment on peut résister par rapport à ce que l'on considère comme antidémocratique ou réactionnaire du point de vue des lois qui sont votées ?

Et là pour le coup, il y a un problème quand même et je pense que quand on est de gauche, on n'est pas forcément dans l'idée de la loi séparatiste ou dans l'idée de la façon dont les choses évoluent, mais c'est pour cela comment on se positionne, nous, par rapport à cela et comment est-ce que l'État ne fait pas ou comment est-ce que l'État fait mal ? Dans quelle mesure les collectivités territoriales peuvent ou rectifier ou justement répondre à des problèmes dont on sait

qu'ils existent de toute façon ? C'est cela aussi, on peut discuter aussi comme cela. On pense aujourd'hui que l'on a une critique à faire de ce qui se passe nationalement et cette loi-là par exemple, l'application de cette loi-là nous inquiète parce qu'il y a un côté ordre moral, il y a un côté de plus en plus où effectivement vous n'avez pas le choix, on l'a bien compris. C'est vrai que ces valeurs de la République, on sait tous que l'on peut les interpréter de manière très différente, que la laïcité exprimée par le Front National, le Rassemblement national ou exprimée par la Droite ou exprimée par la Gauche, ce n'est pas tout à fait la même laïcité, que les principes de la République ou les valeurs de la République ne sont pas forcément les mêmes pour tout le monde, et cela je pense que c'est aussi un cadre où on peut avoir une petite discussion là-dessus et avoir une vision critique sur ce qui est en train de se passer et sur les conséquences pratiques que cela peut avoir.

Vous avez vu l'actualité, ce n'est pas bordelais, mais ce n'est pas forcément national puisque c'est à Grenoble, c'est un collègue à vous, c'est Monsieur PIOLLE, si on parle des valeurs de la République et de la laïcité, avec le vote de la loi qui permet le burkini dans les piscines, et pas que le burkini puisque c'est aussi la question de l'accès pour toutes et tous à la piscine. Et vous avez vu que cela posait un problème de laïcité qui serait censé être confronté aux valeurs de la République puisqu'il y a eu des prises de position politique pour dénoncer le choix d'Eric PIOLLE et de sa municipalité puisque cela avait été voté de manière sévère, 29 contre 27, je crois.

*Brouhaha dans la salle.*

**M. Philippe POUTOU** : Désolé, mais je finis la prise de parole... La délibération a un rapport avec ces problèmes-là, donc on essaie de discuter et de voir comment on peut se positionner par rapport à cela, ce n'est pas non plus scandaleux. Et le point de vue que l'on a, c'est celui-là, c'est de montrer qu'il y a quelque chose qui évolue, on ne partage pas et on dénonce et c'est cela que l'on tient à dire, mais les valeurs de la République aussi ou en tout cas les référents, on pourrait discuter aussi de comment il peut y avoir un référent qui s'assure des égalités sociales, qui s'assurent de problèmes de comment on peut faire respecter l'accès de toutes et tous au service public. Cela aussi, c'est important à discuter. Vous voyez c'est que l'on essaie de souligner, c'est cela, ce que l'on nous fait voter des choses qui ne vont pas dans un sens forcément très progressiste et que l'on a intérêt aussi peut-être à en avoir conscience, et je ne vois pas pourquoi le fait de le souligner soit un si gros problème que ça. On peut aussi avoir ces discussions-là entre nous, on peut essayer de voir comment on peut réagir par rapport à cela et donc exprimer une vision très critique de ces choses-là.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Monsieur le Président. Oui rapidement, on pointe encore une fois la logique du centrisme du pouvoir sur ce référent. Il y a peut-être une bonne volonté, mais j'ai envie de proposer la logique de l'élargissement, c'est-à-dire cette fameuse déontologie globalement, elle pourrait être partagée par plusieurs. Et là, on aurait un véritable débat avant éventuellement de pointer du doigt quelque chose qui ne respecte pas telle et telle chose au sein d'une seule et même personne. Il me semble que justement, si on est dans cette instance-là, c'est parce que l'on réfléchit à plusieurs avec des tendances et donc on fait quelque chose si possible, le plus intelligent possible, à l'instant *t*, mais il y a des logiques des fois d'anticipation, donc il faut respecter les diversités. Il me semble que du côté déontologie, de l'éthique, de ce référent, il y a quelque chose à améliorer, c'est-à-dire l'élargissement au sein d'une gouvernance partagée et équitable de la population française. C'est tout. J'aimerais bien que ce soit beaucoup plus entendu de ce côté-là, et cela répond un petit peu aussi à la problématique qu'a soulevé Monsieur POUTOU. Il y a une forme d'acceptation, d'obéissance qui est peut-être un peu dangereuse.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : C'est vrai que c'est un petit peu agaçant quand même cette petite musique selon laquelle il y aurait des gens qui seraient pleinement engagés autour des valeurs du service public, de la justice, de l'égalité, puis à côté de cela, des gens épouvantables qui seraient conduits par de noirs desseins libéraux. Non, la réalité, c'est qu'ici, nous sommes dans une assemblée territoriale, même pas, nous sommes dans une intercommunalité. Nous représentons ces électeurs qui nous ont élus dans nos communes et nous agissons dans le cadre des lois et des règlements de la République. Par ailleurs, s'il y a des débats politiques, je ne peux pas croire que ces propos depuis ce matin soient liés à la proximité d'échéance, mais si jamais c'était le cas, c'est l'occasion peut-être de les régler lors de ces échéances-là, et c'est à l'Assemblée nationale que l'on peut le faire, mais l'hôpital effectivement, je pense que nous en sommes tous les uns et les autres très soucieux. D'ailleurs, vous voyez avec certains collègues de l'Ouest, avec Andréas KISS, Christophe DUPRAT qui est parti etc., mais on va ouvrir un Centre de santé municipal ouvert à tous au mois de janvier prochain. Tous les gens qui sont ici qui font vivre les bibliothèques, les piscines, les CCAS. Je veux bien que l'on ait des débats, mais arrêtez de vous mettre dans cette posture où vous-même seriez les seuls préoccupés par le service public et les questions sociales et nous ici serions de dangereux irresponsables. Il y a aussi si on veut aussi caricatural, je pourrai vous dire qu'il y a ceux qui parlent beaucoup puis il y a ceux qui agissent dans leurs communes.

*Applaudissements dans la salle.*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur EGRON.

**M. Jean-François EGRON** : D'abord, réponse au Groupe Métropole commune pour les anciennes associations, ce que vous demandez n'est pas prévu, mais pour toutes les nouvelles, chaque fois qu'elles font une demande, elles sont dans l'obligation de signer le contrat républicain qui est lié à ce que l'on vient d'évoquer.

Pour le reste, je laisserai une touche d'apaisement en citant le poète Pierre Reverdy qui disait que « L'éthique, c'est l'esthétique de dedans ». Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**  
**(n°47) Protocole transactionnel - Indemnité de compensation 2021 pour la société Taquipneu**  
**- Décision - Autorisation**

**M. Jean-François EGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Rapidement, je vais voter pour cette délibération évidemment, c'est une solidarité vis-à-vis de ce fournisseur, mais par contre, je pointe du doigt le fait que l'on est dans un exemple de la raréfaction des matières premières et donc on est bien dans cette phase d'effondrement que certains ne veulent toujours pas voir. Il faut anticiper justement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Pas d'autres demandes de parole ? Je soumetts au vote. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°48) Ajustements des effectifs - Décision - Autorisation**

**M. Jean-François EGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Je vais me répéter un peu parce qu'à chaque fois qu'il y a ces délibérations-là, ajustement des effectifs, on dit à peu près la même chose, mais comme la délibération dit aussi la même chose, je redis quand même avec une précision parce qu'évidemment, on n'est pas d'accord avec la délibération dans le sens où cela fait un moment, et là ce n'est pas une question de gentil et de méchant, c'est juste un désaccord. On pense qu'il y a un plan de recrutement massif à mettre en œuvre notamment tout ce qui peut être utile à la population, espaces verts, dans l'éducation, justement enfin tout ce qui peut être renforcement des services publics. Nous pensons qu'il faut un plan de recrutement et de formation énorme beaucoup plus que ce qui est en train de se passer, mais c'est un avis, on n'est pas en train de dire que vous ne faites rien, on n'est pas en train de dire que vous êtes des affreux méchants libéraux, on n'est pas d'accord avec cette politique-là, donc on l'exprime tout simplement. On pense qu'il y a autre chose à faire. Et en plus, la nouveauté, c'est peut-être comme le PS LV, et désolé de parler du national, mais c'est quand même ce qui est en train de se passer. Vous avez un accord avec la France insoumise et qui s'appelle la NUP qui a un programme, et dans le programme, ce que vous avez signé, toutes ces parties Vert, PS, il y a le recrutement et la titularisation de tous ceux qui ne sont pas titulaires dans les services publics, y compris territoriaux. C'est dans le programme, donc on peut penser que vu que c'est tout récent, vous allez l'appliquer et qu'effectivement, il va y avoir une titularisation de tous les précaires. C'est un des points de désaccord que l'on a aussi avec Monsieur EGRON, on a déjà eu la discussion en conseil ici, et c'était sur l'aspect de recruter des contractuels, on pense qu'aujourd'hui, il faut absolument se débrouiller pour former et anticiper certainement, mais de faire en sorte qu'il y ait un recrutement uniquement de personnes qui soient titulaires et donc complètement intégrées aux équipes des services publics territoriaux. C'est pour cela que l'on a des désaccords et on les répète parce que l'on pense que cela vaut le coup aussi d'insister, mais pour finir, ce n'est pas juste pour dire que vous êtes des méchants, je crois que l'on est un peu en désaccord là-dessus puis il y a la possibilité de l'exprimer.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci Monsieur le Président, simplement explication de vote de ma part. Cette délibération fait état entre autres de recrutements d'agents non titulaires. Je vous disais que ceci a fait un peu débat lors de la commission ressources humaines. C'est vrai que c'est tout à fait réglementaire, autorisé. La nouvelle loi d'ailleurs assouplit ce genre de choses, malgré tout, cela a quand même fait débat d'autant que certains de nos agents qui parfois passent des concours avec succès pour être éligibles à ce type de poste, et certains de nos élus ici, Fatiha BOZDAG, Zeineb LOUNICI, Karine ROUX-LABAT, Fabrice MORETTI et Gwénaél LAMARQUE se sont opposées à ce qui a été proposé. Donc acceptez qu'ils s'abstiennent sur cette libération, notre groupe pour le reste va voter pour parce que l'on sait que c'est une certaine souplesse qui est permise et malgré tout, soyons vigilants à ce type de recrutement d'autant que beaucoup de questions ont été posées à cette commission, n'ont pas eu toutes les réponses attendues. C'est sur ce point précis que je voudrais mettre un peu l'accent. Merci Monsieur le Président, 5 abstentions chez nous et le reste du groupe vote pour.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur EGRON.

**M. Jean-François EGRON** : D'abord dire qu'en ce qui concerne les titulaires, participent à tous les jurys de candidature. C'est d'ailleurs eux qui sont les premiers sollicités et deuxièmement, je fais référence également au travail qu'engageaient les ressources humaines en ce qui concerne le recensement des métiers, le fait que l'on ouvre largement les possibilités aux titulaires de pouvoir se positionner sur ces postes, mais ce que je peux accorder à Monsieur POUTOU qui ne gère pas de collectivités, je sais que Patrick BOBET lui est confronté comme nous à Bordeaux Métropole, nous avons d'énormes difficultés de recrutement. On peut toujours faire des incantations, mais quand personne ne répond aux offres d'emploi, il ne se passe rien. Et il faut peut-être se poser la question pour savoir pourquoi cela se passe de cette manière-là et aujourd'hui, on est dans une course d'ailleurs qui est freinée à essayer de revaloriser le régime indemnitaire etc., mais au détriment des communes de Bordeaux Métropole. Voilà la vérité aujourd'hui, c'est celle-ci. Nous avons parfois des contractuels, parce que derrière au niveau des titulaires, très souvent, ils s'en vont sur d'autres collectivités y compris en dehors de la Nouvelle Aquitaine, mais qu'encore une fois, la porte est ouverte et il y a beaucoup de titulaires qui sont recrutés chez nous. Je vous le dis encore une fois, on travaille dessus, mais si derrière, ce sont des non-titulaires, c'est parce que nous n'avons personne en face, et vous le savez, tu le sais Patrick BOBET, dans nos communes, c'est une grosse difficulté. Si vous avez des solutions pour pallier cette situation, je suis preneur.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Communauté d'avenir. Monsieur MORISSET, vous votez ? Vous vous abstenez. La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention : Madame BOZDAG, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Madame ROUX-LABAT**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°50) Recours aux contrats d'apprentissage Bordeaux métropole 2022-2023 - Décision - Autorisation**

**M. Jean-François EGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Rapidement puisque cela a déjà été dit, c'est la position que l'on a prise au Conseil municipal de Bordeaux, donc on a voté contre la délibération aussi, on n'est pas du tout opposé à l'apprentissage, on n'est pas du tout opposé à ce que des jeunes puissent être formés. Par contre, on est en désaccord, mais on est bien conscient que c'est la loi aussi, que ce n'est pas la responsabilité des collectivités locales, mais on est en désaccord profond avec le fait qu'ils ne soient pas payés au SMIC, y compris même jusqu'à 26 ans, y compris avec des diplômes, pas seulement les petits diplômes comme les CAP ou les BEP, mais des diplômes au-dessus du Bac. On est en désaccord avec cela, c'est pour cela que l'on vote contre.

Si on peut poser les questions, si ce sont des questions qui sont posables, mais c'est vrai que, est-ce que les collectivités territoriales ne pourraient pas compenser ou faire prendre la décision politique de compenser et d'arriver jusqu'au SMIC pour tous ces jeunes qui sont recrutés. Puis l'autre question qui est posée, et on pense que ce serait quelque chose que l'on pourrait mettre en place, c'est que tous les apprentis, je crois qu'il y en a une centaine, si je me souviens bien, en tout cas c'est le projet, est-ce que derrière, on ne peut pas assurer, à tous celles et ceux qui veulent rester, d'être embauchés définitivement à l'issue du contrat d'apprentissage. Est-ce que c'est déjà dans les règles, je n'ai pas vu cela, mais cela peut être aussi un des moyens de répondre à la difficulté de recrutement dont vous faisiez part Monsieur EGRON. Peut-être que des jeunes formés au bout, s'ils veulent rester, ils restent, pas d'obligation de rester. Après, il y a aussi des fois d'autres choix de vie évidemment. Cela peut être ces deux questions, si je ne m'abuse, il n'y a pas la réponse dans la délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : D'autres demandes de parole ? Monsieur EGRON.

**M. Jean-François EGRON** : Juste pour répondre à Monsieur POUTOU. Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est plutôt normal que ces jeunes effectivement aient une rémunération qui soit correcte et les pouvoirs publics, pour répondre, cette collectivité peut octroyer 10 ou 20 points. C'est un point à la fonction publique le plus élevé. Nous avons effectivement été plus loin que la loi.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Pas davantage. Monsieur MORISSET, vous vous abstenez ? La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

(n°51) Convention locative au profit de la Société TOTEM France pour l'occupation de la parcelle située chemin de la Saucette à Léognan par des infrastructures aériennes de télécommunications - Décision - Autorisation

**M. Jean-François EGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur MORISSET.

**Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Rapidement, je vais voter contre cette délibération. On est aussi dans une forme de déresponsabilisation de l'entreprise Orange qui a mis en place aussi des antennes, et là on parle de 5G, et la 5G, on voit que certains pays démontent les antennes 5G parce qu'ils ont des effets secondaires sur la population. Nous, on continue, et je posais la question du moratoire. Monsieur HURMIC, il me semble, avait fait une intervention à l'époque que Bordeaux limite cette mise en place, je dirais, presque imposée sur le territoire. Là, on laisse faire. On n'a toujours pas d'études sur les nuisances nous en France réelles de cette fréquence si élevée qu'aucun organisme vivant n'a déjà subi cela, et là quand on creuse un petit peu sur les connaissances et la science, on sait que l'on peut commencer à travailler sur l'ADN à distance en particulier en arrivant à casser l'ADN par des fréquences élevées, donc on est sur du 60 GHz. Et là il y a une capacité justement que nous, élus, ici, on devrait avoir en possession avant d'autoriser ce genre de déploiement. Je pense qu'il faut rester cohérent et être dans la mesure et être dans le principe de précaution. J'appelle à ce que justement on éveille nos consciences pour réellement exiger des opérateurs ces nouvelles technologies et qu'elles fassent réellement débat au sein de cette instance comme de toutes les autres. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : D'autres demandes de parole ? Pas d'observation.  
Adoptée.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**  
**Contre : Monsieur MORISSET**

**M. EGRON**

(n°53) Elections professionnelles 2022 - Adoption du vote électronique - Décision - Autorisation

**M. Jean-François EGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Rapidement, je vais aussi voter contre. Pourquoi ? Parce que l'on est dans un premier biais à habituer les gens au sein d'abord de l'entreprise ou ici de la collectivité de s'habituer à skier le vote électronique. Et là on n'est plus du tout dans le contrôle réel des votes tel que cela se fait normalement de façon très claire quand on fait des votes papiers avec des dépouillements, avec des scrutateurs, avec toute une mise en place qui garantit réellement un vote sincère. Et là, on peut même si c'est validé par Pierre, Paul ou Jacques, on a vu déjà des machines qui ont été vendues comme étant inviolables, ont été

violées parce que derrière on appelle cela des « bagues d'or » et donc, le hacker connaît cela très bien et on sait très bien justement que dans certaines applications. Cela s'est fait très rapidement, une entreprise néerlandaise avait vendu un packaging comme cela, c'était tout validé, tout allait bien, mais la personne a démontré qu'elle pouvait très bien changer le vote et le vote est sorti comme si c'était un vote tout à fait normal, mais c'était falsifié, uniquement en faisant des choses très binaires, très faciles. Je peux vous rappeler simplement que l'on a eu des fraudes qui ont été avérées à différents domaines au niveau national pour l'élection présidentielle, on peut aussi noter que du côté de Microsoft avec ce qui s'est passé aux États-Unis avec Dominion, cela a été la même chose. Il y a eu des votes électroniques qui ont été donc falsifiés, et donc cela remet en cause encore une fois aujourd'hui toujours dans les tribunaux la légitimité de Monsieur BIDEN.

Il faut mesurer le fait que si on commence à prendre ces biais et ces habitudes, on se perd en fait, on perd réellement la notion de contrôle démocratique du vote. Moi je suis absolument contre parce que malgré tout ce que l'on peut évoquer sur le fait qu'il y a des organisations syndicales, ils ne sont pas experts, ils ne sont pas des véritables hackers en capacité de dire que la machine, elle est absolument imparable. On est dans la motion du code et le code, il doit être absolument libre et transparent. Cela veut dire que l'on n'est pas dans la notion du marchand qui vend son outil. Donc là, aujourd'hui, on retrouve tous les biais de toute cette logique-là public/privé et qui fait qu'en sorte, d'un seul coup, on met des votes importants dans une collectivité territoriale de la sorte. C'est un défaut que l'on a.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur EGRON.

**M. Jean-François EGRON** : On va essayer de revenir des États-Unis à Bordeaux Métropole, ce serait bien. Vous dire que l'ensemble du processus est chiffré jusqu'au bout. Je rappelle quand même qu'aujourd'hui, il y a des grands aux États-Unis d'ailleurs qui ne chiffrent pas jusqu'au bout. Ici c'est garanti et que d'autre part, vous trouvez la formule habituelle d'un bureau de vote, c'est-à-dire qu'il y a un président, un secrétaire, un délégué et que toutes les listes et tous les votes sont contrôlés par des personnes qui ont évidemment le rôle d'assesseur en quelque sorte. Donc la garantie de la bonne crédibilité du vote, de son bon déroulement et de tout ce qu'il faut pour que ce soit crédible est bien mise en place dans ce cadre-là. Je vous inviterai. Après on peut douter de tout et d'ailleurs, tous ceux qui ont un appareil électronique peuvent douter de ce qu'ils voient.

Intervention écrite de M. POUTOU :

*Nous ne voyons pas pourquoi cette délibération est mise au vote au conseil métropole. Il semble que ce doit être une décision « interne » qui concerne plus particulièrement les organisations syndicales, d'ailleurs c'est précisé dans la délibération, le comité technique valide la décision. Nous nous abstenons, considérant que nous n'avons pas à contourner la voix du personnel et de ses représentants.*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Monsieur MORISSET. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**  
**Contre : Monsieur MORISSET**

**Mme FERREIRA**

(n°26) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFrance - Acquisition en VEFA de 50 logements collectifs locatifs sociaux, rue Amédée Saint Germain, lot 9-12 - Emprunts des types PLAI, PLUS, PLS, Booster et PHB 2.0 d'un montant global de 6 718 645 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Mme Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci de votre concision. **Monsieur MORISSET**.

**Marc MORISSET** : Merci, très rapidement, je vais m'abstenir comme j'ai déjà fait précédemment lors de différents conseils en rappelant qu'au niveau de l'EPFNA, tout ce qui est problématique de la résilience alimentaire n'est pas prise en compte et on est dans cette fuite en avant et en plus, là on est vraiment dans les logiques d'emprunt avec des sommes très fortes jusqu'à 70 ans d'emprunt. Je pense qu'il ne serait pas raisonnable de continuer dans cette direction. C'est pour cela que je m'abstiens, mais c'est vous qui avez la main.

**Monsieur PFEIFFER** : **Monsieur le Président**, je vous ai indiqué que je ne prends part ni au débat ni au vote.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce que **Madame FERREIRA**, vous voulez ajouter quelque chose ?

**Mme Véronique FERREIRA** : On est dans une logique de logement et cela me va très bien.

**M. le Président Alain ANZIANI** : C'est cohérent. Alors qui vote contre ? Le Groupe communiste vote contre. Qui s'abstient ? **Monsieur MORISSET**, la délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS,  
Monsieur FEUGAS**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER**

**Mme FERREIRA**

(n°31) SA d'HLM ICF Atlantique - Réaménagement de la dette d'un montant global de 18 693 548,87 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Mme Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Qui demande la parole ? Personne ne demande la parole ? Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient, **Monsieur MORISSET**. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO**

**Mme FERREIRA**

(n°36) Le Taillan-Médoc - Végétalisation du cimetière du Taillan-Médoc - Convention de

## délégation de maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation

**Mme Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? **Monsieur MORISSET**.

**M. Marc MORISSET** : Oui rapidement, je vais m'abstenir sur cette délibération, la somme est conséquente ne serait-ce que pour cette logique de végétalisation, je propose encore une fois l'inhumation sur le principe de ne plus enterrer les corps et on est obligé de revégétaliser par-dessus. Si on faisait les choses plus simplement, peut-être que cela s'est déjà fait dans certaines villes en particulier sur Niort, je pense que cela peut être une approche de la façon dont on fasse en sorte que nos morts soient honorés, mais d'une autre manière que sous terre.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. Est-ce que **Madame FERREIRA**, vous voulez ajouter quelque chose ?

**Mme Véronique FERREIRA** : Je ne ferai pas de commentaires sur les propositions de **Monsieur MORISSET**, simplement rappeler que dedans, et dans un cimetière, il y a aussi la voirie, qu'il y a des travaux de voirie que doit faire la ville du Taillan, et que forcément cela a un coût.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? **Monsieur MORISSET** et **Monsieur POUTOU**. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

### **M. GARNIER**

(n°41) Economie sociale et solidaire - Expérimentation ' ESS Tech ' 2022-2023 - programme partenarial d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'innovation sociale, environnementale et technologique avec Bordeaux Technowest, ATIS et La Ruche - Convention - Décision - Autorisation

**M. Alain GARNIER** présente le dossier.

Il est préconisé que les membres du conseil d'administration de Bordeaux Technowest ne prennent part ni au débat ni au vote.

**M. le Président Alain ANZIANI** : **Monsieur MORISSET**.

**M. Marc MORISSET** : Merci **Monsieur le Président**. Un petit peu avec regret, mais c'est comme cela, c'est la vie démocratique, **Monsieur GARNIER**, je suis désolé. J'y vois un danger de rapprochement justement sur l'image de l'ESS qui va être récupérée plutôt par la *high-tech* plutôt que d'aller vers la *low-tech*, et donc je trouve que justement, il faudrait plutôt travailler sur ce qu'était l'orientation vers l'humain, l'écologie. Et là, justement les circuits courts et autres, il faut que cela reste cette image-là parce que si on recommence ce biais, demain l'ESS ne sera plus

l'ESS. On perd cette notion de lien social, et je l'ai évoqué précédemment sur les différentes délibérations. Je suis malheureux de vous dire, mais je vais voter contre.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Très rapidement, on vote contre aussi, on ne va pas refaire l'argumentation, on est depuis le début très sceptique dans l'Économie sociale et solidaire même si on reconnaît qu'il y a toute une partie à la fois, pas seulement associative d'ailleurs, qui peut être utile et qui pallie les absences de service public. C'est un peu cela aussi qui est en train de se passer. Moins il y a de service public, plus l'ESS devient important d'une certaine manière, mais c'est vrai que dans l'ESS, on trouve un peu de tout, et on trouve à la fois ce qui peut être utile socialement, ce qui peut être avec des bonnes préoccupations, et puis en même temps, il y a un côté entrepreneurial, profiteur et peut-être qu'effectivement, il y a une évolution aujourd'hui qui serait négative de plus en plus. En tout cas, depuis le début, on est très méfiant de cela, et là on continue à voter contre ce genre de délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, est-ce que Monsieur GARNIER, vous voulez ajouter quelque chose ?

**M. Alain GARNIER** : Juste pour dire qu'il n'y a pas d'opposition entre la *Tech*, pas forcément la *high-tech* et l'ESS, au contraire, un certain nombre d'entrepreneurs de l'ESS peuvent avoir intérêt à travailler aussi en commun ou d'autres entrepreneurs plus classiques peuvent s'orienter vers l'ESS. L'idée, c'est de rapprocher les demandes pour améliorer notamment le développement de l'ESS, plutôt dans ce sens-là.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Monsieur MORISSET et Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame RECALDE, Madame SAADI**

**Mme KISS**

**(n°71) Bordeaux - Co-maitrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux pour l'aménagement de la place Dormoy - Travaux - Autorisation - Décision**

**Mme Andrea KISS** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur MORISSET.

**Marc MORISSET** : Oui rapidement, je m'abstiendrai sur cette délibération, je voulais savoir, peut-être que vous allez m'aider. À l'origine, il y avait quand même l'intention de faire sur cette place un réservoir des eaux pluviales suite aux éventuels dangers d'inondation sur cette zone. Je voulais donc savoir si cela a réellement disparu parce que si on investit d'un côté, qu'est-ce qui va se passer demain ? J'aimerais bien savoir quelle est la solution de remplacement si à un moment

donné, on avait pointé cet endroit-là, comment cela va se passer ailleurs parce que finalement, l'eau va migrer forcément. Si cela ne se fait pas à cet endroit, quelle est la suite ?

**Mme Andrea KISS** : À ma connaissance, non, mais je vous avoue que je n'ai pas ce niveau de détail de l'aménagement, mais on pourra vous répondre ultérieurement si vous le souhaitez sur ce sujet précis.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU et Monsieur MORISSET. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

**M. PAPADATO**

(n°84) **Signature de la charte régionale d'achat local aux côtés des organisations professionnelles du secteur du paysage - Décision - Autorisation**

**M. Patrick PAPADATO** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Je vais m'abstenir. Encore une fois, je trouve qu'il y a des belles intentions avec la charte, on met en place des choses avec des professionnels qui ont une véritable connaissance, c'est important de garder cela. Je pourrais féliciter, pourtant si on introduit encore une fois la notion de résilience alimentaire, on voit que la connaissance sur l'arbre fruitier est minime sur l'étalement des professionnels qui vont intervenir. Je pense que justement dans ce choix-là, il devrait y avoir des choses beaucoup plus ambitieuses sur cette vision à long terme de la Métropole sur cette notion d'autonomie alimentaire au sens large. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PAPADATO.

**M. Patrick PAPADATO** : Oui très rapidement, j'entends la remarque, mais on a affaire à des professionnels du paysage, on parle là d'horticulture ou d'ornementation de zones habitées. Par contre, on ne peut pas leur imposer. L'intérêt, c'est que l'on est un peu aussi dans le manger local qui vous intéresse là, ce n'est pas que manger local, c'est plutôt planter local, donc j'avoue que votre abstention m'interpelle et m'interroge.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

**M. PAPADATO**

**(n°85) Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural "Produire, Partager et Manger Local" - Convention triennale de partenariat 2023-2025 - Décision - Autorisation**

**M. Patrick PAPADATO** présente le dossier.

*Intervention écrite de M. POUTOU :*

*Nous partageons les préoccupations affichées mais nous avons des doutes sur l'utilité du projet, quelle efficacité, quelle aide pour les maraichers comme pour le développement du maraichage et des circuits courts ? Nous relayons ainsi des doutes, des critiques formulées par des maraichers. Une fois les maraichers installés, ils s'aperçoivent (pour certains) que le Civam ne sert pas à grand-chose sauf à prendre des subventions. On cite un maraicher de la métropole : « Le Civam est très impliqué dans le département 64, par exemple pour l'élevage mais ici en Gironde ils sont un peu grillés depuis quelques années. Très peu de porteurs passent par chez eux. J'avais rencontré une porteuse de projet qui était passée chez eux et cette personne est partie rapidement car elle n'avait aucun soutien technique venant d'un référent ».*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Qui demande la parole ? Personne ne veut la parole. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. PAPADATO**

**(n°87) EYSINES - Raid des Maraîchers 17ème édition : du 3 au 4 juin 2022 - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention de fonctionnement 2022 - Décision - Autorisation**

**M. Patrick PAPADATO** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Je rappelle que le fait que je n'ai pas parlé tout à l'heure juste avant, c'était pour féliciter Monsieur PAPADATO sur cette délibération. J'abonde encore plus avec celle-ci parce que là, on voit bien que l'on est dans les urgences locales. Je suis content de voir que l'on est dans ce soutien d'une politique sur le long terme, et puis à côté de cela, c'est une délibération qui permet de débattre et donc de faire la publicité, comme il l'a fait avec ces dates qui arrivent. Merci d'entendre cela.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PAPADATO.

**M. Patrick PAPADATO** : Juste une remarque, merci au maire d'Eysines.

*Intervention écrite de M. POUTOU :*

*Nous votons pour. Mais nous tenons à exprimer un bémol. Nous faisons remonter des commentaires de maraichers qui trouvent excessif le montant pour la communication et le budget alimentation. Le coût du personnel est énorme, cela est organisé par une grosse association de la commune. Pas certains que les*

*exploitations ou que le maraichage en général tirent un bénéfice de cet évènement. Des maraichers qui y ont participé ont le sentiment d'être un faire-valoir pour justifier cette "manifestation". Constat que des producteurs de la commune d'Eysines n'ont pas été sollicités pour participer aux deux marchés fermiers.*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Encore merci Madame BOST. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

**Unanimité**

**M. PAPADATO**

**(n°92) BASSENS - LORMONT - FLOIRAC - CENON - CARBON-BLANC - Grand Projet des Villes Rive Droite - Parc des Coteaux : Animation et valorisation de la démarche de plan de gestion intercommunal et mise en place de l'écopâturage - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention de fonctionnement 2022 - Décision - Autorisation**

**M. Patrick PAPADATO** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur MORISSET.

**Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Effectivement, je vais voter pour cette délibération, mais j'ai une proposition quand même sur laquelle il me semble qu'il faudra prêter attention à terme parce que l'écopâturage, je l'avais découvert de façon très proactive il y a quelques années au Porge en particulier, qui était sans doute une des premières villes de France à se lancer dans cela. Je mets juste une petite alerte tout simplement sur la notion qu'il n'y a pas d'étude sur l'impact qu'a le lait avec le fait de brouter à proximité des nanoparticules émises par la route, le transport routier. Là, je pense qu'il y a quelque chose sur lequel il faudra sans doute être vigilant et sans doute apporter des réponses à terme. Je pense que c'est vraiment quelque chose sur lequel nous, en tant qu'élus, si on favorise cela, que ce ne soit pas dans un manque d'information parce que peut-être qu'il y a un véritable problème de santé publique quand on fait cela. C'est tout. J'émet juste le fait que cela doit être pris en compte. Merci.

**M. Patrick PAPADATO** : Monsieur MORISSET, je ferai remonter au service et s'ils peuvent m'apporter une réponse, je vous apporterai la réponse.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU,  
Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU,  
Monsieur RUBIO, Madame LEPINE**

**M. PAPADATO**

**(n°94) Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc - Contractualisation d'une obligation réelle environnementale sur l'ancien site Thalès - Contractualisation entre Bordeaux Métropole et la société ALESRAA LE HAILLAN - Décision - Autorisation**

**M. Patrick PAPADATO** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Rapidement, je vais voter contre parce que l'on est d'un côté avec une logique de sanctuarisation, mais quand on voit ce qui s'est passé sur la déviation du Taillan, d'un côté, il y a le CNPN qui avait à un moment donné pendant 20 ans lutté et dit non, il ne fallait absolument pas détruire ces 100 espèces de vie, du vivant, et qu'il ne fallait surtout pas détruire aussi cette nappe d'eau. D'un seul coup, cela a basculé, le CNPN a dit oui, et le tracé s'est fait. Donc dans cette logique, je ne vois pas ce qui garantit à terme quelque chose par rapport au CNPN, c'est fini, ce n'est plus fiable. Là, on a d'un côté un gros domaine avec tout ce qui a été rasé de l'ancien bâtiment de Thalès et puis juste derrière, encore des bois avec une biodiversité qui est ce qu'elle est, mais je rappelle qu'il n'y a pas de compensation, il n'y a jamais de compensation, et c'est un véritable terme qui trompe les gens parce que de nouveau, si on remet demain cette logique de sanctuarisation, cela ne va pas se garantir dans le temps, c'est tout. À un moment donné, il faut aller plus loin et vraiment pousser à ce que l'on sanctuarise, mais d'une autre manière par des organismes comme le CNPN, c'est tout. Je pense qu'il faut vraiment travailler là-dessus et cela veut dire peut-être la multipropriété, cela veut dire peut-être la préemption de la ville à garder un terrain à son nom propre et on travaille autrement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PAPADATO.

**M. Patrick PAPADATO** : Je rappelle juste quand même que l'on est sûr de la volonté d'arrêter sur 50 ans, donc dans 50 ans je pense que je ne serai pas là, je ne serai plus là et vous non plus Monsieur MORISSET et qu'il y a quand même la volonté de garantir et de surveiller le site pendant 40 ans. Je rappelle que le site a quand même des vertus en matière de biodiversité, que c'est un territoire qui pourrait devenir autrement, il y a la volonté notamment du propriétaire de figer justement et de préserver l'existence qui est pour moi plutôt une bonne opération en matière un, de végétalisation, et deux de biodiversité.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Monsieur MORISSET. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**  
**Contre : Monsieur MORISSET**

**M. PAPADATO**

**(n°96) Bordeaux - Travaux de confortement du projet d'aménagement du Parc aux Angéliques  
- Contrat de co-développement 2018/2020 - Avenant 2021 - Subvention d'aide à l'investissement  
- Décision - Autorisation**

**M. Patrick PAPADATO** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci. Rapidement, je vais m'abstenir. Outre le fait qu'il y a quand même un cout élevé, mais ce n'est pas cela, c'est plutôt le fait encore une fois de pointer sur un espace qui est végétal pur et que l'on pourrait travailler justement sur cet espace qui se transforme en

espace nourricier. Simplement, je pense qu'il faut juste l'intégrer pour les prochaines fois, donc c'est pour cela que pour l'instant, je suis dans cette logique d'abstention. Merci de votre écoute.

**M. Patrick PAPADATO** : En même temps, on est en cœur de ville, dans un bel espace largement investi par la population et donc l'idée, c'était surtout de faire des cheminements de manière à préserver justement l'Angélique par exemple ou d'autres espaces boisés.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient. Monsieur MORISSET. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET**

**M. PFEIFFER**

**(n°97) BRUGES - Opération d'aménagement Terrefort - Approbation du traité de concession - Délégation du droit de préemption - Délégation du droit d'expropriation - Décision - Autorisation**

**M. Stéphane PFEIFFER** présente le dossier.

Madame BOST présidente de la FAB, il est préférable que vous quittiez la salle du conseil.

Madame BOST quitte la salle.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : La logique, c'est que j'ai voulu qu'elle soit dégroupée parce que j'aurai peut-être une réponse différente de Monsieur PFEIFFER par rapport à Monsieur PAPADATO. Ils ne sont peut-être pas tout à fait en phase. Comme il y a un côté jeune d'un côté et un côté plus ancien de l'autre, je trouve que cela peut être intéressant d'avoir une réponse dans le débat démocratique. En plus, il y a d'un côté un Europe Écologie les Verts puis de l'autre côté un Génération.s qui est une évolution du fameux PS.

On est toujours dans la logique qu'il n'y a toujours pas de recherche sur l'autonomie alimentaire dans cet engagement. Est-ce que vous pouvez apporter justement dans le débat que demain, vous allez au moins tenir compte de cette problématique ? Très simple.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PFEIFFER.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Je crois que c'était un projet surtout de réorganisation d'espaces publics et d'aménagement routier et qu'il n'y avait pas forcément lieu dans cette opération-là en tout cas à faire ce que vous évoquiez.

**Mme Marie-Claude NOËL** : C'est pour indiquer que je ne participe pas au vote sur cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur MORISSET et Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Monsieur LABARDIN, Monsieur MANGON, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI**

**M. PFEIFFER**

**(n°99) Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33)- Subvention de fonctionnement 2022 -Décision - Autorisation**

**M. Stéphane PFEIFFER** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Excusez-moi, je n'ai pas entendu ce qu'a dit Monsieur PFEIFFER, j'espère que c'était adressé à moi, non, OK.

Par rapport à la délibération, je vais simplement voter pour. Par contre, je suis un peu surpris que l'on soit dans la fin du plan d'aide des 30 000 euros pour les gens du voyage, et donc c'est quand même des personnes à situation précaire souvent. Je voudrais savoir justement comment on peut cesser d'accompagner dans la durée les personnes dans ces situations-là. Je voudrais bien que vous me répondiez.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Est-ce qu'il y a des observations ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

**Unanimité**

Il nous reste pour terminer une question orale de Monsieur MORISSET à qui je donne la parole.

**Question orale de Monsieur Marc MORISSET**

**M. Marc MORISSET** : Merci Monsieur le Président. Je vais la lire tout simplement :

« Sachant que des nanoparticules de graphène ont été décelées dans des doses génétiques expérimentales anti-Covid19 ayant pour conséquence de nombreuses plaintes au niveau national et européen au sujet des millions d'effets secondaires avec des handicaps parfois à vie, des personnes injectées ou plus dramatiquement des milliers de décès, et que le principe de précaution afin d'éviter la mise en danger des personnes est fondamental dans nos textes de loi. Comment comptent agir, sans se défaire de leurs responsabilités légales, le Président de Bordeaux Métropole et les maires métropolitains sur ces faits sans en transmettre justement ces questions au cynique et criminel Ministre de la santé, Monsieur VERAN qui semble n'avoir jamais

répondu à mes similaires questions au conseil de Saint-Médard-en-Jalles de décembre 2021 ou de février 2022 transmises par Monsieur DELPEYRAT lui-même ».

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur MORISSET, la réponse est simple, c'est une question qui évidemment ne relève pas de nos compétences. Je vous signale que tous ces faits relèvent de l'article 40. Si vous pensez qu'il y a vraiment des faits criminels, il vous appartient de dénoncer ces faits criminels entre les mains du Procureur de la République, mais je ferai comme Monsieur DELPEYRAT, je transmettrai tout de suite votre question à Monsieur Olivier VERAN. Malheureusement, il n'est plus Ministre de la santé depuis quelques minutes. Merci.

*La séance est levée à 16 heures 54.*

La Secrétaire de séance

Mme Céline PAPIN